

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 81 (1973)

**Artikel:** Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798  
**Autor:** Biaudet, Jean-Charles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-61673>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798

JEAN-CHARLES BIAUDET

« C'est dans les révolutions qu'on apprend à connaître les hommes. Pour quelques caractères fermes et vigoureux que la bonne ou la mauvaise fortune ne saurait détourner du chemin qu'ils se sont tracé, combien de timides ou de lâches qu'elle ballotte alternativement dans tous les sens »<sup>1</sup>. Henri Monod a dit dans trois textes importants — pour ne pas parler de sa correspondance — ce qu'il pensait en 1798, ce qu'il a fait alors et comment, à son avis, il faut comprendre les hommes et les choses de cette époque troublée. Ces trois textes sont, en suivant l'ordre de leur rédaction :

1. D'abord les *Mémoires de Henri Monod*, écrits en 1804 à Morges et publiés par Monod lui-même à Paris en 1805, deux volumes de 268 et 273 pages, qui sont une des meilleures sources pour l'étude de la Révolution vaudoise. Dans ces *Mémoires*, il consacre à la période qui va de 1789 au 24 janvier 1798 une cinquantaine de pages. Au reproche que lui ont fait certains de ses contemporains de n'avoir pas assez développé cette partie de son exposé, il a répondu dans une note manuscrite de l'exemplaire interfolié qu'il avait fait relier pour lui et qui est conservé, avec ses papiers, à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne<sup>2</sup>. Cette réponse le peint admirablement : « A cet égard, je dois dire que mon but essentiel en les publiant [ces *Mémoires*] était de réconcilier et de prouver qu'il avait toujours été tel tant que j'avais pu le suivre sans compromettre la cause que j'avais dû défendre. D'après cela on doit comprendre que j'ai dû glisser sur la plupart des détails qui auraient mis en jeu, et dans un jour peu favorable, un grand nombre d'individus »<sup>3</sup>.

2. Le second texte de Monod, heureusement moins discret que ses *Mémoires*, est son « Histoire du Canton de Vaud », commencée

<sup>1</sup> Henri Monod, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Suisse en 1815*. Ms inédit, BCU, Fonds Monod, Kc 22.

<sup>2</sup> BCU, Fonds Monod, Kc 3.

<sup>3</sup> HENRI MONOD, *Mémoires*, I, p. 1, note manuscrite (cité désormais : *Mémoires*).

à Paris en 1800, terminée à Lausanne en 1808, encore inédite à ce jour<sup>1</sup>. Dans les quatre gros volumes de cette « Histoire », qui va des origines à 1798 et qui compte plus d'un millier de pages, il en a consacré un peu moins d'une centaine à la Révolution vaudoise. On les trouvera ci-dessous, en annexe.<sup>2</sup>

3. Le troisième texte enfin est celui des *Souvenirs*, écrits par Monod pour ses enfants en 1822 — il a alors soixante-dix ans — et qui ont paru en 1953 dans la *Revue historique vaudoise* et dans la « Bibliothèque historique vaudoise »<sup>3</sup>. Récit d'un caractère plus intime, d'un ton plus familier que les autres écrits de Monod, récit dans lequel il entend ne pas aborder les questions politiques, dans lequel il renvoie pour tout ce qui concerne 1798 à ses *Mémoires*, mais où apparaît à chaque instant, dans les réflexions qu'il ne peut s'empêcher de faire sur les mœurs, les vertus ou les défauts des Vaudois, le patriote lucide qu'il était.

Car c'est encore pour servir son pays que Monod, à tant de reprises, a pris la plume. A ses enfants, il veut léguer des principes de conduite qui leur permettent de s'attirer la considération publique et, ce qui vaut mieux encore, de conserver sa propre estime; à ses concitoyens, il veut « rendre compte de sa conduite dans ces moments difficiles, les mettre à même de connaître le véritable état de choses, leur permettre s'il a bien fait, de suivre la ligne qui a été la sienne ou, s'il a commis des fautes, de les éviter à l'avenir »<sup>4</sup>. Constatant que « la révolution et les dispositions que montrèrent alors les habitants de ce pays, tant ceux que l'on notait sous la désignation d'ambitieux novateurs que ceux que l'on flétrissait sous le nom de plats courtisans et de vils esclaves, ... ont été représentés sous des jours si opposés, ont été alternativement l'objet de tant de reproches et de tant d'éloges », il écrit enfin « pour mettre les hommes impartiaux et la postérité

<sup>1</sup> Henri Monod, *Histoire du Canton de Vaud*. Ms inédit, BCU, Fonds Monod, Kc 12.

<sup>2</sup> Voir ci-dessous, p. 108 s. Il s'agit des folios 752 à 806 du livre 16, « renfermant les événements qui se sont passés sous la domination bernoise dès la conjuration du major Davel à la fin en 1798 », du tome IV, de l'*« Histoire du Canton de Vaud »* (cité désormais: *Canton de Vaud*, t. IV). Nous avons reproduit intégralement texte et notes, dont certaines ont été ajoutées par Monod lors d'une relecture, en 1819; nous nous sommes borné à moderniser l'orthographe et la ponctuation.

<sup>3</sup> HENRI MONOD, *Souvenirs inédits*, présentés, édités et annotés par J.-C. Biaudet et Louis Junod, dans *Revue historique vaudoise*, 61 (1953) p. 1-101 et 153-199. A paru également comme tome XV de la *Bibliothèque historique vaudoise*, Lausanne 1953, 147 p. C'est à ce volume (cité désormais: *Souvenirs*) que nous renvoyons.

<sup>4</sup> *Mémoires*, I, p. 1.

en état, au milieu d'opinions si divergentes, d'asseoir la leur d'une manière certaine. »<sup>1</sup>

En 1798, Henri Monod est un homme de quarante-cinq ans qui a dans son pays une situation particulièrement brillante. Son père jouissait d'une jolie fortune et c'est dans les conditions les plus favorables que le jeune Henri avait pu faire ses études et des séjours importants à l'étranger, à Tübingen, à Paris, à Londres. Docteur en droit, il a obtenu en 1777, en même temps que son ami Frédéric-César de Laharpe, la patente d'avocat en Cour suprême, à Berne.

Originaires de Romainmôtier et de Vuillerens, les Monod sont établis à Morges depuis 1660. Le grand-père d'Henri Monod, le chirurgien Jean-François Monod, en a acquis la bourgeoisie, mais c'est Henri seulement qui, le premier, trois générations plus tard, en 1773, entre dans le Grand Conseil de la petite ville (Conseil des XXIV), puis devient en 1783 membre du Petit Conseil de Morges (Conseil des XII). Petit-neveu par sa mère du banneret Robert-Scipion de Lentulus, filleul du trésorier Béat-Sigismond Ougspourger, Monod est destiné aux emplois qui dépendent du gouvernement de Berne: en 1778, il obtient celui de facteur des sels à Morges, un des plus lucratifs auxquels un Vaudois pût prétendre, ce qui l'affranchit désormais de l'obligation de suivre à sa vocation d'avocat; quelques années plus tard, le bailli de Morges l'appelle à une place d'assesseur baillival!

Cet homme posé, arrivé, bien en cour même, n'est pas un révolutionnaire, loin de là. Mais, comme tant d'autres Vaudois ses contemporains, il souffre « de la nullité et de l'avilissement même dans lesquels la classe moyenne croupissait »<sup>2</sup>. Enfant déjà, dans la famille de sa mère, il a pu constater « qu'un parent du Pays de Vaud était pour un conseiller bernois un être d'une espèce différente »<sup>3</sup> et « que la distance qui existait entre un banneret de Berne et un Morgien était telle qu'elle effaçait les relations du sang »<sup>4</sup>. Plus tard, jeune avocat dégoûté de devoir, comme il dit, « monseigneuriser tous ces Bernois »<sup>5</sup>, il est, avec son oncle Benjamin Monod, victime de l'arbitraire d'un juge de la Chambre des Appellations romandes de Berne. C'est à la suite de cette affaire, dans laquelle il défendait son ami, que

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 753, ci-dessous p. 108.

<sup>2</sup> *Souvenirs*, p. 106.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 73.

Laharpe, révolté de la manière dont il avait été traité, quittera la Suisse!

Mais c'est surtout le magistrat de la petite ville de Morges que scandalisent les abus, les atteintes aux droits des communes et les prétentions de Berne au pouvoir absolu. Dans la fameuse « affaire du grand chemin », qu'Emile Küpfer a si bien restituée<sup>1</sup>, Henri Monod est l'âme de la résistance des conseils de Morges à LL. EE. de 1782 à 1790, et il fallait un courage certain alors pour s'élever, même avec la plus extrême réserve, contre les prétentions du souverain.

C'est bien pourquoi Monod accueille d'abord favorablement la Révolution française. Il s'agissait de réformer de grands abus avoués par tout le monde. « Je ne doutais guère, écrit-il, que les avantages qu'allait retirer la France de ce qui se passait, ne refluissent sur mon pays et ne lui rendissent, nécessairement et sans secousse, sinon ses anciens priviléges, au moins des droits propres à modérer le pouvoir absolu et à nous redonner quelque influence politique. »<sup>2</sup>

Un des aspects les plus connus de la Révolution vaudoise de 1798 est son étroite liaison avec la Révolution française. Monod insiste à maintes reprises sur l'influence que les événements de France exercent sur la Suisse. En 1789, il note que « l'effet que firent sur le Pays de Vaud les principes régénérateurs qui s'annonçaient en France fut d'autant plus grand que, comme il n'y avait point de fortunes considérables, il y avait en échange beaucoup d'aisance, en sorte que cette classe moyenne, qui est principalement la dépositaire des lumières et des sentiments libéraux qu'elles font naître, y était plus nombreuse en proportion que dans la plupart des autres pays. »<sup>3</sup>

Cette aisance que connaît le Pays de Vaud à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Monod en reporte tout le mérite sur le gouvernement de Berne, qui la favorisait bien sûr dans son propre intérêt financier et sans voir quels risques il prenait en agissant de la sorte. Monod fait, à ce sujet, une remarque fort imagée. « Ainsi, dit-il, les revenus du fisc et des baillis avaient singulièrement augmenté, mais ce n'était plus [comme au début de la domination bernoise] par de fréquents subsides, c'était en exploitant avec plus d'intelligence la mine [entendez le Pays de

<sup>1</sup> EMILE KÜPFER, *L'affaire « du Grand Chemin » à Morges, de 1782 à 1792*, paru dans *Mélanges Charles Gilliard*, Lausanne 1944, p. 459-466.

<sup>2</sup> *Souvenirs*, p. 98.

<sup>3</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 754-755, ci-dessous p. 110.

Vaud] et en engraisant le bétail [entendez les Vaudois] au lieu de le fouler. Malheureusement pour les Bernois, les mêmes moyens qu'ils employaient pour se procurer sans tyrannie la puissance et la richesse, procuraient à leurs sujets l'aisance et les lumières, or la puissance d'une aristocratie héréditaire très resserrée se concilie difficilement avec les lumières de ses sujets! »<sup>1</sup>

Mais la Révolution française ne fait pas sentir ses effets sur la seule bourgeoisie aisée du pays. Monod note en particulier l'importance de la Nuit du 4 août et de l'abolition en France des droits féodaux. « Cette grande opération fit sur le Pays de Vaud une impression remarquable. Jusqu'alors les classes les plus relevées, et principalement les vassaux, étaient les plus aigris contre le gouvernement [de Berne], tandis que le peuple des campagnes lui était le plus dévoué. Mais quand les vassaux et les campagnards virent la destruction des fiefs en France, les rôles changèrent; ceux-ci commencèrent à se détacher de Berne et ceux-là à s'en rapprocher, tant il est vrai que l'amour pur de la patrie n'est que le masque sous lequel, pour la plupart, se cache le plus sordide intérêt! »<sup>2</sup>

Ses remarques souvent désabusées n'empêchent pas Monod de voir clair et de noter un effet particulier de la Révolution française sur le Pays de Vaud. Rappelant la Convention et ce temps d'horreur où le « barbare » Robespierre « s'élevait sur des monceaux de cadavres »,<sup>3</sup> il note:

« Pendant que ce régime pesait sur la France et sur tant d'autres peuples, le Pays de Vaud le traversait en paix. Si même la plupart de ses habitants gémissaient des maux auxquels leurs voisins étaient en proie, un assez grand nombre profitaient de leurs besoins pour s'enrichir. La France était bloquée partout ailleurs que par la Suisse. Elle tirait ainsi par ce pays à peu près tout ce qui lui était nécessaire; de plus, quelques maisons de Lyon vinrent s'y réfugier et établirent momentanément à Lausanne le principal siège de leurs affaires; il résulta de là un mouvement et une circulation d'argent tels qu'on ne les avait jamais vus et qu'on ne les y reverra probablement jamais. Les indigènes, excités par l'exemple, se livrèrent de leur côté aux spéculations; le commerce prit un assez grand accroissement, les biens-

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 862-863.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 756, ci-dessous p. 110.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 773 et 774, ci-dessous p. 124-125.

fonds haussèrent en proportion de l'abondance des espèces, et partout se répandit l'air de la prospérité »<sup>1</sup>. Et il relève ceci que l'on doit se garder d'oublier quand on se préoccupe des conditions dans lesquelles s'est développé le canton: « C'est dès lors qu'il s'est établi un peu de commerce à Lausanne, et qu'il a prévalu sur celui de Vevey et de Morges qui était auparavant plus considérable dans ces deux villes, quoique beaucoup plus petites. »<sup>2</sup>

Les effets de la Révolution française sont au moins aussi sensibles à Berne, où le ton de LL. EE., dont les événements plus ou moins favorables à la cause des émigrés sont le thermomètre<sup>3</sup>, hausse ou baisse selon le moment. Et Monod de noter, à mesure que le temps passe, les erreurs, les fautes que commettent à son avis les Bernois. Il estime que dès 1790 tout faisait une obligation à Berne d'user de ménagements, de se rapprocher de ses sujets et de s'unir à eux au lieu de les brimer et de les irriter. En 1792, après l'affaire du Régiment d'Ernst et surtout après le 10 août, les sentiments de consternation, d'horreur, d'indignation, qui se manifestent dans toutes les classes de la population, chez les partisans de la Révolution française comme chez ses ennemis, sont tels que rien n'eût été plus facile, déclare-t-il, que de les faire servir à la réunion des esprits, au retour de la concorde. Berne ne sut pas saisir l'occasion. « Malheureusement, la passion dirigeait la plupart des membres du gouvernement; la haine qu'ils éprouvaient pour les maîtres de la France, ... ils la reversaient sur tous ceux que, dans le Pays de Vaud, ils accusaient d'avoir approuvé les principes de liberté sur lesquels avait paru se fonder la Révolution. En conséquence, loin de penser à les ramener, ils prirent plaisir à se venger sur eux de leur impuissance vis-à-vis des autres, en les aigrissant par toutes ces petites vexations qui, blessant l'amour-propre, sont souvent plus sensibles que des torts plus graves. Loin de penser à réunir, la vieille et constante maxime de diviser pour commander fut mise en pratique plus que jamais; on profite de l'irritation pour ameuter les campagnes, on renouvelle le bruit absurde de la conspiration des villes pour se livrer à la France, et l'on parvient à exciter tellement les premières contre les dernières qu'il n'était pas rare de voir des citadins, même des dames, insultés par les campagnards. »<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 773, ci-dessous p. 125.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 772 v°, ci-dessous p. 125, en note.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 765, ci-dessous p. 117.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 767, ci-dessous p. 120.

N'oublions pas que Monod, s'il est membre du Petit Conseil de Morges, la ville sans doute la plus avancée du Pays de Vaud, Monod connaît aussi admirablement les paysans avec qui il est constamment en contact. Il s'efforce de faire comprendre aux uns et aux autres que leurs intérêts sont les mêmes et rien ne le révolte davantage que les efforts de Berne pour entretenir et exciter la rivalité entre villes et campagnes, efforts qui ne sont pas sans porter leurs fruits. « Il en est de la liberté comme de ces jouissances que n'apprécient guère les peuples abrutis qui ne les connaissent pas, quoique ceux qui les ont goûtables ne puissent plus s'en passer. La plupart de nos campagnards en étaient déshabitués, plusieurs mêmes, naguère taillables ou serfs, n'avaient osé porter leurs regards jusque-là. Uniquement sensibles à ce qui affectait immédiatement leur petite économie, ils ne voyaient pas au-delà, et ne pensaient point à ce qui seul pouvait rendre leur bien-être stable et l'accroître. Ils se laisserent... aisément persuader que les démarches des villes les regardaient seules, qu'elles ne visaient qu'à s'élever sur les ruines de Berne et à dominer à sa place. Or, l'ancienne domination des Bernois leur paraissait d'autant plus naturelle qu'ils étaient accoutumés à les voir à une immense distance, et à les regarder comme des demi-dieux, tandis que, voisins des habitants des villes de Vaud, fréquemment en contact avec eux, ils se voyaient à leur niveau ou à peu près, et ne les considéraient que comme d'autres hommes. »<sup>1</sup>

Autre erreur de Berne, estime Monod, que cette espèce d'attrapenigaud qu'était l'annonce de l'ouverture, lorsque le nombre des familles bourgeoises de Berne tomberait au-dessous de deux cent trente-six, à deux familles du Pays de Vaud de cette fameuse bourgeoisie de la capitale, « tellement précieuse, qu'elle fut pour Sacconnay le prix du gain de la bataille de Villmergen! »<sup>2</sup> C'était là en effet, loin d'y remédier, ajouter à l'arbitraire et corrompre peut-être par l'appât grossier que l'on tendait; c'était surtout « un nouveau moyen de discorde, par la jalousie que l'élu ne manquerait pas d'inspirer au grand nombre d'aspirants »<sup>3</sup>. Ainsi est alimentée, et même accrue, « l'exaspération de cet ordre moyen, principal organe de l'opinion »,<sup>4</sup> auquel Monod se réfère sans cesse.

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 759, ci-dessous p. 113.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 767, ci-dessous p. 120.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 768, ci-dessous p. 121.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 767, ci-dessous p. 120.

Les Bernois, par leur attitude, forcent en quelque sorte les Vaudois à faire des vœux contre eux<sup>1</sup>. « Quand on réfléchit avec calme à la conduite que tenaient les Bernois, et à ce qui se passait autour d'eux, on voit toujours mieux qu'il n'y avait à espérer d'eux aucune concession avantageuse au Pays de Vaud, et que, lorsqu'au moment de l'orage, ils en laissaient entrevoir pour des temps plus opportuns, ils ne cherchaient qu'à endormir jusqu'à ce qu'il fût calmé, sans avoir l'intention de tenir leurs promesses. »<sup>2</sup>

La politique de respect de la neutralité helvétique de Robespierre, les longues oscillations qui suivirent sa disparition, l'établissement du Directoire, toutes ces années où la Suisse fut laissée en repos, c'était là, estime Monod, plus de temps qu'il n'était nécessaire à Berne pour se rattacher ses sujets, et le dernier moment pour faire des concessions sans qu'on pût dire qu'elles étaient forcées. « Berne fut sollicitée sous main de le faire... Tout fut inutile »<sup>3</sup>.

Monod fait remonter à septembre 1796, au moment plus précisément où Frédéric-César de Laharpe intervient en faveur des enfants de son cousin le général Amédée de Laharpe, « les premières scènes de ce drame lugubre dont le Pays de Vaud peut être envisagé comme faisant le nœud de l'intrigue, dont le pillage de la Suisse et la destruction de son ancienne Confédération furent la catastrophe, et qui eut un dénouement bienheureux par l'établissement d'une nouvelle Confédération qui consacra l'affranchissement de Vaud »<sup>4</sup>. Henri Monod est sans doute celui qui a le mieux connu Frédéric-César de Laharpe, avec qui il s'était lié à Tübingen, alors qu'à vingt et dix-huit ans ils y faisaient tous deux leur droit, et dont il est resté jusqu'à sa mort, pendant soixante ans exactement, le plus fidèle ami. Il fait à cette occasion un portrait de lui, le meilleur sans doute qui nous soit parvenu<sup>5</sup>.

Il n'est pas besoin de rappeler qu'Amédée de Laharpe, seigneur de Yens, avait été condamné à mort par contumace par Berne en 1792, et ses biens confisqués, pour avoir été l'instigateur des banquets de Rolle de 1790 et 1791. Monod avait déploré alors la maladresse

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 770, ci-dessous p. 123.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 765, ci-dessous p. 118.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 775, ci-dessous p. 126.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 775, ci-dessous p. 126.

<sup>5</sup> Voir ci-dessous, p. 126-127.

qu'avait été le choix du jour anniversaire de la prise de la Bastille pour ces fameuses rencontres. En 1790, il était parvenu à retenir le bouillant Amédée de présenter à LL.EE. de Berne la pétition en faveur de la réunion des Etats de Vaud que Frédéric-César lui avait fait tenir de sa lointaine Russie. « Je lui fis observer que loin d'être au point de pouvoir espérer quelque succès d'une telle démarche, elle ne ferait que compromettre ses auteurs en pure perte. Pour réussir, il fallait réveiller les esprits engourdis, ramener l'union et préparer tout de manière à être en mesure de saisir l'occasion, si elle se présentait, comme on pouvait l'entrevoir; il fallait d'ailleurs penser qu'agir intempestivement, c'était peut-être échouer pour toujours. Je cherchai encore à lui faire sentir que les Français, en travaillant pour eux et à leur risque, travaillaient pour nous, en sorte que si leurs vœux s'accomplissaient, les nôtres ne pouvaient tarder à l'être. Là-dessus, il me remit son papier... »<sup>1</sup>

En 1791, Monod n'a pas pu empêcher qu'Amédée de Laharpe et ses amis ne se montrent encore plus imprudents et toujours aussi peu politiques que l'année précédente, mais il n'en juge pas moins inique la sentence bernoise, comme il est indigné par l'humiliante cérémonie du 30 septembre 1791, où les députés des villes vaudoises « semblables aux captifs qui suivaient le char du vainqueur, se rendent [entre deux files de soldats, du Champ de l'Air au Château] à ce nouveau Capitole et y entendent la lecture d'un édit fulminant qui leur reproche les désordres qui ont régné, comme si leur répression entrat dans les fonctions des municipalités et ne ressortissait pas au tribunal du bailli ou à ceux de la justice! »<sup>2</sup> « Je vis dans cette dégradation publique de tous nos magistrats le dernier degré d'avilissement de mon pays et la preuve du mépris des Bernois pour tous ses habitants. Certes, je ne croyais pas le mériter. »<sup>3</sup>

Amédée de Laharpe, devenu général français et adjudant de Bonaparte, a été tué à Codogno, dans une reconnaissance, le 9 mai 1796. Retour de Russie, Frédéric-César entreprend alors de réhabiliter sa mémoire et de faire restituer à ses enfants ses biens confisqués. Ses sollicitations sont éludées par Berne, parce que, pense Monod, la fortune de la Grande République venait d'éprouver quelques échecs

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 757 v°, note 8, ci-dessous p. 112.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 763, ci-dessous p. 116.

<sup>3</sup> *Souvenirs*, p. 99.

et que la retraite de Moreau, obligé de repasser le Rhin, montrait la France écrasée, ou prête à l'être! <sup>1</sup>

Alors Laharpe se tourne vers la seconde patrie d'Amédée, part pour Paris et, liant l'affaire de son cousin à ce qu'il considère comme les droits de son pays, va travailler, en faisant rendre justice à ses parents, à la libération de sa patrie. Au moment où, après avoir fait ce qu'il avait pu pour éviter le combat, Laharpe déclare ainsi la guerre à Berne, Monod relève que son ami « n'avait rien de certain sur le parti que prendrait le Directoire et, si les Bernois l'emportaient auprès de cette première autorité, il devait s'attendre à l'ordre de quitter la France; ce qui le mettait dans le cas de ceux auxquels, dans l'Empire romain, on interdisait le feu et l'eau, car le reste de l'Europe était sous la domination des amis de Berne. S'exposer à un tel danger pour son pays n'est pas d'un caractère ordinaire. Si l'on croit qu'il n'avait pas prévu ce danger, on se tromperait, car je l'en avais prévenu et j'en avais longuement raisonné avec lui à sa campagne, à Genthod, avant son départ pour Paris; mais il se dévouait. » <sup>2</sup>

Mais les armées de la République reprennent le dessus en 1797. C'est le Directoire alors qui hausse la voix et Berne est contrainte de faire plus que n'en avait demandé Laharpe. Le 15 juin, un décret de LL.EE., qui sera naturellement donné comme volontaire, accorde l'amnistie à tous ceux qui ont été condamnés ou ont fui pour délit politique! Pour se donner un air de liberté, Berne excepte toutefois Frédéric-César de Laharpe de cette généreuse mesure, sans se douter que c'est lui-même qui a insisté auprès du Directoire pour qu'il ne soit pas fait mention de lui. Et Monod voit là une nouvelle faute de Berne, qui ne sera pas sans conséquence. « De ce que la France n'avait pas exigé son rappel, ils [les Bernois] conclurent la nullité dans laquelle il était, sans réfléchir que l'on pouvait bien y avoir eu l'arrière-pensée de le retenir pour leur perte. » <sup>3</sup>

Cette maladresse du gouvernement bernois, que Monod ne s'explique que par la passion et des vues étroites, elle se répète. Berne n'accorde aucun crédit aux déclarations de Laharpe, qui lui parviennent par l'intermédiaire de Monod et du bailli Thormann <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 777 et 778, ci-dessous p. 127-128.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 777 v°, note 18, ci-dessous p. 129.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 779, ci-dessous p. 130. Voir aussi *Mémoires*, I, p. 97, note manuscrite.

<sup>4</sup> Voir RENÉ SECRÉTAN, *Laharpe, Henri Monod et le bailli Thormann à la veille de 1798*, dans *Revue suisse d'histoire*, 3 (1953), p. 87-118.

C'est en vain aussi que Thormann et Monod s'entremettent pour qu'une entrevue puisse avoir lieu, à Paris, entre Laharpe et les députés que Berne a envoyés auprès du Directoire. Ils devaient se voir chez Jacob Van Berchem, qui recevait les députés bernois et qui était en relations avec Laharpe<sup>1</sup>. La rencontre n'eut pas lieu, les Bernois s'étant facilement laissés convaincre par Madame de Staël et Benjamin Constant que Laharpe n'avait aucune importance<sup>2</sup>. Madame de Staël était liée avec Barras, et Laharpe avec Merlin de Douai. Et Monod de préciser: « Madame de Staël était de bonne foi et n'imaginait pas que Laharpe, dont la vie était assez retirée, eût aucune influence. Barras ne l'était pas. Il rentrait dans la tactique des Directeurs de tromper; en conséquence, tandis que l'un parlait à ses acolytes dans un sens, l'autre parlait aux siens dans un autre sens »<sup>3</sup>.

Les faits sont bien connus et on peut en rester à Monod. Sa position continue à être celle d'un modéré et d'un conciliateur, mais qui, observateur perspicace et qui voit grandir le danger, ne va pas craindre de se mettre en avant pour le prévenir. Pour lui, le danger est double: c'est d'abord la crainte, déjà exprimée par Gibbon bien des années auparavant, « qu'en secouant le joug de l'autorité on ne marche... à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme »<sup>4</sup>; c'est ensuite l'éventualité de l'entrée des Français en Suisse et le risque « de ne sortir de l'avilissement dans lequel nous étions, que pour passer sous celui d'une dépendance étrangère »<sup>5</sup>.

Monod a tenté vainement d'agir sur Berne de concert avec son ami le bailli Thormann. Jusqu'au dernier moment, il essaiera encore d'intervenir. A la mi-décembre 1797, LL.EE. envoient à Lausanne une nouvelle Haute Commission, que rejoindront bientôt deux délégués de la Diète helvétique assemblée à Aarau. Grâce à Thormann, Monod est reçu à dîner par les commissaires bernois<sup>6</sup>. Interrogé par eux, il leur suggère d'envoyer quelqu'un à Paris « demander ce que l'on veut, et se résoudre à le faire en usant de toutes les ressources qu'on a pour n'accorder que ce qu'il sera impossible de refuser »<sup>7</sup>. Abraham de Graffenried, l'un des commissaires, lui ayant alors

<sup>1</sup> *Mémoires*, I, p. 98, note manuscrite.

<sup>2</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 779 v°, note 19, ci-dessous p. 130-132.

<sup>3</sup> *Mémoires*, I, p. 98, note manuscrite.

<sup>4</sup> *Ibid.*, I, p. 99-100.

<sup>5</sup> *Ibid.*, I, p. 100.

<sup>6</sup> *Ibid.*, I, p. 103, note manuscrite.

<sup>7</sup> *Ibid.*, I, p. 104.

demandé s'il serait prêt à se rendre lui-même à Paris au cas où on le lui proposerait, Monod ne cache pas que ce ne pourrait être sans qu'il y recourût aux conseils et aux services de Frédéric-César de Laharpe. « Je proposais là un blasphème, s'adresser à un sujet, et à un banni! »<sup>1</sup>  
« Cette proposition fit tomber la conversation »<sup>2</sup>.

Quand le fameux arrêté du Directoire du 8 nivôse est connu à Lausanne, Monod ne balance plus. « La fermentation croissait; un club qui s'était formé à Lausanne [c'est le Comité de réunion] avait osé y faire réimprimer cet acte incendiaire sous les yeux de la Commission bernoise, et la Commission n'avait osé sévir. Un pas de plus, le mouvement était donné, et du caractère de celui qui le donnerait pouvait résulter l'anarchie... Quelques hommes sensés voyant le danger... se hâtent donc d'agir et, comme ils sentaient que, pour diriger d'une manière sage l'agitation qui se manifestait, il fallait que l'autorité qui pouvait avoir la confiance du pays s'en emparât, ils engagent les Conseils de leurs villes à intervenir et à recourir au gouvernement [de Berne] pour empêcher qu'on n'ait recours à l'étranger »<sup>3</sup>.

Ces quelques mots résument bien la double action de Monod: à Berne, intervenir auprès du gouvernement pour qu'il fasse enfin des concessions qui donnent satisfaction aux Vaudois et qui ôtent du même coup à la France tout prétexte à s'interposer; sur place, à Lausanne, ne pas laisser l'emporter ceux-là qui, précisément, souhaitent l'intervention française.

Sur le premier point, Monod écrira plus tard qu'il est toujours plus convaincu que Berne pouvait alors empêcher l'entrée des Français. « Il ne s'agissait que de trois choses: 1. répandre de l'argent et en fournir pour la fameuse expédition d'Egypte; 2. consentir à s'organiser de manière que les gouvernements suisses eussent donné une parfaite sécurité à la France, c'est-à-dire établir une égalité de droits qui eût rallié tous les sujets; 3. enfin présenter en même temps une masse de résistance bien calculée, ce que le concours de tous les sujets eût opéré. Certainement le Directoire, dans ce moment, n'était pas en mesure d'attaquer... Il avait cru que la seule menace suffirait pour amener Berne, et ensuite la Suisse, à se révolutionner et à lui donner de l'argent. »<sup>4</sup>

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 788 v°, note 24, ci-dessous p. 140.

<sup>2</sup> *Mémoires*, I, p. 104, note manuscrite.

<sup>3</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 782, ci-dessous p. 134.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 788 v°, note 24, ci-dessous p. 140.

Il n'y a pas lieu d'analyser ici cette opinion. Pour ce qui est de l'action sur le gouvernement bernois, on sait les adresses, nombreuses, pressantes, loyales, respectueuses, que villes et communes envoient à LL.EE., à quoi Berne répond par deux mesures absurdes, en demandant aux autorités de prêter à nouveau le serment de fidélité et en nommant général Rodolphe de Weiss, bailli de Moudon.

Monod n'est pas tendre pour de Weiss. « Le colonel Weiss passait à Berne pour un zélé démocrate. Il fut choisi. Il avait eu des missions à Paris du temps de la Terreur et dès lors, et y avait successivement encensé les différentes factions, même... Robespierre. Ayant beaucoup d'esprit, encore plus de vanité, il visait à être chef de parti sans avoir aucune des qualités propres à un tel rôle, il visait à la popularité sans trop déguiser sa passion de dominer. Avec des principes fort relâchés, il avait écrit sur la morale et s'était fait une réputation de versatilité et d'inconséquence qui semblait devoir l'exclure d'une place aussi délicate que celle de commandant de Vaud dans les circonstances. Mais un esprit d'aveuglement avait gagné; les Bernois avaient l'air de croire ce pays peuplé de Jacobins, et mirent à sa tête Weiss qu'ils regardaient comme tel. Sa conduite répondit au caractère qu'on vient d'en tracer: on le vit flagrant les clubs, outrager les clubistes; flattant le peuple, insulter ses chefs; prenant un parti décisif, l'abandonner au moindre obstacle. Il passa son temps à d'inutiles courses ou à composer des proclamations polémiques dans lesquelles le langage révolutionnaire remplaçait le raisonnement, et un ton trivial celui de la franchise. »<sup>1</sup>

Quant au serment de fidélité, quelques bailliages refusèrent complètement de le prêter, quelques-uns y consentirent et il ne fut prêté qu'en partie dans d'autres. La mesure eut pour résultat de montrer plus de mécontents qu'on ne le soupçonnait et la Haute Commission bernoise quittera Lausanne le 20 janvier sans avoir donné au général de Weiss des instructions précises, sans avoir rien décidé. « Un homme habile, note Monod, qui eût saisi avec adresse ce moment de fermentation où l'on se remue sans savoir où l'on va, et qui, sans heurter l'opinion, eût cherché à s'en emparer, aurait peut-être pu encore rallier tous les esprits au gouvernement comme au centre que l'on cherchait. La Commission n'en eut pas l'idée. »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 785, ci-dessous p. 136.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, f° 781, ci-dessous p. 133.

Cette faiblesse des commissaires bernois n'est que le reflet de celle de Berne même, et Monod en voit bien la raison essentielle. « Berne n'était... pas dénuée d'hommes à talents. Malheureusement, elle était divisée en partis qui tiraillaient la République en différents sens et empêchaient que rien ne se fit. L'un voulait qu'on se défendît et qu'on pérît plutôt que de se soumettre; il annonçait le plus de caractère; il était aussi le plus faible et, comme il n'avait su ou pu rien préparer, il le devenait tous les jours plus, parce qu'il n'offrait plus à ses fauteurs que la certitude de leur ruine. L'autre, qui n'était pas trop ennemi de quelque changement dans la constitution, n'ayant pu vaincre l'obstination de la majorité pour l'opérer, avait espéré que l'approche des Français l'y forcerait, et qu'il resterait maître de le faire à son gré; comme il attendait tout de l'événement, il n'est pas étonnant qu'il lui eût tout abandonné. Un troisième enfin, abhorrant également un changement et les Français, et ne voyant aucun moyen de leur résister, se résignait humblement à subir la loi du vainqueur, comme ces vieux patriciens qui, à l'entrée des Gaulois dans Rome, les attendirent tranquillement assis dans leur chaise curule. Je ne parle pas ici de ceux qui, en assez grand nombre, dans la simple bourgeoisie ou parmi les habitants de la ville, étaient zélés amis des Français et comprenaient qu'ils n'arrivaient que pour mettre leurs familles à la place de celles qui gouvernaient; s'ils eurent de l'influence sur la manière dont on se défendit, ils n'avaient pu en avoir aucune sur celle dont on prépara la défense. Ces éléments divers expliquent, au moins en partie, le défaut de vues, l'incertitude, la vacillation, en un mot les convulsions qui signalèrent l'agonie de la République dont les commencements avaient été si remarquables par une fermeté, une vigueur et un patriotisme à toute épreuve. »<sup>1</sup>

Sur le second point, c'est-à-dire à Lausanne, c'est la constitution, dès le 18 janvier, du Comité central des délégués de la magistrature des villes et des communautés du Pays de Vaud, qui crurent « devoir s'emparer des rênes du gouvernement à mesure qu'elles s'échappaient des mains qui les avaient tenues, afin qu'elles ne tombassent pas dans celles de la foule »<sup>2</sup>. Composé d'abord des députés de Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, Montreux, Lavaux, Aubonne, Rolle, Cossonay et Payerne, auxquels ceux des autres communes viendront se joindre

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo<sup>o</sup> 780-781, ci-dessous p. 131-132.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, fo<sup>o</sup> 785-786, ci-dessous p. 137.

peu à peu, ce Comité central se donne tout de suite un programme où nous retrouvons Monod: s'opposer à toute mesure pouvant compromettre le Pays de Vaud vis-à-vis de la France, chercher à empêcher aussi bien l'entrée des troupes françaises que celle des Suisses-allemands, concourir à tout ce qu'il jugerait propre à concilier, travailler surtout à maintenir l'ordre et à assurer l'union du Pays de Vaud à la Suisse<sup>1</sup>.

Dès le premier jour, le Comité central des villes et des communes s'annonça sans détour à la Commission bernoise, qui n'avait pas encore quitté Lausanne. Son porte-parole fut le juge Philippe Secrétan, député de Lausanne et premier président du Comité, qui « par sa candeur, son exacte probité, l'étendue de ses connaissances et l'agrément de son esprit s'est attiré la considération et l'amour de tous ceux qui le connaissent.<sup>2</sup> » La démarche n'est pas accueillie par les commissaires de Berne!

Quant aux députés de la Confédération, Jean-Conrad de Wyss et Charles de Reding, ils s'expriment « de manière à faire comprendre que ceux qui s'étaient chargés de la vocation qu'ils disaient avoir prenaient sur eux une grande responsabilité, qu'une telle vocation ne pouvait être reconnue à Berne et exposait leur tête. C'était faire trop ou trop peu; il fallait punir, si on le devait; et ne pas menacer si l'on ne pouvait punir. Au lieu d'intimider, on irrita; tandis que, par l'intermédiaire qui s'offrait, le gouvernement eût pu se soutenir et négocier, tant au-dehors qu'au-dedans. De ce moment fut rompu le premier anneau de la chaîne qui liait encore le Pays de Vaud à Berne, et que les villes par cette députation avaient cherché à resserrer »<sup>3</sup>.

Le premier anneau seulement, car il importe encore et toujours pour Monod de se prémunir contre une arrivée des Français et contre l'activité des clubs, celle en particulier du « Comité de réunion ». Pour contenir les agités, les autorités des villes vaudoises forment des commissions composées de membres de leurs conseils et de quelques membres des clubs. Ces commissions, qui comptent ainsi à la fois des hommes désignés par les magistrats et des hommes choisis par le peuple, jouiront de la confiance générale et pourront se substituer, le moment venu, aux anciens conseils des villes, tandis que le Comité

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 786, ci-dessous p. 137.

<sup>2</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 785 v°, note 23, ci-dessous p. 137-138.

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 786, ci-dessous p. 138.

central créé le 18 janvier deviendra, dès le 24, l'Assemblée provisoire des représentants du Pays de Vaud, dite aussi l'Assemblée représentative<sup>1</sup>. En attendant, et pour prévenir tout appel des troupes françaises, le Comité central fait savoir au général Ménard, qui commande la division de l'armée d'Italie massée sur la frontière, que lui seul, Comité central, a pouvoir de parler au nom du pays et que le commandant des troupes françaises ne doit, en conséquence, donner suite à aucune demande qui lui parviendrait par un autre canal<sup>2</sup>.

Quant à Berne encore, le Comité central décide, le 23 janvier, malgré l'échec de sa démarche auprès de la Haute Commission, malgré l'attitude du Deux-Cents qui, à dix voix de majorité, vient de se refuser à nouveau à toute concession, le Comité central décide d'envoyer deux de ses membres à Berne pour « chercher à y faire comprendre qu'au lieu de s'irriter contre le Pays de Vaud parce qu'il demandait des concessions, on devait lui savoir gré de persister à les demander à Berne tandis qu'on les lui offrait ailleurs; qu'au lieu de voir une rébellion dans ses démarches, on devait y voir un effet de la nécessité; qu'au lieu de le regarder comme un ennemi, on devait sentir que sur un article essentiel il avait le même intérêt que Berne, qu'il avait le désir de lui rester uni, en sorte qu'il importait de se concerter, loin de se brouiller »<sup>3</sup>.

Les deux députés chargés de cette démarche ultime sont Victor-Benjamin de Saussure, « bourgmestre de Lausanne, homme distingué par ses talents et ses connaissances, en qui les Bernois paraissaient avoir beaucoup de confiance », et Henri Monod, « conseiller à Morges, ardent ami de son pays et d'une sage liberté, mais esprit conciliant et qui jouissait d'un des emplois les plus lucratifs donnés par le gouvernement aux sujets de Vaud »<sup>4</sup>. De Saussure part immédiatement, alors que Monod doit se rendre à Morges, y chercher ce qui lui était nécessaire pour cette course. Ce qui fait qu'il se trouve de nouveau à Lausanne, le soir du 23 janvier, quand y sont connues et y font sensation, la proclamation du général Ménard et l'adresse de Frédéric-César de Laharpe et Vincent Perdonnet<sup>5</sup>.

Le premier de ces textes, plus encore que l'arrêté du Directoire du 8 nivôse, était un véritable appel à l'insurrection. « Le Directoire

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 786, ci-dessous p. 137.

<sup>2</sup> *Mémoires*, I, p. 114 et Canton de Vaud, t. IV, fo 787, ci-dessous p. 139.

<sup>3</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 787, ci-dessous p. 139.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 787, ci-dessous p. 139.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. IV, fo 787 v°, note 23<sup>ter</sup>, ci-dessous p. 139.

exécutif, disait Ménard, m'ordonne d'employer tous mes moyens pour vous rendre libres... Vos ennemis seront les nôtres... L'armée d'Italie vous couvre. C'est à présent à vous de vous rendre dignes des hautes destinées auxquelles le Directoire veut vous aider à parvenir »<sup>1</sup>. Le second texte, qui allait mettre le comble à l'agitation et faire renoncer Monod à se rendre à Berne, ce sont les fameuses *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République lémanique*, rédigées à Paris par Laharpe et Perdonnet et que ce dernier apportait lui-même à Lausanne!

Tous les récits des contemporains signalent l'allégresse, les embrassades, la fraternisation dans la joie qui ont caractérisé la nuit du 23 au 24 janvier et la journée du lendemain, avec cocardes vertes et plantation d'arbres de la liberté. Aucun n'a dit que c'était parce que Monod avait dû aller changer d'habit à Morges et n'était pas parti tout de suite pour Berne que, contrairement au désir de son ami Frédéric-César de Laharpe, la République lémanique n'a pas été officiellement proclamée le 24 janvier et que le drapeau vert n'a pas flotté alors sur l'Hôtel de Ville de Lausanne, mais seulement de l'autre côté de la Place de la Palud, à la fenêtre du Cercle des jeunes négociants, siège du Comité de réunion!

En effet, quand, le 24 janvier au matin, la foule conduite par des membres du Comité de réunion, envahit l'Hôtel de Ville, Monod est là. Soucieux de maintenir, dans le bouleversement qui s'accomplit, le plus de légalité possible, il fait front et parvient, très habilement, à convaincre la foule de se retirer. « Le président du Comité central qui m'avait remplacé<sup>2</sup> était Dessix, député de Begnins, qui, ainsi que sa commune, n'était rien moins que prononcé pour la révolution; mais, de sa nature très pusillanime, il se laissait comme tant d'autres aller au torrent. Lors donc que le chef de la procession vint, à la tête de cette longue file composée de quelque cent individus, lui présenter l'étendard pour l'arborer à la fenêtre de la salle de la Maison de Ville où siégeait le Comité, il le prit en tremblant de tous ses membres pour faire ce qu'on lui demandait. Etant à ses côtés, je le saisis et, tout en applaudissant au zèle des nombreux citoyens qui se levaient pour

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, f° 787, ci-dessous p. 139.

<sup>2</sup> La présidence du Comité central alternait tous les deux jours entre Philippe Secrétan, député de Lausanne, et Henri Monod, député de Morges. Monod devant partir le 23 janvier pour Berne, un suppléant, député lui aussi d'une des villes du pays, lui avait été désigné, qui devait également alterner avec Philippe Secrétan.

l'indépendance et la liberté de la patrie, je dis que pour les assurer il était indispensable de ne pas trop s'abandonner au premier élan, qui pourrait contre notre vœu les compromettre; que, vu notre petitesse nous ne pouvions guère espérer de nous isoler et de nous constituer définitivement sans égard à tout ce qui nous entourait, et qu'une affaire aussi importante exigeait un peu d'examen et de réflexion, qu'elle serait sans doute l'objet essentiel des délibérations de l'assemblée des représentants du peuple et qu'on allait s'en occuper; les exhortant en attendant, de conserver l'ordre et les bonnes dispositions dont ils donnaient la preuve, de continuer à veiller à la sûreté du Comité, auquel ils pouvaient avoir une entière confiance puisqu'il n'avait d'autre intérêt que le leur; leur remettant là-dessus l'étendard. Le chef convint de la vérité des observations, le reprit, s'en retourna, reconduisant tout son monde, qui suivit et s'écoula avec la plus grande tranquillité. Il faut dire, au reste, que ce chef était un Bonnard, horloger, très brave homme, ami d'une véritable liberté et, par là même, du maintien de l'ordre. Son honnêteté et quelques talents lui avaient concilié l'estime générale et une grande confiance de la part de la masse du peuple; il avait ainsi la plus grande influence dans ces premiers temps d'orage sur les délibérations du club central établi à Lausanne, et nous fut ainsi d'une grande utilité »<sup>1</sup>.

Si la République lémanique n'a pas été proclamée officiellement le 24 janvier 1798, le Comité central des villes et des communes se constitue néanmoins en « Représentation provisoire du Pays de Vaud » et déclare, par là même, l'indépendance vaudoise. La révolution est accomplie.

Dans son « Histoire du Canton de Vaud », Monod n'a pas manqué de se poser la question capitale. « Le sentiment qui porta la plus grande partie des habitants du Pays de Vaud à désirer un changement dans son état était-il véritablement irréfléchi et contraire à tout ce que la saine raison lui prescrivait pour son bonheur, et uniquement fruit d'un esprit de légèreté et d'innovation tout à fait condamnable? Ou cet état était-il tel que c'eût été folie à lui de vouloir le conserver, et que l'on doive honorer comme des sages ceux qui crurent devoir profiter des circonstances pour chercher à le renverser? »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> *Mémoires*, I, p. 118, note manuscrite.

<sup>2</sup> *Canton de Vaud*, t. IV, f° 753, ci-dessous p. 108-109.

Sa réponse est celle qu'on pouvait attendre de lui. « Si l'on admet pour principe que tout peuple qui vise à changer son sort est coupable, à moins qu'il ne soit réduit à une extrémité si dure que, quoi qu'il arrive, il ne puisse que gagner, certainement celui de Vaud eut grand tort, car il est hors de doute qu'il n'était pas tellement à plaindre, qu'il ne fût plus heureux que beaucoup d'autres, et, sans admettre tout ce que disent les partisans de l'ancien gouvernement bernois, on doit convenir avec eux qu'au moment de sa révolution le Pays de Vaud avait infiniment gagné sous plusieurs rapports et présentait un aspect très éloigné de celui de la misère.

» Mais si l'on admet que ce mot *bonheur* est très relatif, il faut admettre aussi que ce qui ferait peut-être l'objet de tous les vœux d'une nation n'est, pour telle autre, qu'un objet de dédain et ne lui paraît qu'un état d'abjection. Le plus grand nombre, par exemple, de celles qui en Europe ne passent pas pour être à plaindre, aurait trouvé le sort des Etats-Unis d'Amérique digne d'envie avant qu'ils se fussent rendus indépendants. Quel est cependant l'homme raisonnable qui ose maintenant s'élever contre les efforts qu'ont faits ces Etats pour s'affranchir, et qui n'applaudisse avec la postérité à leurs succès? »<sup>1</sup>

En ce qui concerne le Pays de Vaud, ceux qui célèbrent, en cette année 1973, le cent soixante quinzième anniversaire de l'indépendance vaudoise applaudissent eux aussi aux succès d'Henri Monod et des Vaudois de 1798!

---

<sup>1</sup> Canton de Vaud, t. IV, fo 753-754, ci-dessous p. 109.

## ANNEXE

Extrait du livre 16 de l'« Histoire du Canton de Vaud » d'Henri Monod  
(folio 752 - folio 806)

Le Royaume de France était parvenu au temps de sa caducité. La faiblesse de caractère du roi rendait ses bonnes intentions inutiles, elle était plus propre à favoriser l'introduction des abus qu'à la réforme de ceux qui existaient. Quand la nécessité l'obligea de recourir à des moyens extraordinaires pour opérer cette réforme, la direction de ces moyens se trouva au-dessus de ses forces, et les appuis auxquels il eut recours pour soutenir et restaurer le trône commencèrent par l'ébranler, finirent par le renverser. Cette effrayante catastrophe était dès longtemps prévue par les hommes qui suivaient les événements présents et les comparaient avec les événements passés. L'opinion tendait à l'amener en se prononçant avec force contre l'autorité absolue, dont le poids était devenu insupportable, et l'établissement d'une nouvelle république en Amérique contribua à la hâter. Les Etats-Unis s'étaient constitués en Etats indépendants; la France pour miner sa rivale l'Angleterre y avait puissamment contribué; ses soldats revinrent de cette terre lointaine remplis des idées de liberté qui y étaient indigènes, et trouvèrent à leur arrivée tous les esprits disposés à les partager. Bientôt l'embarras des finances engage le roi à assembler les notables du royaume, puis les Etats Généraux, qui, sous le nom d'Assemblée nationale, s'emparent du pouvoir et paraissent vouloir le fonder [753] sur cette confiance que doivent inspirer au peuple son bonheur et une sage liberté.

L'enthousiasme que font naître en France de telles espérances se répand dans les pays voisins. Celui de Vaud, si rapproché par sa position et par l'idiome, n'est pas le dernier à l'éprouver; les principes français y exaltent les têtes, l'agitation gagne partout; la manière dont on s'y prend pour l'étouffer ne fait que la comprimer, et donne naissance aux partis. Bientôt on la voit renaître plus violente; l'explosion a lieu, la domination bernoise est détruite et le sort de Vaud est changé. Cette mémorable révolution, les dispositions que montrèrent alors les habitants de ce pays, tant ceux qu'on notait sous la désignation d'ambitieux novateurs que ceux que l'on flétrissait sous le nom de plats courtisans et de vils esclaves, cette révolution et ces dispositions ont été représentées sous des jours si opposés, elles ont été alternativement l'objet de tant de reproches et de tant d'éloges, que, pour mettre les hommes impartiaux et la postérité en état, au milieu d'opinions si divergentes, d'assurer la leur d'une manière certaine, je crois devoir m'arrêter un moment à établir la question. Je chercherai à le faire avec une telle précision, que sa décision découle naturellement des faits et ne laisse rien d'embarrassant.

Le sentiment qui porta la plus grande partie des habitants de Vaud à désirer un changement dans son état était-il véritablement irréfléchi,

contraire à tout ce que la saine raison lui prescrivait pour son bonheur, et uniquement le fruit d'un esprit de légèreté et d'innovation tout à fait condamnable? Ou cet état était-il tel que c'eût été folie à lui de vouloir le conserver, et que l'on doive honorer comme des sages ceux qui crurent devoir profiter des circonstances pour chercher à le renverser?

Si l'on admet pour principe que tout peuple qui vise à changer son sort est coupable, à moins qu'il ne soit réduit à une extrémité si dure que, quoi qu'il arrive, il ne puisse que gagner, certainement celui de Vaud eut grand tort, car il est hors de doute qu'il n'était pas tellement à plaindre, qu'il ne fût plus heureux que beaucoup d'autres, et sans admettre tout ce que disent les partisans de l'ancien gouvernement [754] bernois, on doit convenir avec eux qu'au moment de sa révolution le Pays de Vaud avait infiniment gagné sous plusieurs rapports et présentait un aspect très éloigné de celui de la misère.

Mais si l'on admet que ce mot *bonheur* est très relatif, il faut admettre aussi que ce qui ferait peut-être l'objet de tous les vœux d'une nation n'est, pour telle autre, qu'un objet de dédain et ne lui paraît qu'un état d'abjection. Le plus grand nombre, par exemple, de celles qui, en Europe, ne passent pas pour être à plaindre, aurait trouvé le sort des Etats-Unis d'Amérique digne d'envie avant qu'ils ne se fussent rendus indépendants. Quel est cependant l'homme raisonnable qui ose maintenant s'élever contre les efforts qu'ont faits ces Etats pour s'affranchir, et qui n'applaudisse avec la postérité à leurs succès? Pourquoi donc s'élèverait-on contre ceux que fit le Pays de Vaud? Etais-il dans un état aussi satisfaisant que les colonies anglo-américaines, et n'avait-il pas infiniment plus à se plaindre qu'elles? On ne saurait disconvenir que tous les droits de cette province, et la plus grande partie de ceux de ses communes, n'eussent été enlevés; une trop grande masse de chartes et de faits le prouve pour qu'il soit possible d'ajouter la moindre créance aux auteurs passionnés du temps qui ont prétendu le contraire. On ne saurait disconvenir que le gouvernement ne fût ainsi devenu un des plus absous qui existât en Europe, et quand on a cru que ce gouvernement absolu n'eût osé se permettre rien de trop arbitraire vis-à-vis d'un peuple aimé, on a oublié que la force qui le garantissait était infiniment plus efficace que des armées et des troupes soldées. On ne saurait disconvenir enfin qu'en accordant même que ce gouvernement ne fût pas tyrannique et fût bon, son système pouvait changer à chaque instant, que, comme il avait été assez longtemps très dur, il pouvait le devenir de nouveau sans obstacle, que cela arrivait même quelquefois selon les circonstances, que ses formes l'étaient ordinairement et qu'il était difficile d'avoir porté plus loin la dégradation et l'avilissement des sujets.

Ce tableau en raccourci du véritable état de la question met à présent à même de la juger. On peut décider maintenant si c'était sans raison que le Pays de Vaud supportait le joug avec impatience, et surtout si l'esprit qu'il manifesta à l'époque de la Révolution française ne venait pas d'un sentiment de dignité et d'orgueil national bien placé, plutôt que d'un caractère remuant et avide de nouveauté, qui ne fut jamais le sien.

Je reviens à la suite des événements.

L'effet que firent sur le Pays de Vaud les principes régénérateurs qui s'annonçaient en France fut d'autant plus grand que, comme il n'y avait point [755] de fortunes considérables, il y avait en échange beaucoup d'aisance, en sorte que cette classe moyenne, qui est principalement la dépositaire des lumières et des sentiments libéraux qu'elles font naître, y était plus nombreuse en proportion que dans la plupart des autres pays. Aussi, avant même qu'il fût question de révolution en France, à une époque où c'eût encore été un crime d'y douter de la toute puissance du roi, en 1782, avait-on vu une de ses villes, Morges, oser éléver sa voix avec force, rappeler ses droits, mettre à les défendre une fermeté oubliée dès longtemps, et le reste du pays applaudir à ses efforts. On avait voulu établir sur les biens-fonds de son territoire une imposition pour pourvoir à une partie des frais qu'exigeait le rétablissement de la grande route de Genève à Berne, qui le traversait; elle s'y opposa par la raison entre autres qu'on ne pouvait l'imposer sans son aveu. Sans oser disconvenir de cette vérité, que depuis deux siècles et demi il ne cessait de méconnaître, le gouvernement en renvoya l'examen à un temps indéterminé, et n'obligea pas moins à payer en attendant, sous peine d'exécution contre quiconque oserait refuser. L'indignation fut grande, mais la force était là, il fallut obéir; et, pendant huit ans que l'imposition dura, ce fut toujours même demande d'argent, qu'il fallut livrer, même réclamation de la ville, même renvoi de la part du gouvernement, même sentiment du public.

Berne ne pensait qu'à gagner du temps; elle espérait que, l'impôt fini, l'affaire s'oublierait ainsi que tant d'autres. Et c'est ce qui serait vraisemblablement arrivé, si les événements qui survinrent en France, en remettant au jour tant d'anciens titres dont depuis si longtemps il n'était plus question, n'eussent rendu leur valeur à ceux de Morges, ou plutôt à ceux de Vaud. Ces événements arrivaient précisément au moment où le chemin allait être terminé, où la dernière demande d'argent était faite, et où les nouvelles démarches des Morgiens pour le soutien de leurs droits fixaient les regards de leurs compatriotes. On conçoit combien cette circonstance dut ajouter à l'intérêt qu'inspirait ce qui se passait dans le voisinage.

Cependant la tourmente prenait dans ce voisinage un aspect effrayant. Pour arracher aux Grands leurs prérogatives, le peuple brûlait [756] leurs châteaux, menaçait leurs personnes, se livrait à tous les excès, et l'Assemblée nationale, par une solennelle renonciation des privilégiés à leurs droits, renonciation dont tous ces désordres prouvaient la liberté, finissait par tout niveler. Cette grande opération, qui eut lieu dans la nuit, fut appelée par ceux qui en souffrirent une *œuvre de ténèbre* et fit sur le Pays de Vaud une impression remarquable. Jusqu'alors les classes les plus relevées, et principalement les vassaux, étaient les plus aigries contre le gouvernement, tandis que le peuple des campagnes lui était le plus dévoué. Mais quand les vassaux et les campagnards virent la destruction des fiefs en France, les rôles changèrent; ceux-ci commencèrent à se détacher de Berne, et ceux-là à s'en rapprocher, tant il est vrai que l'amour pur de la patrie n'est que le masque sous lequel, pour la plupart, se cache le plus sordide intérêt!

Il faut pourtant le dire, quelques propriétaires de fief ne laissèrent pas de conserver de l'attachement pour la cause que défendait l'Assemblée nationale française; d'ailleurs, la grande majorité des magistrats et du peuple des villes, tout en condamnant les désordres auxquels on se livrait ne resta pas moins attachée aux principes sur lesquels se fondait cette cause, que commençaient à admirer surtout les chefs de plusieurs villages. Dans cet état des choses, quelques hommes qui les avaient adoptés longtemps avant qu'on les réclamât en France, crurent entrevoir la possibilité de les faire servir à la régénération de la patrie de Vaud. Mais, pour lui épargner les maux auxquels entraînait dans ce grand pays leur fausse interprétation, ils crurent qu'il fallait commencer par chercher à détruire ces semences de jalouse et de rivalité qu'on avait semées entre les différents lieux et les différentes classes, et leur faire comprendre que l'intérêt de chacun ne pouvait se trouver que dans l'intérêt de tous. Se voir, apprendre à se connaître parut un des meilleurs moyens d'obtenir ce but; par là devaient se former des relations, les préventions devaient se dissiper, et l'on pouvait espérer de voir naître ce concert qui amènerait le résultat qu'on cherchait. Mais comment, [757] sous un gouvernement ombrageux, qui prenait l'alarme à la vue de quelques personnes assemblées, qui avait non seulement aboli les Etats, les assemblées des quatre bonnes villes, mais qui leur avait même défendu de s'unir pour leurs intérêts communs, comment, sous un tel gouvernement, former des réunions un peu nombreuses d'hommes pris sur différents points du pays?

Il y avait dans différentes villes, comme on en voit encore aujourd'hui, des sociétés qui, un certain jour de l'année, tiraient un prix à l'arc. Les membres de ces sociétés étaient des personnes aisées des environs. Un repas, souvent quelque autre fête, un bal, suivait ordinairement le tirage; le jour en un mot était consacré au plaisir. Comme ces assemblées ne présentaient que son image, elles parurent pouvoir aisément couvrir le but louable auquel on visait; et, comme la Société de Morges renfermait des membres de Lausanne, d'Aubonne, de Rolle et de quelques autres lieux, le jour de son tirage, ceux qui avaient conçu le plan, prenant pour prétexte le désir de prolonger la fête, proposèrent d'engager les différentes sociétés voisines et ceux qui voudraient s'y joindre à se réunir, à quelque temps de là, pour un nouveau tirage, à Rolle comme un point plus central. Tous acceptent avec empressement et promettent d'engager leurs amis. Le jour est fixé au 14 juillet et ce fut une maladresse; c'était l'anniversaire de la prise de la Bastille, qui avait eu lieu l'année précédente, époque de laquelle on datait le retour de la liberté en France. Mais, si le choix d'un tel jour devait donner l'éveil, la manière dont on l'employa le dut bien davantage.

Parmi le grand nombre d'hommes qui accoururent, quelques-uns étaient notés par la dépendance dans laquelle ils étaient des Bernois ou par la cour qu'ils leur avaient toujours faite. Ces hommes, soit envie de se rallier au parti qu'ils voyaient prêt à dominer, soit perfidie et intention de pousser à quelque acte répréhensible, ces hommes, dis-je, mirent dans la manifestation de leur joie et de leurs sentiments patriotiques une exagération qui, en faisant tenir sur leur garde les personnes les plus sensées,

excita celles qui, toujours en plus grand nombre, se livrent sans réflexion au premier mouvement. Entre ces derniers se distinguait De La Harpe, seigneur de Yens, qu'on a vu briller ensuite dans les rangs de l'armée française; son courage bouillant était plus propre à figurer dans les camps que sa prudence dans les Conseils. Il se livra [758] avec la foule à la joie la plus turbulente, et si l'on ne fit rien qui pût autoriser l'animadversion du gouvernement, on laissa trop percer les espérances que l'on fondait sur la Révolution française. Ces épanchements bruyants, que les premiers mobiles du rassemblement n'avaient pu modérer, n'étaient pas les relations qu'ils avaient cherché à former; aussi éludèrent-ils la proposition d'une fête semblable pour l'année suivante, mais, n'ayant pu en détourner, ils commencèrent à s'apercevoir que le mouvement une fois donné il n'est pas toujours facile de le diriger à son gré<sup>8</sup>.

Comme ce premier essai ne répondait pas à leurs voeux, ils crurent devoir s'en tenir à profiter de toutes les occasions qui se présenteraient d'entamer des discussions politiques d'un intérêt général pour attirer l'attention du pays sur ces objets majeurs, l'y rallier et en même temps l'éclairer. Mais, en même temps qu'ils désiraient allumer et entretenir le feu sacré, ils ne voulaient pas d'incendie. C'est ce qui engagea les Conseils de Morges à mettre moins de vivacité dans la poursuite de leurs réclamations au sujet de l'impôt, et à demander de pouvoir les développer dans une procédure qui serait portée devant le Conseil des Deux Cents de Berne, ce qui emportait son impression<sup>8bis</sup>.

C'est par une suite du même système que la capitulation du régiment bernois au service de France ayant dû être renouvelée en 1789, l'on engagea les officiers des pays sujets à demander une égalité parfaite pour l'avancement avec les officiers de Berne, et la plupart des villes à appuyer cette demande. Ainsi commença à s'établir un concert qui, en laissant entrevoir la naissance

---

<sup>8</sup> Je puis donner sur ce que j'avance ici des renseignements d'autant plus exacts que je n'en ai pas été un simple témoin. Le jour de la Société de l'Arc de Morges, De La Harpe d'Yens me communiqua un projet de pétition à Berne qui lui avait été envoyé de Russie par son cousin dont il sera parlé plus bas. Ce projet ne contenait rien moins que la demande des Etats de Vaud pour la réforme de ses griefs. Je lui fis observer que, loin d'être au point de pouvoir espérer quelque succès d'une telle démarche, elle ne ferait que compromettre ses auteurs à pure perte. Pour réussir il fallait réveiller les esprits engourdis, ramener l'union et préparer tout de manière à être en mesure de saisir l'occasion, si elle se présentait, comme on pouvait l'entrevoir; il fallait d'ailleurs penser qu'agir intempestivement, c'était peut-être échouer pour toujours. Je cherchai encore à lui faire sentir que les Français, en travaillant pour eux et à leur risque, travaillaient pour nous, en sorte que, si leurs vœux s'accomplissaient, les nôtres ne pourraient tarder à l'être. Là-dessus, il me remit son papier et se mit à la tête de l'arrangement de la fête de Rolle, que je mis en avant. Mais en oubliant bientôt le but, il se laissa aller à l'exaltation qui gagnait, et, taxant sans doute en lui-même de pusillanimité les nouvelles remontrances que je lui fis à ce sujet, il suivit l'impulsion des têtes montées au lieu de chercher à les modérer.

<sup>8bis</sup> Ceci demande à être plus développé pour faire d'autant mieux ressortir le bon esprit du pays, et surtout de Morges. Voyez à ce sujet mes *Mémoires* et les notes manuscrites que j'y ai insérées [ajonction de 1819].

de quelque esprit public, jeta aussitôt l'alarme dans le gouvernement. Les circonstances étaient telles qu'il ne pouvait s'y opposer directement. Comment d'ailleurs défendre à ces communes de faire des représentations sur un même objet, dès que cet objet les concernait également et que chacune les faisait en son particulier? Les Bernois le sentirent et prirent une voie qui, quoique indirecte, [759] n'allait que mieux à leur but.

Le Trésorier du Pays de Vaud y est envoyé en pompe. Il vient s'établir à Rolle et s'annonce comme prêt à entendre toutes les plaintes, comme se faisant un devoir de les accueillir, de les porter au Souverain et d'en demander le redressement. Elles affluent en grand nombre. Plusieurs s'empressent aussi de venir faire leur cour; la réception la plus gracieuse est faite à tous, la plupart sont admis à une table délicate. On flatte l'orgueil des uns par l'appât des distinctions et de la bourgeoisie de Berne, on les effraie de la Révolution française qui avait tout nivelé; on parle à l'âme intéressée des autres en leur laissant entrevoir des récompenses, des places lucratives, une protection assurée; on captive quelques hommes fermes par des éloges sur leur patriotisme et de belles promesses; on épouvante la multitude des lâches par des menaces habilement ménagées et la perspective des maux qu'entraîneraient des changements. La rivalité surtout des campagnes et des villes, qui tendait à s'amortir, est excitée de nouveau, et renaît plus forte que jamais.

Les questions que ces dernières avaient élevées, si l'on excepte celle de l'impôt pour les chemins, n'avaient, dans le fond, pas encore fait une grande sensation sur les villageois. Il en est de la liberté comme de ces jouissances que n'apprécient guère les peuples abrutis qui ne les connaissent pas, quoique ceux qui les ont goûtables ne puissent plus s'en passer. La plupart de nos campagnards en étaient déshabitués, plusieurs même, naguère taillables ou serfs, n'avaient osé porter leurs regards jusque-là. Uniquement sensibles à ce qui affectait immédiatement leur petite économie, ils ne voyaient pas au-delà, et ne pensaient point à ce qui seul pouvait rendre leur bien-être stable et l'accroître. Ils se laisserent donc aisément persuader que les démarches des villes les regardaient seules, qu'elles ne visaient qu'à s'élever sur les ruines de Berne et à dominer à sa place. Or l'ancienne domination des Bernois leur paraissait d'autant plus naturelle qu'ils étaient accoutumés à les voir à une immense distance, et à les regarder comme des demi-dieux, tandis que, voisins des habitants des villes de Vaud, fréquemment en contact [760] avec eux, ils se voyaient à leur niveau ou à peu près, et ne les envisageaient que comme d'autres hommes. Il ne fut donc pas difficile de ramener les campagnes à leurs sentiments d'envie pour les villes, et comme l'argent, dans leur façon de voir, était le seul intérêt qu'on pût avoir à démêler avec le Souverain, toutes leurs doléances se bornèrent là, c'est-à-dire à l'abolition du régime féodal et des redevances qu'il avait établies. Elles vinrent en foule demander au Trésorier d'être libérées de ces droits onéreux, qui avaient été précieusement conservés quoiqu'ils eussent été établis pour des usages dès longtemps abolis. La destruction du régime féodal en France avait réveillé chez le peuple de Vaud les idées qu'il avait manifestées à cet égard au temps de la Réforma-

tion. Ces démarches, en annonçant un caractère fort intéressé, annonçaient en même temps des vues singulièrement étroites. Il fallait en effet être aveugle pour ne pas voir que ces demandes partielles n'auraient pas plus de résultat qu'elles n'avaient de force, et que l'on n'obtiendrait l'abolition de ces charges qu'en remontant de concert à la source du mal.

Le Trésorier, très satisfait de la direction qu'il avait fait prendre aux plaintes et à l'opinion, part après quelque séjour, emporte un tas des premières, dont il ne fut plus parlé, et laisse en place force protestations de bienveillance avec de nouvelles semences de dissensions et d'envie, qui devaient rendre ces protestations inutiles. On ne tarda pas à pouvoir juger de leur peu de réalité.

Au milieu d'une nuit de décembre, dans le centre d'un village populeux situé dans le Jorat, c'est-à-dire au cœur du Pays de Vaud, disparaît le pasteur du lieu, enlevé du sein de sa famille. La nouvelle de cet événement se répand à l'instant de tous côtés. La vocation de l'homme — un ministre —, son caractère — un des plus distingués de son état —, l'époque — le temps où le bouleversement de la France faisait fermenter toutes les têtes —, la manière — des soldats étrangers venus en poste de Berne, arrivés de nuit, repartant aussitôt avec leur proie qu'ils entraînent hors du pays —, les formes rassurantes de la justice traîtreusement violées, celles d'une timide et farouche [761] inquisition adoptées, toutes ces circonstances occasionnent un sentiment général d'effroi difficile à peindre. L'ignorance où l'on est encore de la cause d'un si scandaleux abus d'autorité, la crainte arrêtent l'explosion. L'on apprend enfin que tout le crime du ministre Martin, qui est l'homme dont il s'agit, consiste à avoir, dans une conversation familiale, conseillé à quelques-uns de ses paroissiens de faire des représentations au gouvernement sur ce que leur seigneur exigeait d'eux la dîme des pommes de terre, ce qui était une exaction nouvelle dont ils se plaignaient. Et c'était non ce présumé crime, mais le seul soupçon de ce propos innocent qui avait occasionné ce rapt aussi imprudent dans les circonstances que révoltant en tout autre temps; et c'était par cet acte, dont le seul récit dit plus que tous les commentaires, que Berne répondait à toutes les plaintes que lui avait apportées le Trésorier de Vaud.

La liberté individuelle, dont en tout temps le peuple de ce pays avait paru si jaloux, était si ouvertement attaquée par là, que les campagnes semblaient dans cette occasion devoir au moins se rallier aux villes pour demander justice; elles n'en firent rien. La plupart des dernières n'en persistent pas moins dans leur système de réclamer sur tous les objets d'intérêt public et présentent à l'envi des mémoires aussi pressants que détaillés sur l'entreprise inouïe qui venait de les effrayer. La réponse est une justification de ce procédé, justification qui annonçait la marche qu'eût suivi le gouvernement si celle que semblait prendre la Révolution française eût été telle qu'il le prévoyait alors. Il avait eu quelque connaissance, sinon du projet d'évasion du roi, au moins de tous ceux auxquels elle se rattachait. En relation intime avec les chefs des émigrés, dont la foule couvrait la Suisse, il avait pris leur ridicule confiance et voyait déjà le retour de l'ancien régime en France, par là-même celui de sa toute puissance sur ses sujets.

On sait ce que devinrent ces espérances, la douleur que lui causa l'arrestation de ce prince, et l'on comprend que, puisqu'il s'en attristait, les amis de la liberté du Pays de Vaud durent s'en réjouir. [762] Mais toujours aussi imprudents et aussi peu politiques que l'année précédente, ils conclurent de manifester leur joie par une fête et revinrent à l'idée de fêter de nouveau le 14 juillet. De tous les lieux où l'on célébra ce jour, Rolle fut le plus remarquable par le nombre de ceux qui y accoururent, par l'inquiétude qu'en conçut Berne et par les mesures auxquelles la réunion qui s'y était formée servit de prétexte<sup>9</sup>.

Bientôt après circulent des bruits vagues de complots. Il ne s'agit de rien moins que de livrer le Pays de Vaud à la France; les auteurs ne sont pas nommés, on a seulement soin de diriger l'opinion de manière à les désigner et ceux qu'elle note sont les individus qui se sont signalés dans ces fêtes. Quand on a cru avoir indisposé contre eux, on fait arriver à l'improviste, à la porte de Rolle, douze cents hommes qui s'établissent sur le plateau de Perroy, entre le chemin tendant à Lausanne le long du lac et celui qui file le long de la montagne sur Yverdon. Ces 1200 hommes étaient des milices des environs de cette dernière ville. De Goumoens, d'une de ces familles vaudoises qui étaient bourgeois de Berne, les commandait. Quelques-uns des autres principaux officiers s'étaient faits remarquer auparavant par leur zèle pour la défense des droits de leur pays<sup>10</sup>. Quatre autres mille hommes de milices allemandes, prévenus que quelques communes de Vaud étaient en insurrection, marchaient en même temps sur Lausanne, pendant que quatre membres du gouvernement s'établissaient à Rolle, et venaient dans ce même lieu où quelques mois auparavant le Trésorier fêtait, caressait chacun et promettait tout, s'y constituer en inquisiteurs d'Etat, menacer, punir et rechercher les crimes que dénonçaient ces réjouissances, comme

---

<sup>9</sup> On renvoya à Rolle la fête au 15 juillet, afin que les personnes qui s'étaient trouvées aux autres pussent s'y rendre et que l'assemblée fût plus nombreuse. On y accourut de toute part et ce qu'il y eut d'assez singulier, c'est qu'un bailli du voisinage s'y trouva.

<sup>10</sup> Je pourrais nommer plusieurs de ces officiers et citer les preuves de zèle qu'ils avaient données encore l'année auparavant pour la cause de leur pays. Je n'en nommerai qu'un parce que, comme il a été récompensé pour l'avoir abandonnée par la bourgeoisie de Berne, lui et sa postérité sont perdus pour le Canton de Vaud. Je veux parler du major Pillichody, d'Yverdon. J'avais eu occasion de le connaître assez longtemps avant la révolution de France. Sa façon de voir les affaires de notre commune patrie m'avait paru si conforme à la mienne que je fus dès lors plus d'une fois en correspondance avec lui à ce sujet. En 1790, j'étais allé à Yverdon, de la part du Conseil de Morges, pour l'impôt sur les chemins et je crus ne pouvoir mieux m'adresser qu'à lui pour intéresser cette ville à notre question. Il s'y employa en effet avec la vivacité la plus remarquable et fit si bien qu'il fit refuser une contribution que Berne demandait à sa ville pour une garde de police qui avait été mise à la frontière. Il me témoigna d'ailleurs, dans les termes les plus énergiques, l'indignation que lui causait l'avilissement dans lequel Berne nous avait plongés, et sa résolution, si cela continuait, d'aller chercher une autre patrie; c'est au reste ce qu'il a fait. Sa conversation eut lieu en présence du collègue avec lequel j'avais été envoyé, et qui me l'a bien souvent rappelée.

si les places publiques étaient les lieux où s'ourdissaient les complots et comme si les conspirateurs choisissaient les assemblées [763] tumultueuses et les festins pour y nouer leurs trames.

Muller, seigneur de la Mothe, et Rosset, de Lausanne, sont assignés, arrêtés et, par un raffinement d'avilissement, conduits par leur ami Pillichody, d'Yverdon, au Château de Chillon. A cette nouvelle, la frayeur s'empare des esprits; un grand nombre de personnes fuient; d'autres, plus fermes, restent et font tête à l'orage; plusieurs sont interrogées et quelques-unes encore emprisonnées. Les quatuorvirs, dont on surnomma ensuite le tribunal: *tribunal révolutionnaire*, du nom de celui qu'on vit, peu de temps après, inonder la France de sang, les quatuorvirs, après ces premiers exploits, se transportent de Rolle à Lausanne, où ils vont les continuer; ils sont précédés par la terreur et suivis par tous les prévenus dont ils instruisent les procès. Mais ces coups épars sur des individus ne suffisent pas pour en imposer et mater l'humeur indocile des Vaudois; on veut les frapper en masse. Le camps de Perroy se lève, se replie sur Morges, où sont logés en exécution militaire, chez des particuliers notés, les soldats qu'il renfermait. Les Allemands le sont de même, en partie à Moudon et à Lausanne, où les avanies les plus insultantes sont distribuées avec profusion<sup>11</sup>. Ce n'est pas tout; les Conseils des différentes villes du pays ont ordre d'envoyer à Lausanne, au jour fixé, un certain nombre de leurs membres, la plupart désignés. Là, marche en triomphe, du Champ de l'Air au Château, au milieu de deux files de soldats, la Commission des quatre, environnée de Bernois; toutes les députations des villes, semblables aux captifs qui suivaient le char du vainqueur, se rendent à travers le même cortège militaire à ce nouveau Capitole, et y entendent la lecture d'un édit fulminant qui leur reproche les désordres qui ont régné, comme si leur répression était dans les fonctions des municipalités et ne ressortissait pas au tribunal du bailli ou à ceux de la justice. Des réflexions amères ajoutent à l'humiliation; le canon, qui se fait entendre en même temps, la proclame au loin; mais ce qui met le comble à la dégradation à laquelle on veut condamner le peuple de Vaud, c'est la présence des officiers de ce pays, qu'on fit venir de Morges, où ils étaient cantonnés, pour assister à cette scène d'opprobre pour leur patrie comme à une fête; et ils y [764] assisteront!

Au retour des députés dans leurs villes, le sentiment de l'indignation l'emporta généralement sur celui de la crainte et, malgré la présence des troupes, quelques-unes se disposaient à représenter au gouvernement combien les mesures qu'il venait de prendre s'écartaient de la justice et de la saine politique, lorsqu'on eut connaissance d'une supplique que venait

---

<sup>11</sup> Il suffit de citer en preuve ce qui arriva à M. Trevor, envoyé d'Angleterre à Turin, qui se trouvait alors à Lausanne. Le colonel Morlot, un des principaux officiers bernois, le rencontre dans la promenade, est indigné de ce qu'il ne le salue pas, va sur lui et le menace à ce sujet. Il le prenait pour un Lausannois. Cet étranger fit, avec raison, grand bruit de cette affaire, qui donne une idée de ce qui se passait dans ce temps.

de lui adresser Lausanne. Elle y priait Leurs Excellences de Berne de recevoir avec une indulgence paternelle l'aveu naïf de ses erreurs; elle y assurait que sa conduite effacerait l'impression défavorable qu'avaient pu faire naître les désordres qui avaient eu lieu. « Puisse la divine Providence, ajoutait-elle, bénir les moyens que Vos Excellences emploient pour ramener au milieu de nous la tranquillité et la paix ». Or ces moyens étaient les exécutions militaires, l'inquisition des quatuorvirs, les procédures illégales et les châtiments qui en résultaient, enfin l'avilissement dans lequel on venait de plonger la magistrature des villes du pays. A l'ouïe d'une si profonde humilité, chacun est dans la stupeur; ceux qui voulaient parler se taisent et le découragement s'empare des hommes qui avaient espéré de former l'esprit public<sup>12</sup>.

C'est encore à la tournure que prenaient les affaires de France qu'était due cette levée de boucliers de Berne contre ses sujets. Les factions se déchiraient dans cet Etat en convulsion, les puissances voisines se liguaient à Pillnitz pour le démembrer. Il faut convenir qu'il y avait là de quoi le faire envisager comme perdu, au moins comme très peu redoutable. C'est ainsi que le voyaient les Bernois, toujours prompts à se flatter, et, dans le moment actuel, ce n'était pas sans raison. En conséquence, au lieu de profiter de l'occasion pour ramener leur peuple en lui faisant quelques-unes de ces concessions qu'ils ne cessaient de lui promettre, ils en avaient profité pour chercher à l'atterrger et à lui ôter l'envie d'en demander. Cependant Louis XVI signa la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Alors on put croire un instant la révolution arrivée à son terme; aussi les Bernois s'arrêtèrent-ils et laissèrent-ils pendant quelques mois toutes les procédures en suspens. Bientôt l'agitation recommence en France, plus violente que jamais; tous les souverains de l'Europe se disposent à employer la force pour en tirer parti [765] et le ton de Berne, dont les événements plus ou moins avantageux à la cause des émigrés étaient le thermomètre, hausse de nouveau; on reprend la suite des procès.

Muller de la Mothe et Rosset, qui languissaient en prison depuis long-temps, sont enfin jugés; ils sont condamnés à 25 ans de détention pour avoir assisté à un club à Pontarlier, à un dîner de Rolle, et pour avoir commis quelques crimes de cette catégorie. De La Harpe d'Yens, contumace, est condamné à mort et ses biens sont confisqués, pour avoir été *un des auteurs de plusieurs mouvements séditieux*, c'est-à-dire de ces dîners, *l'instigateur de griefs destitués de fondement*, c'est-à-dire de quelques-unes des réclamations

---

<sup>12</sup> Dans les opinions qui furent ouvertes, lorsqu'on délibéra dans les Conseils de Morges sur le parti à prendre au retour des députés, il y en eut une pour que tous les membres donnassent leur démission et qu'on cherchât à engager les magistrats des autres villes à en faire autant. Cette résistance d'inertie eût vraisemblablement produit un grand effet, mais personne ne voulait risquer sa place, et les Bernois le savaient bien. On préparait cependant à Morges une adresse pleine de dignité et de force, où l'on faisait sentir qu'on avait accusé les Conseils de désordres qu'il aurait été hors de leur pouvoir d'empêcher, s'ils avaient eu lieu. La démarche de Lausanne arrêta tout.

qui avaient été faites, enfin pour avoir institué des associations coupables sous le lien du serment, c'est-à-dire un club qui, le lendemain même de son établissement, fut dissous par les membres eux-mêmes. Tels sont les motifs les plus saillants de ces sentences, qu'il suffit de lire pour apprécier leur injustice. Il y en eut plusieurs autres moins rigoureuses, et non moins iniques. Ce n'était pas de justice dont il s'agissait, on ne voulait qu'effrayer. Aussi le gouvernement, qui avait promis de publier ces procédures, faites en violation de toutes les formes, s'en tint à la promesse. Bien plus, lorsque dix ans plus tard, l'on voulut les rechercher dans les archives, on les en avait fait disparaître et il a été impossible de les retrouver<sup>13</sup>.

Quand on réfléchit avec calme à la conduite que tenaient les Bernois et à ce qui se passait autour d'eux, on voit toujours mieux qu'il n'y avait à espérer d'eux aucune concession avantageuse au pays, et que lorsqu'au moment de l'orage ils en laissaient entrevoir pour des temps plus opportuns, ils ne cherchaient qu'à endormir jusqu'à ce qu'il fût calmé et sans avoir l'intention de tenir leurs promesses. Tout en effet à cette époque semblait leur faire une loi d'user de ménagements, de se rapprocher de leurs sujets et de s'unir intimément à eux au lieu de les aigrir. Au-dedans, on ne pouvait se dissimuler que le mécontentement ne fût grand parmi les sujets des Confédérés, et les rrigueurs employées contre les uns semblaient enfanter le trouble chez les autres. Quelques années après l'insurrection de Fribourg,

---

<sup>13</sup> Voir, pour les excuses de Lausanne, Archives du Canton, livre intitulé Lausanne, t. 5, p. 236; pour les différentes sentences et les détails, *Observations relatives à la proscription du Général La Harpe, Essai sur la constitution du Pays de Vaud* par le colonel La Harpe, t. 2, p. 14-48, 54 et suivantes à 122, 214, 237, 241 à 249, 261; *Lettres de Jean-Jacques Cart à Bernard de Muralt*, 5<sup>e</sup> lettre, p. 97, 6<sup>e</sup> lettre, p. 132, 7<sup>e</sup> lettre, p. 171, et 8<sup>e</sup> lettre, p. 202; *Mémoires d'Henri Monod*, t. 1, p. 65 et suivantes. Voir d'ailleurs ces événements tracés dans un sens différent dans le *Précis de la révolution de la Suisse* par le colonel de Rovéréa, p. 3 et 4; *Essai historique sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétique* par J. Mallet, chap. 2, p. 56 et suivantes. Comme ces ouvrages de parti sont écrits la plupart avec une grande virulence, il faut se tenir aux faits et partir de là pour asseoir son jugement. D'après cela, on pourra être étonné d'entendre Mallet vanter le respect de Berne pour les priviléges de ses sujets, les établissements tous faits aux frais du gouvernement, sa générosité dans les cas d'orages, d'incendies, d'épidémies, tandis que si on indemnisaît c'était par le moyen de collectes levées dans le pays, etc., etc., etc. D'ailleurs le ton de ce fougueux substitut de Linguet, qui seul sait tout, a tout prévu, et bien conseillé, ce ton est trop ridicule pour en imposer.

J'ajouterais une anecdote relative aux procédures. Lorsqu'en 1798, les Français furent entrés à Berne, leur général, Brune, donna aussitôt l'ordre de remettre aux députés de Vaud les archives de leur pays. Dès le lendemain, l'ordre fut révoqué et les sceaux mis sur ces archives, sous prétexte de voir s'il n'y aurait pas des papiers qui intéressassent la France. J'ai ensuite su, par un Bernois qui était au fait, que les membres de l'ancien gouvernement, ayant appris la remise qui allait avoir lieu, coururent auprès du général et agirent si efficacement auprès de lui qu'ils obtinrent la révocation de l'ordre et la permission d'enlever ces procédures. Ce qui n'empêcha pas que, quelque temps après, ils ne dussent payer sous main quelques dédommagemens aux principaux condamnés. Les Fribourgeois eurent aussi soin d'enlever les procédures de 1781, mais ils le firent avant l'entrée des Français.

en 1790, il en avait éclaté une dans le Valais à la suite des vexations d'un bailli; d'abord très inquiétante, elle fut bientôt comprimée par l'intervention des Bernois et par un corps de troupes qu'ils firent avancer sur Bex. Mais après avoir désarmé les insurgés par cet appareil de force joint à des belles paroles, [766] les supplices et les plus durs traitements avaient suivi leur soumission. Ces exemples n'arrêtaient point l'élan, une fois pris. Bientôt après, en 1794, les sujets de l'abbé de Saint-Gall, les Appenzellois, les Grisons remuèrent à leur tour, et, en 1795, les campagnes de Zurich se soulevèrent. Il en est du sang des amis de la liberté comme de celui des martyrs, il propage la secte.

Au dehors, la tournure que prenaient les affaires devenait si effrayante, les traitements qu'essuyèrent cette année-ci les Suisses en France causèrent une telle indignation à toutes les classes de la nation que rien n'eût été plus facile que de les réunir en un seul faisceau. Le moment était là, on va voir comment on l'employa. Le parti qui dominait la France voulait abattre le trône et, sur ses débris, élire une république. Dans ce but, il cherchait à isoler le roi, pour le laisser sans défense exposé à ses coups. Il crut donc devoir se défaire des troupes suisses dont le dévouement, si utile à Charles IX et à Henri IV, ne s'était démenti à l'égard d'aucun de leurs descendants. Il fallait un prétexte; il ne fut pas difficile à trouver. Le régiment bernois Ernst était à Aix-en-Provence. On excite un soulèvement dans ce pays; de tous points on accourt, on le cerne; les autorités conspirent avec la foule et, après lui avoir fermé toutes les avenues, on l'oblige à capituler et à livrer ses armes. Un seul petit corps, en détachement à quelque distance, eut l'honneur de les conserver. Malgré la multitude qui l'environne et ses menaces, malgré le danger, il reste ferme contre la populace ameutée et la contient; ce détachement était commandé par un officier de Vaud, le lieutenant Stucky, de Morges, dont le nom mérite d'être conservé. Cet excès, le peu d'attention que l'Assemblée législative donna aux plaintes qu'on lui en fit, engagèrent Berne à retirer son régiment et excitèrent dans le Pays de Vaud, comme dans le reste de la Suisse, chez les partisans de la Révolution française comme chez ses ennemis, un sentiment d'indignation qui semblait un acheminement à la réunion des esprits.

Ce fut bien pis lorsqu'on reçut l'effroyable nouvelle du massacre du 10 août, jour funeste dans lequel les gardes suisses présentèrent le spectacle aussi honorable que touchant de quelques étrangers, qui, seuls au milieu d'un grand royaume, en défendent le prince que ses sujets abandonnent comme il s'abandonne lui-même, et qui, dans cette lutte inégale, périssent plutôt que de manquer au serment qu'ils lui ont prêté, serment dont sa fuite ne les relevait que trop. Et encore ce jour de sang, qui éclaira la chute de la royauté en France, fut-il moins affreux que les 2 et 3 septembre, dans lesquels une partie des Suisses échappés et tant d'autres malheureux renfermés dans les prisons furent les victimes de la barbarie d'une populace effrénée, lancée contre eux [767] par des hommes bien autrement atroces. Comment se faire une idée des sentiments d'horreur, de rage ou de consternation qu'excita le récit de tant de déplorables scènes? Et comment concevoir qu'on ait laissé éteindre ces sentiments unanimes sans les faire servir

au retour de la concorde, bien plus qu'on les ait étouffés par de nouvelles marques de défiance ou de dédain? Malheureusement la passion dirigeait la plupart des membres du gouvernement. La haine qu'ils éprouvaient pour les maîtres de la France, qui semblaient se complaire dans ces barbares traitements qu'on y avait fait essuyer aux Suisses, cette haine, ils la reversaient sur tous ceux que, dans le Pays de Vaud, ils accusaient d'avoir approuvé les principes de liberté sur lesquels avait paru se fonder la Révolution. En conséquence, loin de penser à les ramener, ils prirent plaisir à se venger sur eux de leur impuissance vis-à-vis des autres, en les aigrissant par toutes ces petites vexations qui, blessant l'amour-propre, sont souvent plus sensibles que des torts plus grands. Loin de penser à réunir, la vieille et constante maxime de diviser pour commander fut mise en pratique plus que jamais; on profite de l'irritation pour ameuter les campagnes, on renouvelle le bruit absurde de la conspiration des villes pour se livrer à la France, et l'on parvient à exciter tellement les premières contre les dernières qu'il n'était pas rare de voir des citadins, même des dames, insultés par les campagnards. Ainsi est alimentée, et même accrue, l'exaspération de cet ordre moyen, principal organe de l'opinion, et on le force en quelque sorte d'oublier les avanies auxquelles ont été en butte ses frères en France pour ne s'occuper que de celles dont on l'abreuve.

Une autre mesure contribua encore à aigrir toujours plus. A la vérité Berne en avait espéré un autre résultat. Pour récompenser deux ou trois des habitants du pays du dévouement qu'ils lui avaient témoigné en venant arrêter quelques-uns de leurs amis, et dragonner leurs compatriotes, elle leur avait donné cette bourgeoisie de la capitale, tellement précieuse qu'elle fut pour De Sacconay le prix du gain de la bataille de Villmergen. C'est ainsi que le gouvernement avait prétendu honorer une démarche qui, sinon à ses yeux, au moins à ceux des habitants de Vaud, était une tache et qui, disons-le franchement, ne pouvait que faire une impression fâcheuse sur tout homme un peu délicat<sup>14</sup>. Ceux qui avaient été révoltés [768] de voir leurs camarades marcher contre eux et paraître applaudir à l'humiliation de leur pays, ne le furent pas moins du prix qu'on mit à ce service.

Depuis quelque temps, on avait eu l'air de vouloir rouvrir l'accès à cette bourgeoisie de Berne et l'on avait décrété que toutes les fois que le nombre des familles bourgeoises tomberait en dessous de 236, qui était celui du moment, on vendrait le droit à deux familles de Vaud et à trois de la partie allemande du canton. Cette grande faveur ne devait donner aux membres de ces nouvelles familles la faculté d'entrer dans le Conseil souverain qu'au

---

<sup>14</sup> Cela est si vrai qu'un homme connu par son attachement au gouvernement bernois autant que par ses principes d'honneur, M. Charrière, qui avait servi en Piémont, qui était châtelain de Cossenay et capitaine d'une compagnie de milices, ayant été commandé pour marcher avec celles qui formèrent le camp de Perroy, refusa, en assurant de son dévouement mais représentant qu'il ne pouvait aller au point de le faire marcher contre ses compatriotes. Et les Bernois, qui individuellement connaissaient assez les sentiments généreux pour y applaudir, respectèrent les siens.

bout de cinquante ans. On avait cherché dans le temps à faire regarder ce décret comme une faveur insigne, mais il n'avait pu faire quelque sensation que sur des esprits vains et superficiels. En effet, il paraît peu ou point au défaut d'émulation dont on se plaignait. Qui est-ce qui, dans l'espace d'un siècle, pouvait espérer d'en profiter? Deux ou trois individus, et quels individus? Ceux qui par leurs alliances à Berne, ou par leur fortune, étaient en crédit, ou ceux qui s'y mettraient par leur adulation et leurs lâches complaisances. Ce que l'on donnait donc comme une faveur pour le pays, propre à assurer ses droits, était au contraire tout à l'avantage du gouvernement, qu'il tendait à renforcer en lui créant de nouvelles créatures parmi ces hommes assez dupes pour espérer d'obtenir le quine de ce loto. Ce décret tendait ainsi à ajouter à l'arbitraire, loin d'y remédier; à donner plus de nerf à ce qui en avait déjà trop; à en ôter à ce qui en manquait en corrompant par l'appât grossier qui était tendu. Enfin ce décret était un nouveau moyen de discorde par la jalouse que l'élu ne manquerait pas d'inspirer au grand nombre d'aspirants. On ne peut se dissimuler cependant que la plupart de ces hommes qui mettent leur vanité à flatter celle des autres et à faire leur cour, ne se crussent prédestinés, et en quelque sorte déjà Bernois; mais une telle idée n'entra dans la tête daucun homme sensé, ni même dans celle de la généralité des citoyens, qui ne virent là que ce qui y était réellement, l'avantage de la capitale, non celui du pays.

On sait que le massacre des Suisses, le 10 août, avait été suivi de l'arrestation du roi et de sa famille. L'inquiétude que ces nouvelles et la politique intérieure causaient, semblait au comble lorsqu'elle fut encore augmentée par les préparatifs qui vinrent menacer les frontières de Vaud. L'Autriche et [769] la Prusse, ajoutant leur rivalité, s'étaient réunies pour se partager les dépouilles de la France, sous prétexte d'y faire cesser le désordre et de rétablir le roi sur son trône. Elles avaient espéré que le ressentiment des Suisses et l'appât des conquêtes, l'emporteraient chez eux sur leur ancien système de neutralité: elles travaillèrent en conséquence à les entraîner dans la coalition et ne purent y réussir. Ce qu'elles n'avaient pu faire, le parti dominant en France risqua de l'opérer. Il s'était emparé de la partie de l'Evêché de Bâle au-delà du Jura, qui dépendait de l'Empire, et par là avait jeté l'alarme dans Berne. Bientôt après, il tombe sur la Savoie, s'en rend maître en quelques jours, et son armée, commandée par Montesquiou, s'avance sur Genève. Cette ville n'était déjà plus sous le régime que lui avaient donné la France, Berne et la Savoie. Dès qu'elle avait vu, en 1789, le malheureux Louis trop occupé à défendre ses droits pour pouvoir penser à ses voisins, elle avait mis de côté la constitution qu'elle en avait reçue, et la démocratie y avait repris l'ascendant. Mais, aux yeux des nouveaux dominateurs de la France, cette démocratie était encore trop entachée de principes aristocratiques, et les républicains genevois, qui craignent qu'on ne veuille les rendre plus libres qu'ils ne le désiraient, voyant l'armée française s'approcher de leurs murs, implorent le secours de leurs anciens confédérés, Zurich et Berne. On le leur envoie aussitôt. Dans cette occasion, ce dernier Etat semble avoir recouvré toute l'activité de sa jeunesse. A l'instant 1600 Vaudois sont prêts et entrent dans Genève; peu de jours

après, 14 000 hommes de ses milices, tant allemandes que du Pays de Vaud, arrivent sur la frontière de Gex, tandis que quelques mille autres gardent les frontières de l'Evêché de Bâle.

C'était le moment où les Prussiens, ayant à leur tête leur roi et son général, le duc de Brunswick, entraient en France, s'y faisaient livrer Verdun et Longwy, pénétraient en Champagne et, se croyant déjà à Paris, dictaient la loi dans leur manifeste du ton d'un maître qui parle à des esclaves. On ne peut méconnaître l'influence de cette invasion dans l'énergie que montrait le gouvernement bernois. On prétendit même, dans le temps, qu'il avait concerté ses opérations avec les ennemis de la France; que, flatté de l'idée de jouer un rôle, surtout de l'espoir qui paraissait alors fondé de s'emparer du Pays de Gex, même de la Bresse, peut-être de la Franche-Comté, [770] et d'affermir son autorité sur ses sujets, il avait promis d'attaquer l'armée peu nombreuse de Montesquiou et de porter sur Lyon ses troupes, auxquelles se seraient réunies celles du roi de Sardaigne. Ce qu'il y a de certain dans ces bruits, c'est que, comme le danger dans lequel se trouva Genève avait mis les armes entre les mains des Bernois dans le temps où la France était attaquée de tous côtés, des circonstances aussi favorables leur donnèrent l'espoir de tirer un parti avantageux de cette levée de boucliers en leur faisant obtenir une part dans les dépouilles. Ils avaient refusé d'entrer dans la coalition pour attaquer, ils s'y trouvaient jetés pour défendre leur alliée, et se crurent mieux servis par l'événement que par leur prévoyance. C'est cette confiance qui leur fit mettre dans leurs préparatifs cette activité que dès longtemps ils avaient oubliée; elle accrut en même temps la morgue et le ton de hauteur de leurs jeunes gens, de plusieurs de leurs chefs et de tous leurs partisans, en sorte qu'on les vit alors se porter à des actes d'insolence qu'ils ne s'étaient pas encore permis, et s'étudier à abreuver plus que jamais de dégoût ceux qui, au Pays de Vaud, passaient pour amis des principes de la Révolution française<sup>15</sup>.

A l'aigreur que causait chez la plupart une telle conduite se joignait une grande inquiétude, et, en général, il régnait dans tout le pays une anxiété assez semblable à celle qu'on éprouve à l'approche d'un violent

---

<sup>15</sup> On parut se faire un plaisir, lors du départ des milices, de faire sortir des rangs différents officiers qui s'étaient rendus à leur poste pour partir avec leur compagnie, et là, en présence de leurs soldats, de les expulser, quoique jusqu'alors on ne leur eût rien témoigné; le seul prétexte allégué fut qu'on n'était pas content de leurs opinions politiques. L'un d'eux, M. Perdonnet, de Vevey, sans se déconcerter, appelle quelqu'un dans la foule. « Faites-moi le plaisir, lui dit-il, de porter mon porte-manteau chez moi; voilà un gros écu pour la peine et la bonne nouvelle », et chacun de rire. Un colonel bernois alla jusqu'à menacer de sa canne M. Seippel, de Gingins, parce que celui-ci, dont la maison était pleine de soldats refusait de lui donner une chambre où logeaient des dames genevoises; à la vérité M. Seippel le chassa en le poursuivant avec un tison, seul objet qu'il trouva sous sa main. M. Bergier, de Lausanne, qui avait été officier dans un régiment suisse en France, était allé voir des amis qui étaient cantonnés à Nyon; au moment où il se mettait à table, il reçut ordre de partir à l'instant, sans autre motif que ses opinions politiques, qui jamais ne lui avaient été reprochées. Ce sont quelques traits entre plusieurs autres.

orage. Quoique refroidi pour la cause que semblaient actuellement défendre les Français, un parti nombreux tenait toujours fortement à celle que, dans les commencements de leur révolution, ils avaient paru vouloir défendre. Quelque différentes qu'elles fussent alors, s'ils étaient écrasés, l'une n'était pas moins perdue que l'autre. Par là était décidé le sort du Pays de Vaud, la lueur de liberté qui y avait brillé s'évanouissait pour jamais, et le ton qu'y prenaient les Bernois n'annonçait que trop ce à quoi il devait s'attendre. Ils forçaient donc en quelque sorte à faire des vœux contre eux. Cependant, la crainte avait saisi les plus timides; cette espèce d'hommes, toujours la plus nombreuse, n'osait croire que des puissances respectables se fussent avisées de parler en maître si elles n'avaient été assurées de l'être, et l'arrivée de leurs troupes au milieu de [771] la France fortifiait cette opinion. Quant aux patriotes plus hardis, si l'enthousiasme de la liberté les empêchait de désespérer, parce qu'ils croyaient aux prodiges qu'elle opère, ils n'en craignaient pas moins de voir leur pays devenir le théâtre d'une guerre que tout leur disait devoir être terrible. Ce dernier sentiment semblait aussi être celui des campagnards, car quoique, ainsi qu'on l'a dit, on les eût fortement travaillés et qu'on fût parvenu à les animer contre les villes et contre la France, la disproportion qu'il y avait entre leurs forces et celles de cet Etat était trop sensible pour ne les pas frapper. D'après ces dispositions, on peut juger que ceux qui marchaient à la frontière ne le faisaient pas sans quelque répugnance; on regarda même assez généralement comme sacrifiés les Vaudois que l'on fit entrer à Genève.

Cette ville seule séparait les armées et était le sujet de la querelle. De la manière dont on allait en décider, peut-être du caractère des chefs de ces armées, allaient dépendre les sentiments qu'elles allaient revêtir; et de ces sentiments, le sang et le carnage ou le calme et la paix. Heureusement ces deux chefs étaient dignes de commander. De Montesquiou, général français, livré à la Révolution, était fort éloigné de l'exagération qui prévalait; n'ayant pu l'empêcher de naître, il eût voulu l'arrêter, ce qui n'était plus facile, et ce que, dans ce cas, il ne put obtenir qu'en se sacrifiant. De Muralt, général et sénateur bernois, unissait à un caractère ferme un esprit conciliant: quoiqu'ennemi de la Révolution française, il s'était garanti de la passion qui perçait dans la conduite de la plupart de ses collègues dès qu'il s'agissait de ce monstre et de ses rapports les plus éloignés. Ces deux hommes ne tardèrent donc pas à s'entendre. Mais les événements de la Champagne, que l'on apprit pendant les négociations, contribuèrent plus que toute autre chose à ramener Berne à des idées pacifiques. La fuite des Prussiens dissipa à l'instant les fumées dont elle se repaissait et lui fit voir la profondeur de l'abîme où elle allait se précipiter. Comme elle ne s'était point encore avancée au-delà de ce que pouvait exiger son traité avec Genève, elle pouvait rétrograder sans trop d'humiliation, et De Montesquiou, qui ne voulait pas souiller son nom par la destruction de l'illustre et petite Genève, et par les malheurs de la Suisse, favorisa de tout son pouvoir cette retraite contre le [772] gré de son gouvernement. L'on convint que la garnison suisse abandonnerait Genève, les Français promettant de leur côté de se retirer et de la laisser à elle-même. Ainsi se

termina cette affaire, à laquelle encore deux ou trois jours de succès de la part des coalisés donnaient une issue absolument contraire, cette affaire qui, alors, eût hâté de six ans la révolution du Pays de Vaud et de la Suisse, qui eût fait fouler et refouler ce pays par des armées qui l'eussent détruit, qui l'eût soumis à l'affreux régime de Robespierre, auquel fut prête de succomber la France, qui enfin en eût fait une pauvre et malheureuse province de ce riche Etat, dont il n'eût pu supporter le système financier. C'est incontestablement au général De Montesquiou que l'on eut l'obligation d'éviter tant de maux. Le Pays de Vaud peut donc l'envisager comme un de ses bienfaiteurs; il lui doit d'autant plus que les dominateurs de la France firent un crime à cet officier du traité qu'il venait de conclure, en sorte qu'il fut obligé de fuir pour sauver sa tête, et, comme il ne put sauver sa fortune, il se vit réduit pendant plusieurs années à vivre errant et dans le besoin<sup>16</sup>.

Le spectacle déchirant qu'offrirent les premiers jours de l'année suivante annonça les scènes atroces qui ne cessèrent de la remplir. Cette terrible Convention, qui régissait la France et fit trembler l'Europe, crut ne pouvoir solidement fonder que sur le sang du roi la République qu'elle voulait substituer à la monarchie. L'infortuné Louis XVI, dont la faiblesse fut le seul crime, périt par ses ordres sous la hache des bourreaux. A l'ouïe de cet attentat, un cri d'horreur et de pitié retentit dans toute l'Europe. La France prévint l'effet de l'indignation que montrèrent les peuples avec lesquels elle n'était pas encore en guerre en la leur déclarant; elle se vit ainsi de tous côtés environnée d'ennemis, un seul point excepté, et ce point était la Suisse. Il s'en fallut peu cependant qu'il ne fût aussi attaqué; le plan en avait été formé: il fut changé soit par les revers qu'éprouvèrent dans ces temps les armes républicaines, soit par les combats que se livraient les partis qui désolaient la France et par l'élévation ou les chutes que chaque jour voyait s'y succéder. Mais ce qui a lieu d'étonner c'est que, dans cette fluctuation dans laquelle l'idole du moment était l'instant d'après l'objet et la victime de l'exécration publique, c'est, dis-je, que dans cette fluctuation le triomphe du barbare [773] Robespierre sur les honnêtes Girondins ait peut-être été le salut de la Suisse. Les ardents républicains désignés par ce nom, plus distingués par leurs principes libéraux, leurs belles théories, leurs bonnes intentions et leur éloquence que par leur connaissance des hommes et leur aptitude aux affaires, regardaient les gouvernements aristocratiques de la Suisse comme des amis perfides qu'il valait mieux avoir pour ennemis. Ils espéraient les renverser aisément, trouver d'utiles auxiliaires dans leurs sujets, auxquels ils rendraient la liberté, et d'ardents alliés dans les peuples démocratiques des montagnes, à raison de la conformité de leurs principes. Il suffisait de connaître un peu ces peuples pour juger que

---

<sup>16</sup> Il peut paraître extraordinaire que le gouvernement bernois, qui lui avait de grandes obligations, l'ait laissé dans la détresse, mais cet homme, d'une famille distinguée, avait été dans les commencements partisan de la Révolution, et c'était une tache indélébile. Caché d'abord à Renens, près de Lausanne, il ne put y rester longtemps et se réfugia du côté de Baden, d'où il fut encore obligé de partir.

les calculs des Girondins à leur sujet étaient encore plus faux que ceux qu'ils faisaient pour la France. Le torrent de la Révolution entraîna bientôt ce parti et ses projets, et le Pays de Vaud eut encore alors le bonheur d'y échapper.

Il faut avoir vécu dans ces temps de terreur pour avoir une idée de l'effroi qui comprimait les âmes, et de la morne stupeur qui l'accompagnait. Pendant que ce régime pesait sur la France et sur tant d'autres peuples, le Pays de Vaud le traversait en paix. Si même la plupart de ses habitants gémissaient des maux auxquels leurs voisins étaient en proie, un assez grand nombre profitaient de leurs besoins pour s'enrichir. La France était bloquée partout ailleurs que par la Suisse. Elle tirait ainsi par ce pays à peu près tout ce qui lui était nécessaire; de plus, quelques maisons de Lyon vinrent s'y réfugier, et établirent momentanément à Lausanne le principal siège de leurs affaires; il résulta de là un mouvement et une circulation d'argent tels qu'on ne les y avait jamais vus et qu'on ne les y reverra probablement jamais. Les indigènes, excités par l'exemple, se livrèrent de leur côté aux spéculations; le commerce prit un assez grand accroissement, les biens fonds haussèrent en proportion de l'abondance des espèces, et partout se répandit l'air de la prospérité<sup>16bis</sup>.

Genève n'avait pas le bonheur d'échapper comme la Suisse. Livrée par les sicaires de Robespierre au meurtre et au pillage, elle se débattait dans les horreurs de l'anarchie, [774] singeait la grande République et attristait d'autant plus les habitants de Vaud qu'elle en était plus voisine et semblait être de la famille. On ne peut se rappeler sans frémir ces scènes de cannibales, temps de désolation pendant lequel les événements se succédaient si rapidement que chaque jour était une année, et une année des siècles, temps dans lequel le déchaînement de toutes les passions mettait à nu toute la turpitude de la nature humaine, temps en un mot où tous les vices, quelques vertus et beaucoup de grands talents agissaient et réagissaient, se montraient et disparaissaient sans qu'on vit d'autre fin à tant de combats que celle des combattants! Il faut pourtant le dire, pour la consolation de l'humanité, tous ceux qui dans cette lutte marchèrent sous la bannière du mal n'étaient pas des méchants; plusieurs étaient entraînés par la peur et le désir si naturel de se sauver eux-mêmes, un plus grand nombre par le torrent de l'opinion pervertie, et c'est ce que, dans les temps de troubles et de dissensions civiles, l'esprit de parti ne distingue pas assez. Ne tenant jamais compte de l'ignorance ou de l'erreur, il traite impitoyablement de pervers tous ceux qui n'entrent pas dans ses vues.

Ce moment était encore un de ceux où les Bernois eussent pu faire des concessions à leurs sujets sans qu'on eût pu leur dire qu'elles étaient forcées. Un calme léthargique régnait au-dedans pour tout ce qui tenait à la politique et, au dehors, Robespierre, qui s'élevait sur des monceaux de cadavres,

---

<sup>16bis</sup> C'est dès lors qu'il s'est établi un peu de commerce à Lausanne et qu'il a prévalu sur celui de Vevey et de Morges, qui était auparavant plus considérable dans ces deux villes quoique beaucoup plus petites [adjonction de 1819].

avait trop d'occupations pour penser à menacer la Suisse; il était au contraire en très bonne intelligence avec ses chefs, entre autres avec le colonel Weiss, agent bernois qui lui avait été envoyé. Lorsque ensuite son tour de périr fut venu, les longues oscillations qui suivirent, puis l'établissement d'un gouvernement laissèrent encore quelques années les Suisses livrés à eux-mêmes, et leur donnèrent plus de temps qu'il n'était nécessaire pour se rattacher leurs sujets. Bien plus, Berne fut [775] sollicitée sous main de le faire; tout fut inutile. Ici commencent les premières scènes de ce drame lugubre dont le Pays de Vaud peut être envisagé comme faisant le noeud de l'intrigue, dont le pillage de la Suisse et la destruction de son ancienne Confédération furent la catastrophe et qui eut un dénouement bienheureux par l'établissement d'une nouvelle Confédération qui consacra l'affranchissement de Vaud.

La France triomphait de tous ses ennemis. Elle avait forcé la Prusse et l'Espagne à la paix; elle avait porté ses limites au Rhin; ses armées pénétraient dans le cœur de l'Allemagne; la Hollande était soumise et un jeune homme, s'annonçant en héros, parcourait l'Italie en vainqueur. L'officier qui commandait son avant-garde était ce même De La Harpe d'Yens condamné à mort par Berne en 1792 et devenu général français. Tué dans une reconnaissance, il laissait une nombreuse famille, dont l'un des individus servait dans le corps qu'il avait commandé. Il laissait de plus un cousin germain de son nom, qui avait rempli avec distinction une place de confiance à la Cour de Russie. Comme Frédéric-César De La Harpe, dont il s'agit, a joué le principal rôle dans la révolution de Vaud, je m'arrêterai un instant à le faire connaître.

Né à Rolle en 1755 d'une famille noble et dans l'aisance sans être fortunée; son père, qui avait servi en Piémont, homme d'un mérite rare, n'épargna rien pour son éducation, mais l'éducation qu'il lui fit donner convenait mieux à un enfant des démocraties suisses qu'à un sujet de l'aristocratie bernoise. Du séminaire de Haldenstein, dans les Grisons, où il passa son enfance, il fut envoyé à Genève pour y étudier la philosophie, puis dans une université allemande pour faire son droit. A une grande application De La Harpe joignait une mémoire heureuse et une imagination ardente; il fit ainsi de grands progrès dans les sciences et, nourri de l'étude des Anciens, élevé au milieu des assemblées les plus populaires de la Suisse ou dans le centre des débats politiques de Genève, il eût été [776] sans caractère s'il ne fût devenu un zélé républicain; or il en avait un très prononcé. Fier jusqu'à l'âpreté, indépendant jusqu'à la raideur, il était né franc et sensible, mais les contrariétés, les trahisons même auxquelles il fut en butte finirent par le rendre susceptible et défiant. Actif et grand travailleur, mais vif et impétueux, il entreprenait avec feu et ne jugeait pas toujours avec assez de calme les moyens de succès. Son imagination ardente nuisait quelquefois à son jugement et le portait à l'exagération. Aussi était-il plus propre à détruire les abus qu'à calculer les institutions convenables pour les prévenir. Trouvait-il des obstacles, dans les affaires ordinaires il n'insistait pas, il persévérait jusqu'à l'opiniâtreté lorsqu'il s'agissait de ce qu'il jugeait être l'intérêt de la liberté et des droits de son pays. Pour

ce dernier objet surtout il savait se plier à tout; sacrifice de relations, de temps, d'argent, veilles, travaux, rien ne lui coûtait pour réussir. D'ailleurs ennemi acharné de ceux qui, pendant le débat, osaient lui résister, à peine l'avait-il emporté qu'ils ne trouvaient plus en lui qu'un ami généreux. Tel était le colonel De La Harpe, cet homme dont l'esprit de parti a fait un dieu et un monstre, qui aux yeux des uns fut un Brutus, aux yeux des autres un esprit inquiet, uniquement dirigé par des vues de vengeance personnelle. Sa conduite dans les événements auxquels on va le voir prendre part, pourra faire juger laquelle de ces opinions est la mieux fondée.

Il était en Russie, chargé de l'éducation des grands ducs Alexandre, aujourd'hui empereur, et Constantin, lorsque la Révolution française éclata. Elle était trop conforme à ses principes pour ne pas l'émouvoir et il était trop franc, même au milieu de la Cour, pour déguiser ses sentiments; il les avait au reste fait connaître dès les premiers moments de son arrivée et ils avaient eu l'approbation de la grande Catherine. Il ne se borna pas à un aride intérêt. La proximité de sa patrie du siège de la révolution enflamma son imagination; il crut le temps de son émancipation arrivé et envoya, en 1790, à trois de ses amis un projet de pétition à Berne pour redemander l'assemblée des Etats. L'un de ces projets fut arrêté à la poste; les Bernois irrités se plaignirent à l'impératrice, qui n'en tint compte; ce qui les irrita toujours plus, en sorte qu'au retour de De La Harpe, qui quitta la Russie après y avoir rempli sa vocation, ils donnèrent ordre de l'arrêter. Ils oubliaient les exemples nombreux d'exilés rentrés dans leur patrie sur la ruine de ceux qui les en avaient chassé; ils oubliaient que dans les temps surtout où l'on vivait un pareil exemple pouvait aisément se renouveler et qu'une sage politique exigeait le sacrifice de [777] toutes les passions<sup>17</sup>.

Averti par l'impératrice même de ne pas se fier à eux, il s'était retiré dans les environs de Genève, où il vivait tranquillement, occupé d'agriculture et des lettres, lorsque la mort de son cousin le général et l'intérêt de sa famille, restée sans autre appui que lui, le tirèrent de sa solitude et le mirent en scène pour réhabiliter sa mémoire et faire restituer ses biens confisqués. Comme, après avoir fait pressentir le gouvernement, il vit qu'il ne pouvait rien par lui-même, il dut employer l'intercession du général

---

<sup>17</sup> Du projet de pétition à Berne, l'un des exemplaires était envoyé, comme on l'a dit note 8, à De La Harpe d'Yens, l'autre à Henri Polier, le troisième à moi. Ils furent tous trois arrêtés à la poste à Berne; le Conseil secret garda le mien pour pièce de conviction. Dans la suite les Bernois reprochèrent à Polier de n'avoir pas dénoncé De La Harpe, avec lequel il se brouilla à ce sujet. Le duc de Wurtemberg, père de la grande-duchesse, épouse de Paul, fut la personne par laquelle les Bernois firent parvenir un mémoire à l'impératrice Catherine; ils le firent appuyer par le comte d'Artois, lorsqu'il fut à Pétersbourg, et par les émigrés. Le grand caractère de Catherine, qui ne voulut pas condamner sans entendre et qui aimait la franchise républicaine de De La Harpe, le sauva de ces intrigues. On croyait la partie si bien liée que le bruit courut, et un bailli me l'affirma, que De La Harpe avait été envoyé en Sibérie. Cependant, à force d'y revenir, on parvint à empêcher que les récompenses dues à De La Harpe ne fussent ce qu'elles devaient être; dans la suite même, l'empereur Paul lui retrancha sa pension.

Bonaparte, dans l'armée duquel d'Yens avait été tué, et celle de l'ambassadeur de France, au service de laquelle il était mort. Ces négociations se suivaient précisément pendant le triomphe des armes françaises, dans le temps même où quelques nuages s'élevaient du côté de l'Italie et faisaient perdre la Valteline aux Grisons. Il semblait donc d'autant plus urgent de les vite terminer qu'il fallait ôter à la France tout prétexte d'intervenir trop directement ou de se plaindre, et qu'en faisant quelque chose pour la famille d'un homme qui avait souffert pour le Pays de Vaud, et qui personnellement n'était plus à craindre, on avait l'air de faire de bon gré une chose qui ne pouvait qu'être agréable à ce pays. Mais les Bernois étaient tellement accoutumés à regarder leurs sujets comme des êtres auxquels ils pouvaient refuser impunément tout ce qui n'était pas demandé d'un ton suppliant, qu'ils persistèrent dans ce système au risque de ce qui pouvait en arriver. Ainsi les sollicitations du colonel De La Harpe en faveur des enfants de son cousin furent éludées et il dut, ou renoncer à leur faire rendre ce qu'il jugeait leur être dû, ou s'adresser à ceux qui naturellement devaient les protéger. Il ne balança plus.

S'il était attaché à son pays, il n'avait pas les mêmes sentiments pour les Bernois; éloigné par eux, il était dégagé de tout lien à leur égard. Cependant jusqu'alors il avait cru devoir s'abstenir de toute démarche directe auprès de l'Etat qui avait adopté son cousin et il n'avait agi que par des voies détournées et secrètes pour éviter de les compromettre. Mais quand il vit que, loin de lui savoir gré de ses ménagements, les Bernois en abusaient avec une imprudence qui tenait de l'aveuglement, il jugea que, puisqu'ils voulaient se perdre, c'était d'autant moins à lui à les sauver qu'il n'en serait pas le maître, tant ils étaient passionnés! Et comme leur perte pouvait rendre la liberté [778] à son pays, pourvu qu'on sût profiter des circonstances pour tâcher de les diriger à son avantage, il résolut de prendre à lui ce rôle. Il part donc pour Paris, bien résolu, tout en y travaillant à faire rendre justice à ses parents, d'y travailler essentiellement pour sa patrie. Aussi cherche-t-il à lier l'une des affaires à l'autre. Les conjonctures paraissaient favorables. Il devait entrer dans les vues de la France républicaine non de s'emparer de la Suisse — qu'eût-elle fait de ce pays pauvre, dénué de ressources et surtout aigri? —, mais de la voir organisée plus fortement et d'après des principes analogues aux siens, afin qu'elle marchât dans son système et fût en état de défendre ses frontières de Bâle à Genève, qui sont dépourvues de places fortes. Si, pour arriver à un tel résultat, on devait s'attendre à des sacrifices, la liberté qui devait en naître valait bien la peine d'être achetée, et comment espérer de l'acquérir sans qu'il en coûtât rien?

Malheureusement pour Berne, à l'époque à peu près où les premiers mémoires de De La Harpe parurent, la fortune de la grande République avait éprouvé quelque échec et, comme on l'a vu, la conduite des Bernois avec leurs sujets suivait les différentes phases de cette fortune. La fameuse retraite du général Moreau, obligé de repasser le Rhin, montrait à tous les chefs de la Suisse la France écrasée ou prête à l'être. En conséquence, toute leur politique consistait à gagner du temps jusqu'à ce que la catas-

trophe fût bien décidée. Si, en attendant, ils entrevoyaient quelque danger, l'idée en était tellement subordonnée à la certitude qu'ils avaient de cette subversion que celle-ci était toujours en première ligne, tandis que le danger se mouvait sur un plan si reculé qu'il disparaissait comme une vapeur imperceptible<sup>18</sup>.

Cependant les armées républicaines reprirent l'ascendant. Les sujets des Grisons étaient réunis à la République Cisalpine. Bonaparte marchait sur Vienne par l'Italie, forçait l'Autriche à signer les préliminaires de paix à Campo-Formio; il les fondait sur la ruine de l'antique et célèbre aristocratie de Venise. Enfin, le Directoire français portait ses regards sur le Pays de Vaud et obligeait Berne à faire plus que ne lui avait demandé De La Harpe. Elle dut publier un décret d'amnistie en faveur de tous ceux qui avaient été condamnés ou qui avaient fui pour délits politiques. Quoique le décret fût donné comme volontaire et comme un effet de la joie qu'inspirait la paix, personne n'y fut trompé; [779] on ne put cacher que le gouvernement avait dû céder à la crainte de pis, mais encore, en cédant,

---

<sup>18</sup> Le premier mémoire de De La Harpe est intitulé *Observations relatives à la proscription du Général La Harpe*, le deuxième *Essai sur la constitution du Pays de Vaud*. Ils parurent à peu de distance l'un de l'autre, en octobre et novembre 1796. La retraite de Moreau eut lieu en septembre et octobre. Il fait entrer dans le premier mémoire la question de droit public relative à la constitution de Vaud, qu'il prétend avoir été violée dans la proscription de son cousin. La virulence de ses écrits prouve sans doute de la passion, mais ce qu'ils renferment prouve qu'avant de déclarer la guerre De La Harpe avait fait ce qu'il avait pu pour éviter le combat. Voir dans ces mémoires l'extrait de deux lettres qu'il avait écrites les 12 et 23 juillet 1796 à l'ambassadeur de France. « J'aurais préféré, y dit-il, ... que Messieurs de Berne eussent annulé d'eux-mêmes tant d'actes arbitraires ... Je me flattais même qu'ils auraient saisi avec joie le moment, l'unique moment où ils puissent encore se faire honneur d'une réparation spontanée, et dont la tournure est abandonnée à leur disposition, et je me félicitais sincèrement de n'avoir point à apaiser les mânes de mon défunt cousin par des démarches publiques ... et par des publications qui n'ont été suspendues jusqu'ici que par le seul espoir, et le souhait clairement manifesté d'arriver par des ménagements, et par la voie douce et secrète des négociations, à un résultat favorable ... et dans les circonstances actuelles, lorsqu'il est si aisément de réveiller les ressentiments, je ne voudrais pas, quoique exilé moi-même, que nos démarches pussent s'attribuer à des vues de vengeance personnelle ou au désir de brouiller... Je préférerais de beaucoup, qu'ensuite des conseils de Votre Excellence, ces Messieurs fissent d'eux-mêmes, et sans attendre, des démarches *ad hoc*, ce que la justice et la générosité doivent leur dicter. Personne ne sait rien encore de ce qui se négocie. » Est-il étonnant qu'après de telles sollicitations De La Harpe, indigné de leur inutilité, eût agi ouvertement et ait annoncé aux imprudents Bernois: *Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo*. Mais ce qui mérite d'être remarqué ici, c'est qu'au moment où il imprimait cette franche déclaration de guerre, il n'avait rien de certain sur le parti que prendrait le Directoire, et, si les Bernois l'emportaient auprès de cette première autorité, il devait s'attendre à l'ordre de quitter la France, ce qui le mettait dans le cas de ceux auxquels dans l'Empire romain on interdisait le feu et l'eau, car le reste de l'Europe était sous la domination des amis de Berne. S'exposer à un tel danger pour son pays n'est pas d'un caractère ordinaire. Si l'on croit qu'il n'avait pas prévu ce danger, on se tromperait, car je l'en avais prévenu et j'en avais longuement raisonné avec lui à sa campagne, à Genthod, avant son départ pour Paris; mais il se dévouait.

montra-t-il toujours la passion et des vues étroites, malgré les avis que venaient de lui donner et la perte des Grisons et la chute de Venise. Ainsi, il eut la maladresse d'excepter de l'amnistie ceux même qu'il lui importait le plus de ramener, entre autres De La Harpe. Sans doute de ce que la France n'avait pas exigé son rappel, ils conclurent la nullité dans laquelle il était, sans réfléchir que l'on pouvait bien y avoir eu l'arrière pensée de le retenir pour leur perte.

Tout en effet pour des yeux moins prévenus annonçait que celle des gouvernements aristocratiques était jurée par ce redoutable tribunal du Luxembourg. L'aristocratie de Gênes venait aussi de tomber et les ordres les plus durs humiliaient jurement les Suisses en même temps qu'ils blessaient leur indépendance. Tantôt on en exigeait le renvoi des émigrés, tantôt on voulait que les officiers suisses décorés des ordres militaires de l'ancien gouvernement de France eussent à les rendre; plus que tout cela, la demande impérieuse du renvoi du ministre d'Angleterre fut notifiée comme un décret du Directoire dont l'exécution n'admettait aucune réplique. Un congrès était assemblé à Rastadt pour la conclusion de la paix; tout à coup on apprend que le général Bonaparte s'y rend d'Italie et traversera toute la Suisse. Soit que le voyage par là n'eût de but que de prendre la route la plus directe, soit qu'il en cachât un autre, chacun se plaît à lui en prêter un politique. Les régimes helvétiques tremblent, la plupart de leurs sujets s'en réjouissent; ceux de Vaud entre autres se jettent sur son passage, plusieurs attirés par l'espoir qu'il doit leur rendre la liberté, tous par le désir de voir le général qui s'est illustré. L'éclair est moins prompt et moins vif que l'enthousiasme qu'y produit à l'instant son voyage; Berne au contraire, où il ne s'arrêta pas et refusa tout, reste consternée. Déjà la notification qui lui avait été faite au sujet du ministre anglais ne lui laissait plus guère de doute sur les dispositions malveillantes du Directoire à son égard, aussi avait-elle député des membres de l'Etat à Paris pour chercher à les faire changer. Mais encore dans cette démarche, qui pouvait être sage, se laissa-t-elle diriger par le fatal aveuglement qui l'offusquait. On prétendait que De La Harpe avait acquis quelque crédit auprès du gouvernement. En ce cas une entrevue entre lui et ces députés pouvait être de la plus grande utilité, jamais elle ne pouvait nuire; des amis respectifs le sentirent et cherchèrent à la procurer. De La Harpe y consentit; les députés bernois ayant été accueillis en France se crurent assez forts, furent persuadés qu'il était à peine connu, éludèrent et, peu de temps après, eurent ordre de partir<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Tandis qu'un membre du Directoire avait l'air d'accueillir un des partis, un autre paraissait le patron de l'autre; telle était la tactique. Les députés bernois s'y laissèrent prendre. On assure de plus qu'ils eurent la maladresse de rejeter les insinuations qui leur furent faites de donner quelque argent, tant ils se croyaient sûrs de réussir sans avoir recours à ce moyen! Il m'a été même affirmé par des personnes qui devaient être au fait que, depuis le retour de ces envoyés et pendant la Diète extraordinaire qui s'assembla à Berne, on y fit entendre que, si l'on voulait donner une somme considérable à titre de prêt, ou pour acheter la neutralité de l'Evêché de Bâle, et envoyer deux députés marquants à Paris, tout s'y arrangerait

[780] Cette espèce d'hostilité n'était rien auprès de l'invasion de l'Evêché de Bâle en deça du Jura, qui eut lieu presque en même temps, et qui amenaît les troupes françaises dans le cœur de la Suisse, à quelques lieues de Berne. Il fallut enfin croire, et, quand l'abîme fut sous les pieds, chacun dans cette imprévoyante ville sentit bien l'horreur d'y tomber, personne n'avait pensé aux moyens de l'empêcher. La résistance y semblait un besoin, et rien n'était prêt pour résister: aucun plan de défense ou d'attaque, aucun secours à attendre de l'étranger, assez peu des Confédérés, nulle intimité avec les sujets, raison de défiance de la part de plusieurs. Tout, ainsi, avait été laissé au hasard. On eût dit qu'un esprit d'étourdissement s'était emparé de toutes les têtes et, le moment du danger venu, le vaisseau de l'Etat, semblable à un brin d'herbe entraîné par le torrent, tournoyait au-dessus du gouffre dans lequel il allait disparaître.

Berne n'était cependant pas dénuée d'hommes à talents. Malheureusement elle était divisée en partis, qui tiraillaient la République en différents sens, et empêchaient que rien ne se fît. L'un voulait qu'on se défendît et qu'on pérît plutôt que de se soumettre; il annonçait le plus de caractère; il était aussi le plus faible et, comme il n'avait su ou pu rien préparer, il le devenait tous les jours plus parce qu'il n'offrait plus à ses fauteurs que la certitude de leur ruine. L'autre, qui n'était pas trop ennemi de quelque changement dans la constitution, n'ayant pu vaincre l'obstination de la majorité pour l'opérer, avait espéré que l'approche des Français l'y force-rait et qu'il resterait maître de le faire à son gré; comme il attendait tout de l'événement, il n'est pas étonnant qu'il lui eût tout abandonné. Un troi-

---

au gré des Régences. On refusa, me dit-on, dans l'idée qu'il en arriverait comme au pape, dont on avait tiré douze millions de ducats pour se racheter, ce qui n'empêcha pas qu'on ne prît ses Etats. L'entrevue entre les députés bernois et De La Harpe fut proposée par le bailli de Morges Thormann, qui leur en écrivit, tandis que j'en écrivais à De La Harpe. Je lui fis passer en même temps quelques idées de ce même bailli sur une réforme relative aux griefs du Pays de Vaud. Il proposait entre autres de recruter la bourgeoisie de Berne parmi les sujets dans une assez grande proportion, etc. J'ai la réponse que fit De La Harpe, le 13 brumaire, An 6, qu'il me chargea de communiquer au bailli et que celui-ci fit passer à Berne. Après avoir fait sentir que cet amendement n'était pas ce qu'il fallait, au reste fût-il bon, ajoute-t-il, « les conjonctures exigent d'autres topiques... MM. de Berne ne s'aperçoivent pas que les temps étant changés, ce qui était supportable ci-devant n'est plus admissible aujourd'hui. Veulent-ils donc attendre la convocation des assemblées primaires du Pays de Vaud, et les exemples de l'année (il veut parler de Venise et de Gênes) seraient-ils perdus... S'ils attendent qu'on procède à la convocation de ces assemblées primaires, ne perdent-ils pas les avantages qu'ils auraient pu conserver *en faisant d'eux-mêmes des réformes essentielles...* Qu'ils se hâtent donc de s'unir plus intimement avec les habitants de ce pays; qu'ils demeurent leurs frères aînés, à la bonne heure, mais qu'ils n'en soient plus que les frères, qu'ils confondent leurs intérêts... Ils peuvent amener les choses à ce point, et s'ils s'aiment, s'ils veulent le bien de leur patrie, ils ne doivent pas perdre de temps... Si le garant commun de la constitution du Pays de Vaud est prié d'interposer sa médiation, il ne pourra se dispenser d'adhérer à cette prière... La démarche ne tient plus qu'à peu de choses; une fois faite, le Rubicon sera passé, et il sera trop tard pour MM. de Berne de faire alors ce qu'ils auraient pu et pourraient encore faire spontanément, sans l'intervention d'un garant... Si elle (ma lettre) vous fait connaître, ainsi qu'à M. Thormann, ma façon de penser

sième enfin, abhorrant également et un changement et les Français, et ne voyant aucun moyen de leur résister, se résignait humblement à subir la loi du vainqueur, comme ces vieux patriciens qui, à l'entrée des Gaulois dans Rome, les attendirent tranquillement assis dans leurs chaises curules. Je ne parle pas ici de ceux qui, en assez grand nombre, dans la simple bourgeoisie ou parmi les habitants de la ville, étaient zélés amis des Français et comptaient qu'ils n'arrivaient que pour mettre leurs familles à la place de celles qui gouvernaient; s'ils eurent de l'influence sur la manière dont on se défendit, ils n'avaient pu en avoir aucune sur celle [781] dont on prépara la défense. Ces éléments divers expliquent, au moins en partie, le défaut de vues, l'incertitude, la vacillation, en un mot les convulsions qui signalèrent l'agonie de la République, dont les commencements avaient été si remarquables par une fermeté, une vigueur et un patriotisme à toute épreuve.

Cependant il fallait prendre un parti, et, quoique les agents du Directoire protestassent encore de ses intentions pacifiques, ils n'en imposaient plus. Celui auquel on se décida fut d'envoyer une nouvelle Commission au Pays de Vaud et d'aviser les Confédérés, qui s'assemblèrent en Diète extraordinaire à Aarau et qui envoyèrent des députés à Berne. On se réunissait pour délibérer au moment où il fallait avoir agi.

La Commission envoyée à Lausanne n'avait pas d'instructions trop précises; elle paraissait destinée à agir selon les circonstances. A son arrivée l'horizon était singulièrement rembruni. Ce bruit lugubre et sourd qui annonce les convulsions de la nature semblait se faire entendre, tout

---

et de voir actuelle, elle aura atteint le but que je me suis proposé. Vous y verrez un homme sans rancune, prêt à se réjouir d'une résolution généreuse de la part de MM. de Berne, mais décidé à risquer le tout pour le tout plutôt que de laisser passer l'occasion présente sans faire tous ses efforts pour procurer à sa patrie une liberté raisonnable, et sûreté contre l'arbitraire et l'oppression. » Plus haut, il disait: « Ce n'est pas pour moi que je parle... Je consens même à demeurer proscrit, s'il le faut, pour la paix. » Quant à l'entrevue, il y consent. « Je mettrai la même franchise envers les commissaires qui sont ici... Aujourd'hui une personne qui connaît M. Tillier (un des députés) m'a dit en faisant son éloge, qu'il serait bien aise de me rencontrer et était favorablement disposé pour moi. J'ai profité de l'ouverture pour assurer la personne, qu'ayant sur ce monsieur des renseignements qui lui faisaient le plus grand honneur, je serais charmé de mon côté d'avoir une entrevue avec lui. » Les députés éludèrent ensuite par les conseils, à ce que l'on dit, de gens qui étaient liés avec le Directeur Barras, Madame de Staël, qui redoutait l'intervention de la France à cause de son père qui était à Coppet, et qu'elle craignait d'y voir troublé, et B. Constant, et qui les assurèrent que De La Harpe n'avait aucun crédit. M. Thormann de son côté, en me rendant la lettre qu'il avait envoyée à Berne, me dit qu'on lui marquait que De La Harpe était pris pour dupe. Deux ou trois jours après, on eut l'avis du renvoi des députés bernois, ensuite de lettres qu'on avait arrêtées à la frontière. Le 3 décembre, De La Harpe, qui avait vu ses efforts pour une conciliation inutiles, avait présenté avec quelques autres Suisses une pétition au Directoire, dans laquelle ils demandaient la garantie de la France. Comme le ministre des relations extérieures tardait à faire son rapport, le Directoire le lui demanda impérieusement le 27 décembre. Ce rapport fut fait dès le lendemain 28, et le jour même parut ce fameux arrêté du 8 nivôse, qui prend sous la protection de la France ceux qui s'adresseraient à elle pour être maintenus ou réintégrés dans leurs droits.

présageait une explosion, et chacun l'attendait avec d'autant plus d'inquiétude que, dans ces belles contrées, on était plus fait à l'indolence et à la paix. L'avant-garde de la fameuse armée qui avait conquis l'Italie rentrait en Savoie; cette même avant-garde qui, jusqu'au moment où il périt, avait été conduite par De La Harpe d'Yens, l'était alors par ses camarades. Au lieu de suivre la route directe, elle s'approchait de Genève, c'est-à-dire de la frontière de Vaud. Dans cette ville, dans le Valais, à Bâle, étaient des envoyés du Directoire qui soufflaient en Suisse le feu de la discorde et excitaient à la révolte. Dans différents lieux paraissaient des Français d'un ordre inférieur, qui s'introduisaient dans les classes moyennes, y semaient des bruits alarmants, cherchaient à les réunir en clubs et souvent y parvenaient. Les uns étaient assez évidemment des émissaires; d'autres, semblables à ces oiseaux carnassiers qui sentent de loin les cadavres, étaient accourus pour être à portée de dévorer la proie qu'ils avaient éventée. On allait, on venait, on craignait d'apprendre et on s'informait, on s'agitait sans rien faire et on tremblait tout en espérant<sup>20</sup>.

Un homme habile, qui eût saisi avec adresse ce moment de fermentation où l'on se remue sans savoir où l'on va, et qui, sans heurter l'opinion, eût cherché à s'en emparer, aurait peut-être pu encore rallier tous les esprits au gouvernement comme au centre que l'on cherchait. La Commission n'en eut pas l'idée; elle ne montra qu'indécision et lenteur et ne sut pas même, comme on le verra, tirer parti des moyens qu'on lui offrait. Cependant le Directoire [782] agissait. Deux de ses arrêtés se succèdent coup sur coup. Par l'un, sous prétexte de punir un journaliste qui avait parlé du Pays de Vaud comme si la France devait s'en emparer, il cherche à rassurer ses habitants sur cette crainte et sur la suite des démarches qu'ils pourraient faire pour se rétablir dans la plénitude de leurs droits. Par l'autre, plus direct, il déclare aux gouvernements de Berne et de Fribourg que les membres de ces gouvernements répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud qui se seraient adressés et pourraient s'adresser à la République française pour réclamer, en exécution des anciens traités, sa médiation à l'effet d'être maintenus ou réintégrés dans leurs droits. C'était un appel à l'insurrection et, ce qui peint le caractère du peuple de Vaud et n'a pas été assez remarqué, l'insurrection n'eut pas lieu.

A peine l'arrêté fut connu que quelques hommes sensés, voyant le danger, crurent devoir se mettre en avant pour tâcher de le prévenir. Déjà la fermentation croissait; un club qui s'était formé à Lausanne, avait osé y

<sup>20</sup> Entre ces émissaires se distingua un personnage qui se donnait le nom de Favre de l'Aude. Parlant avec un ton d'autorité, paraissant au fait de ce qui devait avoir lieu, il organisa des clubs à Vevey, à Lausanne, à Morges, brava le bailli de Lausanne qui n'osa le faire arrêter, et disparut au moment de l'entrée des Français. On le crut un agent actif et accrédité du Directoire; il n'en était pas connu et fut arrêté par son ordre à la frontière comme un aventurier. Ceci donne l'idée de ce que l'on ose se permettre dans ces temps où, les liens de la société se relâchant, elle est prête à se dissoudre.

La convocation de la Diète avait déjà été demandée par Zurich le 7 décembre, mais l'assemblée n'eut lieu qu'à la fin du mois.

faire réimprimer cet acte incendiaire sous les yeux de la Commission bernoise, et la Commission n'avait osé sévir. Un pas de plus, le mouvement était donné, et du caractère de celui qui le donnerait pouvait résulter l'anarchie. Ces hommes se hâtent donc d'agir et, comme ils sentaient que, pour diriger d'une manière sage l'agitation qui se manifestait, il fallait que l'autorité qui pouvait avoir la confiance du pays s'en emparât, ils engagent les Conseils de leurs villes à intervenir et à recourir au gouvernement pour empêcher qu'on n'ait recours à l'étranger. En conséquence, plusieurs villes présentent à l'envi des adresses à Berne pour solliciter d'accorder à leurs instances ce qu'on allait être obligé d'accorder à la force; elles font sentir avec les ménagements les plus délicats que c'était là le seul moyen de salut et d'éviter l'entrée des Français. Toutes ces adresses sont pressantes et respectueuses, toutes respirent les sentiments les plus loyaux, quelques-unes sont touchantes; elles calmèrent à l'instant l'agitation qui se manifestait dans les classes inférieures. Mais la détermination que prit le gouvernement ranima le feu amorti.

[783] Il crut qu'il fallait prouver à la France que le Pays de Vaud était très content et ne demandait rien. En conséquence, il ordonne que le 10 janvier les autorités, réunies au militaire, prêteront de nouveau le serment de fidélité. Une mesure semblable avait déjà été prise en 1628 dans le temps de la Guerre de Trente Ans, et l'on n'a pas vu qu'alors elle eût été daucun avantage. Dans ce moment-ci, non seulement elle ne pouvait en produire, car, le serment eût-il été unanime dans le pays, des mécontents avaient parlé au dehors et cela suffisait pour le Directoire, auprès duquel tout prétexte était bon, mais la mesure d'ailleurs présentait le plus imminent danger, car elle réveillait nécessairement la défiance et devait causer une scission. La proclamation qui l'annonça surtout était bien propre à produire cet effet; éloge de ce qui existait depuis trois siècles, ferme résolution de le maintenir, animadversion contre les mécontents, c'est là ce qu'elle renfermait. Quant aux plaintes qu'on pouvait avoir à faire, « nous recevrons toujours, ajoutait-elle, avec plaisir et avec empressement, l'expression de vos désirs lorsqu'ils pourront y concourir (à la perfection de votre bonheur), et lorsqu'ils nous seront présentés d'une manière légale. » C'était ainsi désapprouver indirectement les démarches qui venaient d'être faites, en se réservant comme à l'ordinaire de faire ce que l'on jugeait à propos. Une telle raideur n'allait pas aux circonstances. Berne parlait comme au temps de sa toute puissance et semblait ne pas sentir que le sceptre était prêt à lui tomber des mains. Quelques bailliages refusèrent complètement de prêter ce serment, quelques-uns y consentirent, et il ne le fut qu'en partie dans d'autres. Le résultat fut donc le contraire de ce qu'on avait espéré. Il montra beaucoup plus de mécontents qu'on ne l'avait souçonné. L'agitation reprit avec plus de violence, et les partis se lièrent<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Le serment fut complètement refusé à Nyon, Aubonne, Vevey, Moudon, Lucens et Payerne. Il y eut de grands débats à ce sujet à Lausanne et Morges, où il ne fut prêté que par une partie, ainsi qu'à Rolle et Cossonay. Voir les pièces relatives dans le *Recueil de lois ... pour servir à l'histoire de la révolution*, dès la page 2,

Les Bernois crurent cependant devoir paraître satisfaits du succès, et, dans un remerciement qu'ils adressèrent deux jours après, ils se déterminent enfin à assurer « les communautés qui ont prêté ce serment et celles qui le prêteront encore, qu'ils prendront en considération sérieuse et prompte les réclamations que [784] chacune d'elles pourra présenter séparément à la commission qu'ils venaient d'établir à cet effet, étant résolus de leur accorder gracieusement tout ce qui ne sera pas contraire à l'ordre établi par les lois... » Ainsi l'étendue des concessions, le temps de la réponse dépendaient toujours du libre arbitre du gouvernement; il rejetait même la demande de faire les réclamations en commun; tout se réduisait donc encore à ce qui avait eu lieu de tout temps, entre autres en 1790 lors de l'envoi du Trésorier, à des promesses vagues, sans autre sûreté qu'une parole trop souvent éludée. De plus, dans ce moment où l'union était si nécessaire, où différents Conseils dans leurs adresses l'exprimaient avec tant de force, on revint à la fausse marche de chercher à exciter les campagnes contre les villes. Enfin l'on crut devoir appuyer la Commission bernoise de tout le poids de l'autorité de la Confédération, et deux des députés des cantons qui étaient à Berne furent envoyés à Lausanne. Ces députés en cherchant, d'un côté, en public, à faire sentir le prix des promesses illusoires qui étaient faites, essayèrent de l'autre, dans le particulier, à intimider ceux qui témoignaient quelque doute.

En même temps fut nommé un général chargé de commander dans le Pays de Vaud et revêtu des pouvoirs les plus étendus. Ce général était

---

qui contredisent à peu près tout ce que dit à ce sujet Mallet du Pan dans son *Essai historique*, p. 180. Le serment eût été complètement refusé à Morges sans une circonstance qui fait honneur à cette ville. On y débattait dans les Conseils la question, savoir si on le prêterait ou non, lorsqu'un membre avança qu'il avait passé dans la nuit un courrier du résident français à Genève avec l'avis que qui-conque le prêterait devait s'attendre à l'animadversion du Directoire. Cette nouvelle controvée, que quelques agitateurs s'étaient plu à répandre, causa à l'instant une indignation qui entraîna la majorité des votes pour la prestation.

Une autre anecdote relative à ce serment est celle-ci: Frossard de Saugy était à Fribourg dans les premiers jours de janvier: fatigué et ayant froid, il s'était assis sur les marches d'un poêle dans la chambre commune de l'auberge, où il n'était pas vu. Entrent deux personnes, un Bernois membre de l'Etat qu'il connaissait, De Graffenried de Blonay, et un Fribourgeois. Leur conversation, qui roulait sur le serment qu'on allait faire prêter au Pays de Vaud, cérémonie pour laquelle le Bernois y allait à sa terre, continua dans la chambre où ils se croyaient seuls. Le Bernois assurait l'autre que, le serment prêté, ce qu'il ne mettait pas en doute, on agirait avec la plus grande vigueur, on ferait marcher les Vaudois comme en 1792 en avant-garde, les Allemands derrière, et pour terrifier on ferait sauter quelques têtes. Ces Messieurs n'étant pas restés longtemps, Frossard, qui n'avait eu garde de se montrer, se hâta de repartir, répand la nouvelle sur sa route; elle ne contribue pas peu à faire refuser le serment. Je tiens le fait de Frossard lui-même, qui n'était pas homme à l'inventer. Sans en inférer que tels étaient les projets du gouvernement, il en résulte la preuve des idées que nourrissaient sur le bord du précipice quelques-uns de ses membres.

Berne avait répondu le 5 janvier à l'envoyé français sur la notification de l'arrêté du Directoire, qu'elle n'était responsable de sa conduite avec ses sujets que devant Dieu; mais il fallait agir en conséquence.

Weiss, bailli de Moudon. On avait d'abord nommé à cette place le sénateur d'Erlach, ancien bailli de Lausanne, mais comme dans les temps difficiles de 1791 il avait coopéré aux mesures de rigueur qui furent prises, une impression défavorable était restée sur son compte, en sorte que sa nomination blessa; il s'en aperçut et refusa. [785] On se jeta alors dans une autre extrémité. Le colonel Weiss passait à Berne pour un zélé démocrate. Il fut choisi. Il avait eu des missions à Paris du temps de la Terreur et dès lors, et y avait successivement encensé les différentes factions, même comme on l'a vu Robespierre. Ayant beaucoup d'esprit, encore plus de vanité, il visait à être chef de parti sans avoir aucune des qualités propres à un tel rôle, il visait à la popularité sans trop déguiser sa passion de dominer. Avec des principes fort relâchés, il avait écrit sur la morale et s'était fait une réputation de versatilité et d'inconséquence qui semblait devoir l'exclure d'une place aussi délicate que celle de commandant de Vaud dans les circonstances. Mais un esprit d'aveuglement avait gagné; les Bernois avaient l'air de croire ce pays peuplé de Jacobins et mirent à sa tête Weiss, qu'ils regardaient comme tel. Sa conduite répondit au caractère qu'on vient d'en tracer: on le vit flagrant les clubs, outrager les clubistes; flattant le peuple, insulter ses chefs; prenant un parti décisif, l'abandonner au moindre obstacle. Il passa son temps à d'inutiles courses ou à composer des proclamations polémiques dans lesquelles le langage révolutionnaire remplaçait le raisonnement et un ton trivial celui de la franchise<sup>22</sup>.

A peine arrivé, il se met en devoir de prendre des mesures militaires. Il lève trois compagnies pour former un cordon le long des frontières de

---

<sup>22</sup> Lisez les proclamations de Weiss et une réponse du Comité de réunion de Lausanne dans le *Recueil de lois ... pour servir à l'histoire de la révolution*, p. 32 à 37. Le colonel Weiss se complaisait dans ses productions littéraires. Un membre du Directoire français, La Révellière-Lépeaux, cita à ce sujet, dans une audience que les députés de Vaud obtinrent en 1798, un trait qui peint cet officier. Chargé d'une mission à Paris, il avait préparé un discours à faire au Directoire dans lequel il y avait un compliment particulier pour chaque Directeur. Malheureusement, deux des Directeurs étaient absents. Ce contretemps embarrassa un moment Weiss. Il ne voulut cependant pas que les éloges qu'il leur avait destinés fussent perdus, et finit par les adresser aux fauteuils qu'ils devaient occuper. La gravité du Directoire risqua d'être dérangée par cette éloquente apostrophe. Après avoir essayé différentes mesures militaires, comme il vit qu'on s'opposait à tout dans le pays, il finit par écrire à Berne pour engager le gouvernement à revenir sur ses pas. « Je suis convaincu, disait-il dans sa lettre, que tous les moyens de rigueur que vous pourrez employer, n'auront d'autre résultat que celui de promener la révolution par dessus toute la surface de la Suisse, et de préparer à ses gouvernants le sort des émigrés français. Selon moi, ce qu'il y a de plus sage et de plus moral à faire dans les circonstances où nous sommes, c'est de traiter ces gens avec indulgence et bonté; de céder pour le moment à la passion qui les entraîne; de surveiller l'assemblée des députés, et de chercher à gagner sa confiance. » C'était véritablement très bien vu, mais c'était le voir trop tard; sa lettre est du 24 janvier, au moment de l'explosion. Ce parti pris dès le commencement eût évité bien des maux. Voir *Histoire de la destruction des républiques démocratiques de Schwyz*, etc., p. 111. D'ailleurs cette *Histoire* dit, p. 118, « Les baillis fuyaient ou étaient emprisonnés ». C'est une erreur, on ne se permit cet acte avec aucun, tous furent respectés.

Gex, qui se garnissaient de troupes françaises, et veut armer les signaux placés sur différentes hauteurs pour donner l'alarme. Alors éclate le mécontentement; on ne s'en tient plus aux murmures, et l'on paraît prêt à en venir aux voies de fait. Nyon, la ville la plus exposée, qui craignait que des dispositions semblables ne provoquassent l'entrée des Français, ou ne cachassent des opérations militaires contre le pays même, s'oppose avec force aux mesures du général, et le général se désiste. Une garnison avait été mise au Château de Chillon; Vevey et la paroisse de Montreux soupçonnent que l'on médite des scènes semblables à celles de 1791, demandent que ce château soit évacué et remis à leur garde; il l'est en effet. On a déjà dit que des clubs s'étaient formés dans différentes villes; ils commençaient à correspondre, ils délibéraient, agissaient et semblaient vouloir gouverner. On sait ce qu'avait produit en France un pareil régime. Ainsi tout annonçait la tendance de la société vers sa dissolution et les commencements de l'anarchie.

Dans cette extrémité, les différentes villes qui, ainsi qu'on l'a vu, avaient sollicité Berne de la prévenir en se hâtant de faire de son chef les changements qu'on allait en exiger, ces différentes villes crurent ne pouvoir plus tarder et devoir s'emparer des rênes du gouvernement à mesure [786] qu'elles s'échappaient des mains qui les avaient tenues, afin qu'elles ne tombassent pas dans celles de la foule. Dans ce but elles envoient des députés siéger à Lausanne, et invitent les autres à en faire autant. En même temps, pour contenir les clubs, elles forment des commissions composées de membres de leurs Conseils et de quelques membres de ces clubs. Ces commissions, qui, de cette manière, renfermaient des hommes choisis par les magistrats et par le peuple, se trouvèrent revêtues de la confiance générale et placées pour être substituées dans les premiers temps aux Conseils des villes, tandis que la réunion de députés qui s'était formée à Lausanne fut le noyau de cette Assemblée provisoire qui gouverna le pays quelque temps. Ces députés devaient s'opposer, au nom de leurs commettants, à toute mesure qui pouvait tendre à compromettre vis-à-vis de la France; ils devaient chercher à empêcher également et l'entrée des troupes de cette puissance et celle des Suisses allemands, concourir à tout ce qu'ils jugeraient propre à concilier. Ils devaient surtout travailler à maintenir l'ordre et la réunion du pays à la Suisse. C'est à une pareille mission que fut dû sans doute le passage tranquille de l'ancien ordre de choses au nouveau, passage qui ailleurs avait été marqué par tant et de si horribles secousses <sup>23</sup>.

---

<sup>23</sup> Le Comité des communes, ou Comité central comme on l'appela d'abord, devenu ensuite l'Assemblée provisoire des représentants de Vaud, ne fut d'abord composée: 1. que des députés de Nyon et de Morges, qui les premiers avaient pensé à cette réunion; 2. de celui de Lausanne; 3. de Vevey; 4. de Montreux; 5, 6, 7, 8. des paroisses de Lavaux; 9. d'Aubonne; 10. de Rolle; 11. de Cossonay; 12. de Payerne. Bientôt après arriva celui de Moudon, chargé de la procuration de treize villages environnants. Lorsqu'il fut admis à l'audience de la Commission de Berne, jointe aux députés de la Diète, sa composition était telle. Son premier président, qui porta alors la parole, était le juge Philippe Secrétan, député de Lausanne, qui par sa candeur, son exacte probité, l'étendue de ses connaissances

Dès que ce comité fut composé de quelques membres, il s'annonça sans détour à la Commission bernoise, et n'en fut pas accueilli. Si elle ne s'exprima pas très ouvertement sur son compte, les députés de la Confédération le firent de manière à faire comprendre que ceux qui s'étaient chargés de la vocation qu'ils disaient avoir prenaient sur eux une grande responsabilité, qu'une telle vocation ne pouvait être reconnue à Berne et exposait leur tête. C'était faire trop ou trop peu; il fallait punir, si on le devait; et ne pas menacer, si l'on ne pouvait punir. Au lieu d'intimider on irrita; tandis que, par l'intermédiaire qui s'offrait, le gouvernement eût pu se soutenir et négocier tant au-dehors qu'au-dedans. De ce moment fut rompu le premier anneau de la chaîne qui liait encore le Pays de Vaud à Berne, et que les villes par cette députation avaient cherché à resserrer<sup>23bis</sup>.

Les événements se pressaient; la Commission bernoise semblait ne pas s'en douter. Comme l'on vit sa complète inutilité, on la révoqua; les députés suisses l'avaient déjà quittée, et son départ fut le signal de l'abandon dans lequel Berne laissait le Pays de Vaud. Son autorité, dans le fait, y finit dès cet instant, et le Comité des communes réuni à Lausanne [787] commença à gouverner. Ses premières opérations consistèrent à prendre quelques mesures de sûreté. Weiss s'était retiré à Yverdon, où il s'occupait de la levée de quelques troupes; on prétendait qu'il les destinait à marcher sur Lausanne et sur Morges, où était un arsenal. Le Comité se précautionne sur ces deux points. Il s'occupe ensuite des moyens les plus propres à atteindre le but que s'étaient proposé les villes dans leurs différentes pétitions. D'abord travailler à empêcher l'arrivée des Français; ensuite engager pour cet effet les Bernois à faire dans leur constitution des changements qui satisfissent le peuple et le Pays de Vaud. Il lui parut que tels

---

et l'agrément de son esprit, s'est attiré la considération et l'amour de tous ceux qui le connaissent. Le deuxième président fut le député de Morges, H. Monod. Ils se succédaient tous les deux jours. Parmi ces députés, celui de Nyon, Urbain De La Fléchère, mérite une mention particulière et la reconnaissance de son pays pour l'inébranlable fermeté qu'il ne cessa de montrer dans les moments les plus critiques. Je dois encore nommer, parmi ces députés, celui de Montreux, De La Rottaz, dont la vigueur de caractère, la franche loyauté et l'ardent amour de son pays n'ont jamais variés; on pouvait seulement lui reprocher certains préjugés de localité, entre autres ses préventions contre les villes qui cependant, dans ce moment, sauveront de l'anarchie le pays. Il ne faut pas confondre ce Comité central, qui devint le gouvernement, avec un club qui s'était intitulé Comité de réunion parce qu'il correspondait avec ceux du pays; c'est ce dernier qui fut en correspondance d'injures avec Weiss.

<sup>23bis</sup> On lit dans l'*Histoire de la destruction des républiques démocratiques de Schwyz, etc.*, par Zschokke, que les députés de la Confédération accueillirent les demandes. Le fait est qu'il n'y eut qu'une seule entrevue du Comité avec ces députés, et que dans cette entrevue ces députés laissèrent échapper quelques menaces. Il est possible que ce fut une entente avec les Bernois, et qu'ils désapprouvassent leurs mesures, comme le dit la même *Histoire*, qui cite à ce sujet la correspondance d'un de ces députés, Charles Reding, de Schwyz, les démarches de ce canton et de la Diète; mais tout cela fut ignoré du Comité, qui regarda les Suisses comme étant prononcés contre le Pays de Vaud. Il dut le croire d'autant plus que Schwyz, qui voulait engager Berne à rendre la liberté à ses sujets de Vaud, refusait de la rendre aux siens de la Marche.

devaient être les objets de toute sa sollicitude. En conséquence, comme les comités des villes, les clubs ou de simples individus se mêlaient de correspondre avec les autorités françaises du voisinage, comme l'on apprit même que le général ne laissait passer que les personnes munies d'un passeport du comité de Nyon, le Comité central se hâta de se légitimer auprès de cet officier supérieur, le général Ménard, et le prie de ne faire attention à aucune autre réquisition qu'aux siennes, vu qu'il était le seul organe de la volonté générale. D'un autre côté, il décide d'envoyer des députés à Berne pour chercher à y faire comprendre qu'au lieu de s'irriter contre le Pays de Vaud parce qu'il demandait des concessions, on devait lui savoir gré de persister à les demander à Berne, tandis qu'on les lui offrait ailleurs; qu'au lieu de voir une rébellion dans ses démarches, on devait y voir un effet de la nécessité; qu'au lieu de le regarder comme un ennemi, on devait sentir que sur un article essentiel il avait le même intérêt que Berne, qu'il avait le désir de lui rester uni, en sorte qu'il importait de se concerter, loin de se brouiller. Les députés nommés furent De Saussure, bourgmestre de Lausanne, homme distingué par ses talents et ses connaissances, en qui les Bernois paraissaient avoir beaucoup de confiance, et Monod, conseiller à Morges, ardent ami de son pays et d'une sage liberté, mais esprit conciliant et qui jouissait d'un des emplois les plus lucratifs donnés par le gouvernement aux sujets de Vaud.

Ils venaient de partir lorsque le Comité de Nyon fait parvenir une proclamation que lui avait adressée le général Ménard. «Le Directoire exécutif, disait-elle, m'ordonne d'employer tous mes moyens pour vous rendre libres... Vos ennemis seront les nôtres... L'armée d'Italie vous couvre. C'est à présent à vous à vous rendre dignes des hautes destinées auxquelles le Directoire veut vous aider à parvenir. » On reçoit en [788] même temps de Paris des espèces d'instructions sur la manière dont le Pays de Vaud devait se former provisoirement en République lémanique et se déclarer indépendant. Tant de matière combustible répandue simultanément le soir, au moment des réunions, causent une explosion qu'il est impossible d'arrêter. Chacun reste sur pied, la cocarde verte de Guillaume Tell se distribue, le Comité central reste assemblé toute la nuit; et le lendemain matin, sans vouloir, malgré les vœux de la foule qui se pressait à l'Hôtel de Ville, proclamer cette République lémanique qui pouvait séparer le Pays de Vaud de la Suisse, il consent à se constituer en représentation provisoire de cette petite province et à déclarer par là même son indépendance. On rappelle en même temps les députés envoyés à Berne, dont la mission n'allait plus avec le changement qui venait d'avoir lieu <sup>23ter</sup>.

---

<sup>23ter</sup> Je n'étais pas parti en même temps que De Saussure pour Berne, parce que je fus obligé de revenir à Morges y prendre ce qui m'était nécessaire pour cette course; mais j'étais revenu coucher à Lausanne, et je devais suivre le lendemain, lorsque l'explosion qui eut lieu dans la nuit m'arrêta. En sorte que je me trouvai au Comité lorsque la foule vint y apporter le drapeau avec l'inscription *République Lémanique*, et ce fut moi qui l'engageai à se retirer, ainsi que je l'ai expliqué ailleurs, dans une note manuscrite en marge de mes *Mémoires* [adjonction de 1819].

Ainsi fut opérée la séparation de Vaud du Canton de Berne, et de ce jour date la fin de la domination de cette ville sur ce pays. Cependant, comme quelques parties restèrent encore quelque temps sous son influence, et que la question de fait ne fut complètement décidée que par la chute de cette République, événement qui se lie avec l'affranchissement absolu de ses sujets, ce n'est qu'à cette époque que je crois devoir porter celui de Vaud.

Cette nuit du 23 au 24 janvier présente un spectacle digne d'intéresser les amis de l'humanité. Dès la frontière de France à Lausanne, tout était en mouvement. L'autorité supérieure qui, depuis trois siècles, faisait trembler le pays avait disparu, les autorités subalternes étaient chancelantes ou méconnues, le peuple en armes n'était comprimé par aucun pouvoir et, dans la réalité, il était rentré dans l'état de nature. Cependant, au milieu de cette totale désorganisation, de cette dissolution complète du lien social, non seulement la propriété ne reçoit aucune atteinte et la sûreté individuelle est respectée, mais il n'y a aucune autre espèce de désordre que le tumulte qu'entraîna nécessairement cette agitation générale. Bien plus, cette foule qui vint assiéger le Comité central pour demander la reconnaissance de la République lémanique finit par se retirer tranquillement, lorsque ce Comité, sans autre pouvoir [789] que celui que lui avait donné la confiance de quelques villes, lui observe qu'il fallait y réfléchir. Peu de traits peignent avec plus de force le caractère d'un peuple<sup>24</sup>.

Le jour même de ce grand événement arrive un adjudant du général français, porteur d'une lettre au général Weiss, qui était toujours à Yverdon. Cette lettre renfermait une sommation de cesser ses préparatifs et de retirer ses troupes, sur le motif que de telles dispositions tendaient à comprimer le vœu du pays. Les mauvais chemins engagent l'officier français à prendre la route de Moudon, qu'on lui indique comme meilleure. Deux membres du Comité l'accompagnent pour faire sentir à Weiss combien serait funeste son obstination à suivre des projets aussi tardifs qu'inutiles. La voiture était escortée par deux hussards français. L'inquié-

---

<sup>24</sup> Ce que j'ai appris dans la suite m'a toujours plus convaincu qu'on eût pu, comme je le croyais alors, empêcher l'entrée des Français. Il ne s'agissait que de trois choses: 1. répandre de l'argent et en fournir pour la fameuse expédition d'Egypte; 2. consentir à s'organiser de manière que les gouvernements suisses eussent donné une parfaite sécurité à la France, c'est-à-dire établir une égalité de droit qui eût rallié tous les sujets; 3. enfin, présenter en même temps une masse de résistance bien calculée, ce que le concours de tous les sujets eût opéré. Certainement le Directoire, dans ce moment, n'était pas en mesure d'attaquer, ce que je dis plus bas le prouve et vient à l'appui de ma thèse; il avait cru que la seule menace suffirait pour amener Berne, et ensuite la Suisse, à se révolutionner et à lui donner de l'argent. De Rovéréaz, dans son *Précis de la révolution de la Suisse*, page 25, affirme que le général Pouget, auquel il avait été envoyé, l'assura que si les mécontents n'appelaient pas les Français, ceux-ci n'entreraient pas. Pourquoi donc repousser toujours les mécontents? Voir aussi Mallet, *Histoire des Suisses*, t. 4, p. 100. J'avais proposé à un des membres de la Commission bernoise, M. de Graf-fenried, de négocier avec De La Harpe les arrangements intérieurs, et par lui les extérieurs; je ne doute pas qu'on n'eût réussi. Mais je proposais là un blasphème, s'adresser à un sujet, et à un banni!

tude générale qui régnait avait engagé plusieurs villages à s'armer, et à établir des gardes pour maintenir l'ordre. C'est ce qui avait eu lieu à Thierrens, au-delà de Moudon, et c'est ce qu'on ignorait. L'on y passe de nuit, et les hussards, pris de vin, à l'ouïe du « qui vive » de quelques sentinelles, au lieu de répondre, foncent sur ces hommes qu'à peine ils aperçoivent, mais à l'instant ils tombent sous les coups de fusil. L'adjudant, surpris, n'ose continuer, rebrousse, expédie sa lettre à Weiss dès Moudon, et revient à Lausanne. La nouvelle de cet accident l'y avait précédé; elle s'y répandit au milieu de la nuit et y produisit la plus grande consternation. Comme on en ignorait les circonstances, chacun les arrange d'après son opinion. Celle qui prévaut est que le coup est parti de quelque avant-poste de l'armée de Weiss. L'on en conclut que tout espoir de conciliation est évanoui et que le moment si redouté d'une guerre dans le cœur du pays est arrivé.

Cependant l'Assemblée provisoire ne s'abandonne pas au découragement; elle écrit dans la nuit même au général Weiss et au général Ménard. Elle sollicite l'un de donner une satisfaction convenable, en lui présageant les maux qu'entraînerait son refus; elle s'efforce à arrêter l'autre, en l'assurant qu'elle s'occupe à rechercher les coupables et à lui procurer toutes les réparations qu'il pourra exiger; elle le prie en conséquence de suspendre toute détermination, surtout relativement à la marche de ses troupes, jusqu'à de nouveaux avis. Elle charge enfin trois de ses membres de voir l'adjudant [790] et de l'engager à tenir le même langage à son chef<sup>25</sup>.

Pendant que ces choses se passaient à Lausanne, que l'on y craignait l'arrivée de l'armée de Weiss et qu'on lui expédiait la lettre dont on vient de parler, on en recevait une de la ville d'Yverdon, qui croyait à son tour que l'on marchait sur elle et demandait qu'on n'en fît rien, puisqu'elle ne prétendait pas séparer ses intérêts de ceux du pays. Weiss venait d'y cesser tous ses préparatifs; ses troupes s'étaient dispersées sans congé et il en partit lui-même dans le jour, après avoir répondu au général français une lettre qui, sans refuser, n'accordait pas, et au Comité une autre, un peu plus positive sans l'être absolument. En même temps qu'il abandonnait en fugitif ce pays que naguère il avait envisagé comme devant être le théâtre de son illustration, il laissait dans le château de Lucens, où il était bailli, une compagnie de chasseurs, qu'il exposa ainsi, seule, à la fureur de tout

<sup>25</sup> Après des démarches aussi publiques, il est étonnant qu'on ait imprimé que l'Assemblée provisoire avait appelé les Français. Les lettres dont je parle furent décrétées au milieu de la nuit, sur ma motion, écrites à l'instant par le juge Philippe Secrétan, et envoyées de suite par courrier. Je fus un des députés envoyés à l'adjudant Autier, avec Glayre, de Lausanne, et Grivel, d'Aubonne. Nous fîmes ce qui dépendit de nous pour l'engager à entrer dans notre sens. A la vérité, loin de paraître se rendre, il nous laissa au contraire peu d'espoir et nous dit qu'ayant envoyé un courrier à son général dès Moudon, il ne doutait pas que les troupes ne fussent déjà en mouvement pour entrer; c'était vers les onze heures du matin. Si, au reste, il y eut des membres même de l'Assemblée qui allèrent inviter Ménard à venir, ainsi qu'on l'a prétendu, un tel acte d'infidélité devrait être prouvé pour mériter créance, et serait un délit dont seuls ils seraient responsables.

un peuple insurgé. Par cette inconséquence, il ameute tout le pays des environs. Cette occupation du château de Lucens, jointe à ce qui avait eu lieu à Thierrens, fait supposer que ces lieux sont les avant-postes de l'armée que les Bernois rassemblait; on ne doute pas qu'elle ne soit en marche; en conséquence, on bat la générale, chacun accourt, on part en masse pour enlever ce donjon et se porter sur l'ennemi. Aux environs de midi, cinq à six mille hommes en armes, venus du Jorat, de Lausanne et de Lavaux, étaient rassemblés entre Moudon et Lucens, marchant avec fureur contre ce dernier endroit, lorsqu'ils apprennent que, dès le matin, le château a été évacué; les communes voisines avaient suffi pour le faire capituler. Ils apprennent en même temps que la compagnie qui l'avait occupé était du pays, que la garde de Thierrens était du lieu même, et que nulle part on n'a aperçu d'Allemands. Quelques instants dissipent ainsi les vaines terreurs qui avaient rassemblé tant de monde. Dans l'ivresse que causent ces bonnes nouvelles et de si faciles succès, cette foule échauffée par la route, exaltée par la cause nouvelle qu'elle défend, ne se permet d'autres excès que de vaines menaces et regagne ses foyers en paix. Une anecdote servira à monter son esprit<sup>26</sup>.

Tous les baillis étaient partis; ils n'avaient pas attendu que l'effervescence fût parvenue au point de compromettre leur sûreté. Un seul avait osé rester, celui de Morges. Il s'était distingué entre tous les autres par la sagesse de son administration [791] dans ces temps difficiles, et s'était attiré la considération et l'amour de ses ressortissants. Les affaires étaient cependant venues au point que, malgré leur attachement pour sa personne, ils voyaient le moment où ils ne pourraient peut-être plus le sauver de quelque insulte, au moins de quelque désagrément, et ils furent obligés de lui témoigner leurs craintes. Pour se retirer, il avait à traverser plusieurs bailliages où, moins connu, il pouvait être arrêté; deux de ses amis se chargent de l'escorter. Il arrivait au-delà de Moudon précisément dans le temps où cette multitude armée revenait de son expédition. N'eût-il été ni Bernois, ni bailli, la traverser dans une pareille circonstance était peut-être imprudent; cependant il va en avant. Bientôt on apprend qui il est, on commence à s'inquiéter, l'émotion gagne, on l'arrête, on le ramène à Moudon au magistrat, qui ordonne de lui laisser continuer sa route, et il la continue sans obstacle. Ces détails, quelque minutieux qu'ils puissent paraître, servent à caractériser le peuple dont j'écris l'histoire et ne sont, par là même, pas indignes d'y entrer<sup>27</sup>.

---

<sup>26</sup> La réunion de cette multitude, composée de campagnards, si on en excepte deux ou trois cents Lausannois, et composée d'hommes levés dans un cercle de quelques lieues seulement, prouve que le peuple ne tenait pas si fortement et si unanimement au gouvernement de Berne.

<sup>27</sup> J'ai déjà eu occasion de parler du bon esprit et du talent du bailli de Morges. Je dois ajouter qu'excepté lui et deux ou trois autres, ceux du Pays de Vaud à cette époque semblaient, par leur incapacité ou leur ineptie, faire la satire du gouvernement. Celui de Lausanne, quand le Comité s'empara de l'arsenal, loin de s'y opposer, ce qu'il n'aurait pu, alla lui-même positivement tenir la lumière qui servait aux membres du Comité pour y apposer les sceaux. Un autre vint humble-

Le calme rétabli sur ce point ne l'était pas sur les frontières. Des rassemblements considérables de troupes avaient lieu à Berne, et se portaient sur Avenches, tandis que sept à huit mille Français, cantonnés dans le Pays de Gex, faisaient leurs dispositions pour marcher en avant. Dans cette extrémité il n'y avait plus à balancer, il fallait prendre un parti, ou se résoudre à voir le Pays de Vaud devenir le théâtre de la guerre. On fut bientôt déterminé. La conduite des Bernois ne leur avait rien moins que concilié les esprits, elle ne laissait d'ailleurs aucun doute sur l'issue du combat, et si l'idée de se jeter dans les bras des Français inspirait quelque effroi, le risque pour le présent et même pour l'avenir était infiniment moins grand. L'Assemblée provisoire n'hésita pas. Elle conclut d'envoyer une députation à Paris, chargée de remercier le Directoire de la puissante protection qu'il avait offerte au faible et reconnaissant peuple de Vaud. Comme elle cherchait cependant à faire connaître aux Bernois son désir de ne pas rompre des liens utiles à tous, elle décréta qu'il ne serait porté aucune atteinte à leurs propriétés et à leur personne<sup>28</sup>.

Cependant les troupes françaises entraient par Coppet, quelques détachements arrivaient dès la Savoie par le lac sur Vevey et Ouchy, et le général, pour montrer son entière confiance aux Vaudois, les précédait et arrivait à Lausanne. Mais, on aura peine à le croire, au moment de son arrivée, avant même de s'être concerté avec l'Assemblée, [792] il lui fait demander, sous le nom d'emprunt, 700 000 livres de France, qu'il promet de rembourser sur le trésor de Berne. C'était annoncer sans détour la pénurie et les besoins de ces vainqueurs gorgés des dépouilles de l'Italie; c'était annoncer en même temps, sans la moindre pudeur et aux dépens de la politique la plus commune, le traitement auquel devait s'attendre le reste de la Suisse, qui repoussait les Français. Cette manière de répondre à l'accueil qu'on leur faisait causa sans doute le sentiment le plus pénible; on ne promit pas moins de faire ce que l'on pourrait et l'on fournit en effet, après beaucoup d'efforts, une partie de la somme. Mais ce qui pourvut au dénuement du soldat, mieux qu'un argent dont ses chefs profitèrent plus que lui, ce fut le traitement qu'il éprouva. Les habitants de toutes les classes ne virent dans ces hôtes que des passagers dans la détresse et leur fournirent avec empressement ce qui leur manquait, dans l'espérance de les mettre à même de partir d'autant plus vite. Ils ne s'attendaient pas à cette lourde succession de troupes qui suivit pendant quelques années.

Le général Ménard, qui les commandait, était un bon officier d'avant-

---

ment rendre ses comptes à la Chambre administrative et en titrait les membres de monseigneurs, etc., etc. J'en étais d'autant plus honteux que j'avais eu des relations avec lui et que je lui avais eu, et à son père, des obligations. Il continua au reste à être fort bien avec moi.

<sup>28</sup> Voir *Recueil de lois... pour servir à l'histoire de la révolution*, t. 1, p. 57 et 58. Il met cet arrêté sous la date du 26; il doit l'être sous celle du 27. Il fut porté sur ma motion, au moment où je quittai l'assemblée pour mes préparatifs de départ pour Paris, et à l'occasion d'une lettre dans laquelle le major De Rovéra, nouvellement reconnu Bernois, demandait s'il pouvait rester en sûreté; comme son cas était celui de plusieurs autres, on crut devoir répondre par un arrêté général.

garde, et n'était que cela. Comme il voyait devant lui un pays bien fourni, qui paraissait ami, il trouva tout simple d'y entrer pour refaire ses troupes, sans trop s'embarrasser du reste. Il paraît au moins certain qu'il entra sans en avoir eu l'ordre positif, et que ce fut de sa part un véritable coup de tête. Le Directoire, qui connaissait les mauvaises dispositions des gouvernements helvétiques à son égard, avait bien résolu de les révolutionner; on prétend même que ce plan avait été formé dès la chute du roi, et que les circonstances seules l'avait fait ajourner. Mais il comptait arriver à ses fins par la ruse, qu'une simple démonstration de force devait appuyer. Aussi envoyait-il, pour remplacer Ménard, le général Brune, plus connu par ses talents diplomatiques que par ses talents militaires; et lorsque la députation vaudoise qui allait à Paris, rencontra ce dernier en route, il ne put cacher l'étonnement et l'espèce d'inquiétude que lui causa la nouvelle qu'elle lui donna de l'entrée des Français dans le Pays de Vaud. Le Directoire, qui l'apprit aussi par la même députation, n'en parut pas moins étonné. L'empressement qu'il témoigna d'entendre les députés, l'accueil, les promesses qu'il leur fit, ces seules circonstances, et quelques autres analogues, prouveraient suffisamment que son idée avait été de négocier [793] dès la frontière, si cette preuve ne résultait pas d'ailleurs évidemment de ce que Ménard n'était rien moins qu'en mesure de tenter l'invasion de la Suisse. Il n'avait en effet pas plus de dix mille hommes effectifs, jetés au milieu d'un peuple guerrier et armé, dont vingt à vingt-cinq mille hommes se trouvaient déjà réunis, et ce nombre augmentait tous les jours. Quelques mille Français étaient à la vérité dans l'Evêché de Bâle, mais peut-on supposer que le Directoire eût pensé à attaquer la Suisse avec une quinzaine de mille hommes? On peut donc être assuré qu'il comptait sur la division qu'il allait semer et sur la désorganisation qui suivrait comme sur son auxiliaire le plus puissant, ou plutôt que le peu de troupes qu'il avait fait avancer sur la frontière ne seraient que les auxiliaires de ces redoutables ennemis de la Confédération.

Brune, à son arrivée dans le Pays de Vaud, ne put méconnaître combien la position des Français y était hasardée. Il chercha donc à revenir au premier plan, mais, comme les hostilités étaient commencées, il travailla d'abord à les suspendre. Car il lui importait, si elles avaient lieu, d'être sûr du succès; le doute, à plus forte raison un revers, eût exposé ses troupes à une entière destruction; il eût ranimé les espérances, fait accourir les timides, obligé les douteux à se joindre, quadruplé les forces des Suisses par le nombre, et décuplé par l'enthousiasme. Par là se serait prolongée une lutte qu'une conduite mesurée devait terminer promptement. Il serait difficile de suivre ce trop fin négociateur dans toutes les ruses auxquelles il eut recours pour faire tomber dans le piège des hommes d'autant plus crédules qu'ils aimait à se faire illusion. Pour en donner une idée, il suffira de dire un mot de la manière fallacieuse par laquelle il débuta. A côté de sa demeure à Lausanne vivait un homme aussi connu par son ardent amour pour les Bernois que par sa nullité pour les affaires. Il le jugea propre au rôle qu'il voulait lui faire jouer. Il le fait venir, paraît entrer dans sa passion, déplore la ruine de cette République à laquelle il est

appelé à coopérer; il voudrait pouvoir la sauver, et ne le croit pas très difficile; il ne s'agirait que de s'entendre; elle se convaincrait bientôt qu'il est plus son ami [794] qu'elle ne l'imagine. Mais, pour s'entendre, il faudrait un homme sûr qui allât faire quelques ouvertures; il n'est environné que de révolutionnaires qui frémiraient à toute idée de transaction avec Berne, en sorte qu'il ne peut s'y fier. Un tel langage flattait trop l'être débonnaire et passionné auquel il était tenu pour ne pas produire son effet; il offre son entremise, court à Berne et y trouve d'autres personnes aussi crédules.

De grands changements avaient eu lieu dans cette ville. Les Bernois avaient enfin levé leurs milices allemandes, et, pour exciter leur émulation, ils s'étaient déterminés à ajouter à leur Conseil souverain du Deux Cents, cinquante-quatre députés des communes allemandes. Ils avaient été élus le 31 janvier, et déjà le 2 février ils étaient entrés en fonctions. Aussitôt après il avait été décrété que dans le courant de l'année on établirait une nouvelle constitution. D'un autre côté, la Diète d'Aarau avait ordonné la levée d'un double contingent, ce qui devait porter la seule armée confédérale à vingt-six mille hommes. De plus, dans l'idée de réchauffer l'enthousiasme, elle avait le 25 janvier, au moment où la Confédération allait se dissoudre, renouvelé le serment d'union que depuis des siècles la rivalité des religions avait fait négliger. Toutes ces mesures étaient tardives. Déjà Bâle, agitée par un agent français, avait éludé ce serment et faisait sa révolution. Lucerne suivait. Berne, comme on vient de le dire, avait fait un grand pas, et à peu près tous les autres Etats de la Suisse, après s'être raidis plusieurs années contre toute innovation, les précipitaient dans ce moment, accordaient la liberté à leurs sujets ou une entière égalité de droits, ce qui occasionnait dans leur sein, en présence de l'ennemi, des commotions ou des arrangements nuisibles aux préparatifs militaires. Les Bernois se livrent donc avec empressement aux ouvertures qui leur sont faites par l'envoyé de Brune, et nouent une négociation que cet habile diplomate sut faire traîner jusqu'à ce qu'il eût tout disposé pour pouvoir imposer la loi.

Il met à profit la trêve dont on convient pour faire accourir dans l'Evêché de Bâle les troupes qui sont [795] sur le Rhin; d'autres sont appelées en toute hâte d'Italie, et il presse les Vaudois d'en mettre sur pied. Ménard leur en avait déjà demandé, mais l'Assemblée provisoire, obligée d'adhérer à cette demande, ne se livrait à son exécution qu'avec répugnance et, par là même, avec lenteur. L'idée de s'armer contre des hommes avec lesquels on avait soutenu tant de relations, avec lesquels on désirait en soutenir encore, cette idée faisait une impression pénible. A cette considération se joignait celle des sacrifices de toute espèce qui devait en résulter. On en avait déjà beaucoup fait, tous les jours on était appelé à en faire de considérables en argent, et l'on n'en avait point; toutes les caisses avaient été vidées par les Bernois; il avait fallu livrer ce qu'on avait pour l'emprunt fait par Ménard; les logements, les fournitures aux Français écrasaient. Donner encore ses enfants, et s'imposer de nouvelles dépenses pour les entretenir, sans parler des dangers qu'ils allaient courir,

cette perspective était effrayante. Aussi les hommes tièdes et apathiques murmuraient, et les malveillants profitaient de la difficulté de cette position pour irriter contre ceux qui étaient à la tête des affaires comme s'ils en eussent été coupables<sup>29</sup>.

Tant d'embarras ne les rebutèrent point. Heureusement des provisions de blé et de sel existaient dans les magasins. Le blé aide aux approvisionnements, le sel sert d'hypothèque pour un emprunt qui devait se rembourser au fur et à mesure de la vente. Par là on pourvoit aux premiers besoins, et, comme l'on sentait la nécessité de soutenir les Français autant par le désir de s'en débarrasser que par la crainte qu'en cas d'échec le pays n'en fût la victime, l'on se détermine à hâter la levée, qui se fit assez aisément; elle fut d'environ quatre mille hommes, l'élite de la jeunesse. Au milieu de ces occupations, on a avis d'un mouvement qui s'organisait à Sainte-Croix et dans le Jura tendant à établir un foyer de guerre civile dans le pays. L'Assemblée se hâte d'y envoyer des députés, qui ramènerent pour le moment ces montagnards, [796], espèce d'hommes qu'un vif attachement à leurs habitudes rend opiniâtres et empêche, malgré leur sens généralement droit, de juger sainement de la convenance ou même de la nécessité d'un changement quelconque. Mais ce qu'on ne put ni prévenir, ni empêcher, fut l'émigration de plusieurs habitants de ces quartiers, qui allèrent à Berne former un corps de huit à neuf cents hommes. Ces soldats, oubliant ce qu'ils devaient à leur patrie, se disposaient à marcher en armes contre elle et à prouver leur fidélité à leurs anciens maîtres en plongeant leurs armes dans le sein de leurs parents et de leurs amis et se couvrant, eux et le sol qui les avait vu naître, du sang de tout ce qu'ils devaient avoir de plus cher. Le nom de *Légion fidèle* qu'on leur donna ne pouvait voiler cet affreux résultat qu'à des yeux égarés par la passion<sup>30</sup>.

---

<sup>29</sup> L'Assemblée provisoire leva 32 compagnies de jeunes gens, en huit bataillons faisant 3200 hommes, qui joignirent l'armée de Brune. Elle leva de plus quelque cavalerie et quelques compagnies sur différents points pour le maintien de l'ordre. Le tout passait 4000 hommes.

<sup>30</sup> Je sais que leur chef, le major De Rovéréa, qui s'était retiré à Berne dans le moment où l'on répondait par un décret bienveillant à la lettre qu'il avait écrite à l'Assemblée provisoire, atteste que *sa volonté très déterminée était de ne point agir contre les habitants du Pays de Vaud et de contenir dans cet esprit les volontaires de son corps, etc.* Je ne doute pas que tel ne fût d'abord son système. Mais une fois lancé, le mouvement entraîne sans qu'on s'en aperçoive. Aussi, après avoir professé ces sentiments dans les commencements de son *Précis de la révolution de la Suisse*, voit-on plus bas dans le même ouvrage, p. 72, sa légion marcher le 27 février aux avant-postes du Vully, c'est-à-dire contre le Pays de Vaud; puis, à p. 78, il dit que dans l'attaque projetée, la première division, *sous ses ordres, devait se jeter par une marche forcée sur Yverdon*, et p. 88, qu'il *opina d'attaquer sans différer les Français à Avenches et de faire une diversion sur le Pays de Vaud par Estavayer*. Il avait ainsi abandonné son premier système, et si sa nouvelle qualité de bourgeois de Berne pouvait lui faire oublier qu'il était né dans le Pays de Vaud, dont il était originaire, les malheureux jeunes gens qu'il commandait n'avaient pas cette excuse. La même marche fut suivie par le colonel De Watteville, qui commandait la première division dès le Vully à Fribourg, destinée à attaquer le Pays de Vaud; il avait déclaré à l'Assemblée provisoire qu'il ne servirait pas contre ce pays.

Les pénibles travaux auxquels se livrait l'Assemblée provisoire étaient journellement interrompus par l'introduction dans son sein de nouveaux députés, envoyés par différentes communes, tant du Pays de Vaud bernois que de celui de Fribourg et de la Gruyère. Ainsi, après plus de deux siècles et demi, se réunissaient de nouveau en un seul corps les représentants de cette petite province. Le spectacle que présentait cette réunion était celui de deux frères qui, séparés par de longues distances, se rencontrent tout à coup après s'être perdus de vue un grand nombre d'années. Ils s'examinent pour se reconnaître; ils se reconnaissent à quelques traits de famille, et l'effusion succède à la surprise. La réunion, au reste, ne fut pas longue; elle n'était pas complète, qu'un incident qui survint obligea plusieurs des membres à quitter pour en aller former une autre ailleurs.

Tout à coup arrive de Paris un projet de constitution que le Directoire envoyait à la Suisse comme devant faire son bonheur. Il faisait de ce pays une République, divisée en vingt-deux cantons régis par un gouvernement central calqué sur celui de la France. Le Pays de Vaud devait être un de ces cantons, sous le nom de Canton Léman, mais Payerne et Avenches en étaient détachés pour être réunis à celui de Fribourg. Cette constitution adoptait d'ailleurs le principe d'une parfaite égalité de droits entre tous les Suisses. Elle était [797] principalement l'ouvrage d'un magistrat bâlois, le tribun Ochs, qui, à beaucoup d'esprit, joignait des connaissances variées, et à une grande ambition de briller l'espèce d'enthousiasme que l'on reproche aux Allemands pour ces idées neuves et abstraites de quelque hardi penseur qui se fait par là chef de secte. Ochs, parvenu autant par le droit de sa naissance que par ses talents à la seconde magistrature de son canton, Ochs, qui devait un jour obtenir la première, ne laissa pas, dans le combat qui s'établissait en Europe entre les partisans et les ennemis des priviléges, de se déclarer pour les derniers. Etait-ce, ainsi que le crurent dans le temps les amis de la liberté, par une suite d'un attachement désintéressé pour le bien de l'humanité? Etait-ce, comme l'en taxèrent les patriciens suisses, par l'envie de paraître sur un plus grand théâtre que celui de la petite république de Bâle et par l'espérance de rétablir sa fortune délabrée? Sa conduite ultérieure pourra faire apprécier ses véritables principes. Ce qu'il y a de certain c'est, qu'ayant été consulté à Paris sur la constitution la plus convenable à la Suisse, il eut la principale part à celle dont il s'agit, et l'on a toujours regardé comme étant de lui tout ce qu'elle renfermait de bon, comme l'on a attribué aux vues ou aux passions du Directoire ses défauts essentiels.

La publication de cet ouvrage était, aux yeux de cette autorité suprême, la pomme de discorde qu'elle jetait au milieu des Suisses; elle ne doutait pas qu'il ne soulevât leurs sujets, qui se sentiraient appuyés par les troupes françaises cantonnées à la frontière. Les aristocraties de la Suisse devaient être forcées par là aux changements qu'on voulait leur faire adopter; quant aux démocraties, comme la liberté qu'on leur présentait était bien moins grande, quoique peut-être mieux entendue, que la leur, on sentait qu'il faudrait d'autres moyens pour les amener au nouveau régime que l'on avait en vue, mais on comptait y réussir ensuite, soit par la gêne que l'on

mettrait à leurs approvisionnements, soit par l'appât de quelque traité qui leur serait avantageux. C'est ainsi que le Directoire s'en expliqua avec les députés vaudois qui étaient à Paris, et c'est ce qui prouve toujours mieux que son plan n'avait point été de faire passer, au moins si tôt, la frontière à ses troupes<sup>31</sup>.

Il lui importait d'ailleurs de hâter l'acceptation de cette constitution, aussi en l'envoyant recommandait-on de ne pas différer. [798] Comme, dans l'état des choses, un délai ne convenait pas davantage au Pays de Vaud, dès le lendemain de son arrivée, l'Assemblée provisoire donne l'exemple et l'accepte, et les assemblées du peuple, convoquées dans chaque commune à quelques jours de là, en font autant à l'exception de deux ou trois. Il n'y avait pas à hésiter; les circonstances étaient telles que, cet ouvrage eût-il été moins bon, encore était-il une planche qu'il importait de saisir pour sauver, si possible, l'indépendance du naufrage. C'était ce que représentaient les députés qu'on avait envoyés à Paris; ils y étaient arrivés le jour-même où la constitution en était partie et, dans l'audience qu'ils eurent dès le lendemain du Directoire, ils purent se convaincre qu'il voulait un changement dans les gouvernements suisses, mais que, si ces gouvernements avaient la sagesse de l'opérer, la nation restait debout et pouvait être plus forte que jamais. Car, en admettant même qu'elle fût obligée de sacrifier ses trésors, elle était, par le projet qu'on lui envoyait, plus vigoureusement organisée pour défendre ses droits qu'elle ne le fut dans aucun temps<sup>32</sup>.

Cependant les négociations du général Brune avec Berne traînaient en longueur, ainsi qu'il l'avait voulu. Il s'était transporté à Payerne pour être plus à portée de faire mouvoir ses ressorts. Les Bernois avaient demandé qu'il évacuât le Pays de Vaud et l'Evêché de Bâle, qu'aucune armée française n'approchât des frontières plus près de douze lieues, que la Suisse fût exempte de toute réquisition, au moyen de quoi chaque canton ferait sa révolution à sa manière. En accueillant de telles propositions, il avait prétexté

---

<sup>31</sup> De ce qu'il en fut autrement, et de ce qu'on força ensuite les petits cantons, il ne faut pas conclure que tel avait été originairement le plan. On fut entraîné par les événements et le renouvellement de la guerre avec l'Autriche fit une loi de ne pas laisser en arrière ces gouvernements malveillants.

<sup>32</sup> Cela était si vrai qu'il avait fallu assez de peine pour obtenir du Directoire l'unité de la République helvétique. Quelques membres s'y étaient vivement opposés et voulaient conserver le fédéralisme comme beaucoup plus faible et comme mettant ce pays plus sous l'influence de la France. La mission des députés vaudois avait essentiellement eu pour but de tâcher de pénétrer quelles étaient les vues du Directoire par rapport à leur pays, et à la Suisse; de plus, d'en obtenir la libre sortie des blés de France parce que, comme l'on ne pouvait plus en tirer d'Allemagne à cause des troubles de la Suisse, il était à craindre que le Pays de Vaud ne fût affamé. Ils obtinrent la permission de sortir cent mille quintaux, mais ce qu'il y eut de singulier, c'est que, quoiqu'on n'en fit pas d'usage cette année, qu'ainsi il n'y entra aucun blé étranger, le prix en tomba au lieu de hausser; ce qui semblerait prouver le vice du système que le gouvernement bernois avait adopté sur le commerce des blés qu'il faisait, en sorte qu'il était devenu une espèce de monopole dans ses mains.

l'obligation de les envoyer à Paris pour recevoir des ordres. En attendant ses troupes arrivaient, et ses émissaires, par des bruits sinistres sourdement répandus, travaillaient à désorganiser celles des Suisses. Sa ligne, composée de huit à dix mille hommes effectifs de l'armée d'Italie, et de trois à quatre mille Vaudois qu'on venait de lever, tenait du lac de Neuchâtel à la Sarine, le centre à Avenches. Quelques compagnies étaient restées dans l'intérieur, du côté d'Aigle et d'Yverdon. Mais vingt à vingt-cinq mille hommes, sous la conduite du général Schauenbourg, s'avançaient dans les défilés de l'Evêché de Bâle pour joindre les troupes qui y étaient déjà, ce qui allait former de ce côté une armée de trente mille hommes. Les Bernois opposèrent à ces forces environ douze à quinze mille hommes, compris les Fribourgeois et neuf cents Vaudois, formant une première division sous les ordres de De Watteville, qui avait été colonel du régiment bernois désarmé à Aix. Cette division était [799] en face de celle de Brune et s'étendait dès le Vully, par Morat, à Fribourg. Environ 1200 hommes, que renforçèrent les habitants des Ormonts, occupaient le Pays d'Enhaut et les montagnes d'Aigle. Un détachement de ce corps voulut s'emparer du village de Leysin; les milices des environs l'en chassèrent. Ce fut proprement le premier acte d'hostilité; il eut lieu pendant la trêve et, vu son peu d'importance, il ne la rompit pas. Les autres troupes bernoises, faisant avec celles de Soleure une vingtaine de mille hommes, répartis en deux divisions, couvraient les frontières du côté de l'Evêché de Bâle, dès la Thièle à Soleure. Le général en chef était D'Erlach, qui avait servi dans la cavalerie en France. En seconde ligne étaient les contingents fédéraux, qui suivaient lentement et se plaçaient à peu près à leur gré. C'est dans cette position qu'étaient les armées respectives lorsque, sur la fin de février, Brune, se fondant sur les instructions qu'il a reçues de Paris, repousse les propositions qu'il avait paru accueillir et donne les siennes du ton d'un homme qui croit pouvoir commander<sup>33</sup>.

---

<sup>33</sup> Il est difficile de donner l'état réel des troupes françaises. L'avant-garde de l'armée d'Italie, arrivée par le Pays de Vaud, passait pour être de 15 000 hommes; elle n'était pas de 10 000 effectifs. On comptait environ 8000 hommes dans l'Erguel, Schauenbourg en amenait 22 000, ainsi 30 000 réputés sous les drapeaux, qui n'y étaient pas à beaucoup près; plus les Vaudois, faisant avec l'état-major au moins 4000. On peut estimer le tout à environ 40 000 hommes effectifs.

Les Bernois avaient environ 25 000 hommes de leurs propres troupes sous les armes; dans la première division, de Fribourg au Vully, étaient 2 à 3000 Fribourgeois. Cette division avait d'abord occupé Avenches, et même Payerne, puis s'était repliée sur Morat, où on avait établi quelques retranchements. Dans la troisième division de la droite étaient les Soleurois, qui étaient en plus grand nombre que les Fribourgeois, on croit 4 à 5000. Zurich avait envoyé seulement 1500 hommes, Uri 600, Schwyz, Glaris et Unterwald 1200, Lucerne 1200, qui devaient rester sur sa frontière, Appenzell et Saint-Gall 350; total, environ 5000. Ainsi le total de l'armée suisse allait aussi aux environs de 40 000 hommes.

Voir *Essai historique...* de Mallet du Pan, p. 203 à 221 et p. 228, et, sur ce qui précède, *Recueil de lois... pour servir à l'histoire de la révolution...*, t. 1, p. 56; *Bulletin officiel*, février 1798, p. 104, 3 mars 1798, 9 mars 1798; *Précis historique de la révolution de la Suisse*, par De Rovéréa, p. 63.

En examinant de sang-froid l'état des deux partis, il n'est personne en effet qui ne fût persuadé que, maintenant, il le pouvait. D'un côté un seul chef, et un chef formé à l'école de la Révolution, âpre au butin, s'en gorgeant quand il en trouve l'occasion, se contentant du nécessaire lorsque le superflu est dissipé, et vivant d'abstinence si le nécessaire vient à manquer; sachant suppléer à la force par la ruse, ou les combiner avec art pour assurer ses succès; d'ailleurs peu délicat sur les moyens, si même les moins honnêtes n'ont pas la préférence. De l'autre côté, une autorité divisée entre plusieurs, et autant de volontés que de têtes; ces têtes, plus ou moins engourdis par des siècles de jouissances et de paix, ayant aussi peu d'idées de privation que de scènes de pillage, jugeant leurs forces et celles de leurs ennemis par ce qu'elles étaient au temps de Charles le Hardi, se croyant habiles parce qu'elles l'étaient plus que ceux qu'elles avaient gouvernés, prenant enfin l'indécision pour la prudence, et la lenteur pour la sagesse. Si des chefs on passait aux troupes, le Français n'était pas plus brave, il n'était pas plus patient, mais il était mieux discipliné et plus aguerri, et si sa confiance [800] en ses officiers était sans borne, celle des Suisses au contraire dans les leurs et dans leur gouvernement était nulle. Chez eux des ordres, des contre-ordres arrivaient, se succédaient et se croisaient sans cesse; des marches, des contremarches fréquentes et sans but marqué eurent lieu, une hésitation continue paraissait dans toutes les mesures; il n'en fallait pas tant pour nourrir la défiance. Ajoutez l'oisiveté des camps, si dangereuse pour des milices qu'on n'exerçait pas même pendant la trêve, l'ennui qu'y éprouvaient des pères de famille éloignés de ce qu'ils avaient de plus cher, l'habileté avec laquelle le général français profitait de toutes ces circonstances pour semer la discorde, et ce qui étonnera c'est que tant de causes de découragement n'aient pas fait déserter les drapeaux.

Les contre-propositions que remit Brune portaient que le gouvernement bernois eût à résigner ses pouvoirs entre les mains d'un autre, qui serait organisé provisoirement et composé d'autres éléments; que sur le champ on travaillât à l'établissement d'une constitution fondée sur l'égalité des droits; que l'on élargît les hommes détenus pour leurs opinions politiques et que l'on éloignât les troupes. Au moyen de cela il promettait que les Français cesseraient d'avancer et qu'il éloignerait à son tour les postes qui pourraient gêner la liberté du nouveau gouvernement.

L'ouïe de pareilles conditions, loin d'exalter le sentiment qui avait engagé à prendre les armes, complète l'abattement et la stupeur. On consent à ne pas se défendre, mais on ne veut pas tout accorder; on avait donné des pleins pouvoirs au général, on les révoque; on veut bien résigner, et cependant on demande à négocier sur les autres objets. Ainsi jusqu'à la fin, dans le moment encore où le feu est au vaisseau de l'Etat, on ne sait qu'hésiter et prendre des demi-mesures. Des députés sont renvoyés au quartier de Brune, à Payerne, et Brune ne tient compte du sacrifice auquel on consent que pour en exiger de nouveaux. Il veut que les troupes soient à l'instant licenciées, que l'on admette le principe de l'unité de la République helvétique. Alors il se contentera de conserver quelques postes d'observation jusqu'à ce que la constitution soit en activité. Puis, sans même attendre de

réponse, [801] il fait attaquer et enlever Fribourg à sa droite, tandis que Schauenbourg enlevait sur la gauche Soleure, ville fortifiée qui pouvait présenter quelque résistance<sup>34</sup>.

Il est impossible de peindre la confusion que ces nouvelles répandirent dans Berne et dans ses troupes, et celle dont cette ville fut le théâtre les jours qui suivirent jusqu'à celui de sa chute. L'ancien gouvernement venait de résigner et n'était plus qu'un cadavre expirant, ses membres les ombres des morts, le nouveau une masse informe dont la vie ne s'annonçait que par de pénibles convulsions. Lorsque la bourgeoisie secondaire, qui s'en était emparée, se trouva sur ce trône si longtemps convoité, elle eût bien voulu sans doute le conserver avec tous les attributs dont il avait été si longtemps environné, mais elle en sentit l'impossibilité et, obligée de se décider, elle se détermine à céder. En conséquence, elle avise Brune de son installation et, en même temps, qu'elle adhère à toutes ses demandes. Elle ne doutait pas que tout, ainsi, ne fût arrangé, qu'elle ne reçût ses félicitations et qu'il ne l'aïdât même à soutenir la dignité qu'elle venait de conquérir. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'elle apprend qu'il prétend maintenant entrer dans Berne. Alors l'indignation semble redonner du courage, on ne parle plus que d'exterminer son armée, l'ordre de se défendre est de nouveau donné, le tocsin sonne de toutes parts, on doit se lever en masse, chacun s'arme. L'arsenal, jusqu'à cette époque soigné avec le plus grand ordre, est ouvert, des armes sont distribuées à qui en veut, il est mis au pillage. On ouvre les caves de l'Etat, des tonneaux de vin sont sortis auprès de tables dressées dans les rues pour nourrir les valeureux défenseurs du nouveau régime. Tout auprès sont disséminées des pompes à feu et des cuves d'eau. C'était le délire de l'agonie, qui n'eût été que ridicule s'il n'eût annoncé la mort.

A l'armée le désordre avait un caractère bien autrement terrible. La brusque attaque des Français, qui enlevèrent ou détruisirent quelques corps malgré leur vigoureuse défense, avait obligé la première division à se replier sur la Sarine. Le désordre, inséparable d'une retraite parmi des milices, l'hésitation des chefs qui n'avaient rien prévu pour ce cas, plus que tout cela des bruits de perfidie habilement répandus pendant la trêve, et que le changement de gouvernement accrédite, toutes ces causes aug-

---

<sup>34</sup> Voir *Bulletin helvétique*, 2 mars 1798, proclamation de Brune du 1<sup>er</sup> mars dans laquelle il annonce qu'il marche pour attaquer. Cependant on lui a reproché de l'avoir fait avant l'expiration de la trêve, ce qu'il m'a été impossible de vérifier au point de pouvoir l'en justifier ou le lui reprocher. De Rovéréa, dans son *Précis historique*, p. 84, le pose en fait; d'un autre côté, p. 79, il dit que le 27 au soir il fut prévenu par un des envoyés bernois à Brune que « sans nul doute les hostilités allaient commencer; qu'il avait demandé une nouvelle trêve de trente heures (qui finirait le lendemain, 1<sup>er</sup> mars, à 10 heures du soir) », ensuite de quoi il parle de leurs préparatifs pour attaquer le 2 à 4 heures du matin, ce qui fut suspendu par des contre-ordres. Mallet du Pan, qui accuse aussi Brune et copie le plus souvent De Rovéréa sur ces détails, n'est pas plus clair. La prise de Soleure surprit avec raison; celui qui y commandait était ce même bailli de Lausanne dont il a été parlé ci-devant.

mentent les soupçons chez ces hommes crédules; [802] des soupçons, ils passent aux murmures, des murmures à la sédition. De tous côtés des cris de révolte se font entendre; en vain les officiers prient, pressent, menacent, tout est inutile; plusieurs tombent victimes de leur zèle et périssent, non par le fer de l'ennemi, mais massacrés par leurs propres gens. L'anarchie est à son comble. Les uns restent, les autres marchent à l'ennemi, ceux-ci vont et reviennent, ceux-là se rendent à Berne, errent dans les rues ou aux environs; tous sont dans le désespoir et la fureur leur sert de guide; il n'y a plus ni ordre, ni discipline, ni frein. Le plus affreux désordre annonce la dissolution de ce corps palpitant, et répand la terreur sur ce théâtre depuis si longtemps séjour de la paix et de tant de jouissances.

Quelques traits, au milieu de ce douloureux spectacle, peuvent en atténuer l'horreur. Partout où on mène ces malheureux à l'ennemi, ils se battent en désespérés. Une partie entre autres du corps qui était à Morat, après la prise de Fribourg, dut se replier sur Gummenen; ce fut alors qu'il s'insurgea et massacra quelques-uns de ses chefs. Puis il vient aux portes de Berne, marche à la Singine ou Neuenegg, poste entre Berne et Fribourg, où est un pont sur la Sense, torrent qui tombe dans la Sarine, chasse les Français de l'autre côté et défend avec acharnement ce passage qu'ils tentent en vain de forcer. Il ne l'abandonne que sur l'avis de l'entrée de Schauenbourg à Berne, avis qui seul peut l'engager à se disperser en brisant ses armes.

La légion de Vaudois attachée à ce corps s'était retirée sur Aarberg, passage sur l'Aar. Rencontrée par plusieurs bataillons insurgés, elle reste ferme, en ramène quelques-uns, marche partout où on lui annonce que sont les Français, ne les rencontre qu'au moment où elle apprend la prise de Berne. Cette nouvelle fait cesser le combat; mais elle refuse de se séparer et ne se dissout que quatre jours après cette crise, en suite d'une capitulation qui lui accorde la liberté de rentrer dans son pays avec armes et bagages. Quels soldats que cette poignée de campagnards, à peine sous les drapeaux, qui, environnés d'une armée victorieuse, sourds aux clamours de l'insurrection, dénués de tout, conservent une exacte discipline au milieu de la désorganisation générale, se maintiennent inébranlables au milieu de tous les dangers, toujours prêts à combattre sans égard au nombre, [803] et se montrant dignes, par une telle conduite, de regagner la patrie qu'ils avaient abandonnée<sup>35</sup>.

La seconde division, postée de la Thièle à Buren, n'était pas moins désorganisée. Révoltée comme la première, elle s'était dispersée en partie; cependant le général en chef D'Erlach était parvenu à en rallier quatre à

---

<sup>35</sup> Cette conduite fait l'éloge du chef, le colonel De Rovéréa, comme de la troupe et prouve les talents de l'un comme le bon esprit de l'autre. Elle ressort d'autant plus qu'elle contraste avec celle de la plupart des bataillons allemands, dont quelques-uns agirent en cannibales. Ces Vaudois montrèrent d'ailleurs un courage à toute épreuve; un Martin, de Montagny, se battit seul contre cinq hussards et reçut quatorze coups de sabre; un Magnin, de Montricher, contre quatre, et eut huit coups de sabre; il en est réchappé.

cinq mille hommes du côté de Fraubrunnen. Là, attaqué par Schauenbourg, il défend encore quelques heures la souveraineté de Berne. Un homme, digne par son caractère des anciens Suisses, semblait avoir ranimé cette petite troupe. Cet homme était l'avoyer Steiger; vieillard septuagénaire, cachant sous un corps débile et des formes agréables un grand cœur, il avait pendant plusieurs années tenu les rênes de l'Etat. Lorsqu'il vit arriver l'orage, il se mit à la tête du parti, peu nombreux, qui voulait l'affronter et périr plutôt que de courber la tête. Obligé de céder et de redescendre à la place de simple particulier, il résolut de ne pas survivre à la ruine du gouvernement dont il avait été le chef. Dès qu'il vit l'ennemi approcher, il arme ses faibles bras, quitte sa ville et sa famille, et, suivi de quelques amis, de son frère, du vieux conseiller Effinger, il va grossir le petit nombre de ceux qui se battent, passe la nuit au milieu d'eux, les exhorte, les encourage, et, le lendemain matin, se mêle aux combattants, cherchant une mort qui semble respecter ses cheveux blancs. La petite armée est tournée; il faut rentrer pour n'être pas pris à dos. La retraite se fait sur un premier point, sur un second, sur un troisième, enfin sur un quatrième, au Grauholz, forêt à deux petites lieues de Berne. Mais comment cette poignée de milices peut-elle espérer de résister à une armée qui, depuis six ans se bat et a fait la loi à l'Europe? Il faut céder. Effinger, blessé, est pris; Steiger est épargné. Entraîné par la foule, lorsqu'il peut se dégager il s'assied sur un tronc d'arbre, comme un autre Bayard, la face tournée contre l'ennemi. L'ennemi arrive, le voit et craint de le toucher; son air vénérable lui en impose; il passe sans lui faire de mal. Le vieillard fut recueilli par des paysans, qui le sauvent malgré lui et lui font passer la frontière. Quant au général, il est encore un de ceux qui périt de la main de ses soldats, heureux de ne pas survivre à la ruine de sa patrie, malheureux de n'être pas mort sur le champ de bataille de la main des Français <sup>36</sup>.

Comme la troisième division, qui défendait le Canton de Soleure, était toute [804] composée d'Argoviens, ils se retirèrent dans leurs foyers aussitôt après la prise de cette ville, abandonnant Berne, à laquelle ils n'étaient pas fort attachés, à son malheureux sort. Les contingents confédérés, qui étaient cantonnés sur différents points, où ils étaient restés oubliés et inutiles, se retirèrent comme ils purent, et laissèrent le champ libre au général Schauenbourg qui s'avancait sur Berne.

Pendant que, dans cette fameuse journée du 5 mars, l'on se battait avec fureur du côté de Fribourg, au pont de la Singine; pendant que, du côté de Soleure, l'on se défendait de poste en poste et que, le danger se rap-

<sup>36</sup> En même temps que je rends un sincère hommage au grand caractère de l'avoyer Steiger, je dois dire que dans l'administration il ne fut pas exempt de reproches. Il jouissait avec raison d'un grand crédit à Berne et il était aimé et respecté au Pays de Vaud, où il avait eu une terre et avait été en partie élevé. Avec moins de raideur, il eût sûrement opéré des rapprochements, qu'il dédaigna. Il le sentit dans ses malheurs et chercha à y ramener dans sa retraite en Allemagne; il fit à ce sujet à un membre du Directoire helvétique, à De La Harpe, quelques ouvertures, auxquelles les événements qui se précipitaient empêchèrent de donner suite, quoiqu'elles n'eussent pas été rejetées.

prochant, on entendait de cette malheureuse ville le canon tonner au Grauholz, les signaux des environs étaient allumés, toutes les cloches étaient en branle, on battait l'alarme dans toutes les rues, tous les magistrats, vieux et nouveaux, les bourgeois, les paysans du voisinage, le peuple allaient, venaient, couraient, armés, sans armes, les uns furieux, d'autres tremblants, et le tumulte, les gémissements et les cris l'emportaient sur tous les autres bruits. Enfin hommes, femmes et enfants marchent du côté de l'ennemi et, spectacle digne d'admiration, les femmes dans ces moments d'angoisse montrent un courage supérieur à celui des hommes; aussi plusieurs y périrent. La route est encombrée par la foule. On la range en ligne, mais quelle troupe à opposer à une armée disciplinée? Bientôt paraît l'artillerie volante des Français. Quelques coups de canon dispersent cette tourbe insensée, tout fuit vers la ville, tout est dispersé.

Pendant ce tumulte avaient eu lieu quelques pourparlers entre le gouvernement et Schauenbourg. On arbore le drapeau blanc sur la tour de l'église et, par un espèce d'instinct, chacun en pend un à sa fenêtre. Une capitulation, qui accordait entière sûreté pour les personnes et les propriétés, est signée et, environ midi, commencent à paraître dans les rues quelques hussards français. C'était le calme des tombeaux; cette ville, pleine une heure auparavant de peuple, de cris et d'agitation, qui semblait une mer en tourmente, ne présente plus que l'image d'un vaste sépulcre; tout est désert, le plus profond silence succède au bruit le plus affreux. Ainsi, au terrible bouillonnement qu'a produit le vaisseau qui vient d'être englouti, succède une eau calme et tranquille; mais le bâtiment est péri et un sombre désespoir s'est emparé de ceux qui, privés de tout, restent [805] sur le rivage<sup>37</sup>.

Berne tomba le 5 mars 1798. Fondée depuis plus de cinq siècles, elle voyait pour la première fois l'ennemi au milieu de ses murs.

Les convulsions auxquelles elle venait de succomber se faisaient sentir jusque dans les montagnes de Vaud. Dans le Jura, les mouvements qui précédemment s'étaient manifestés à Sainte-Croix et dans les villages voisins de la principauté de Neuchâtel, avaient recommencé avec un caractère plus alarmant. Cette principauté et le lac favorisaient les communications de ce quartier avec Berne. Le 3 mars arrive à l'extrême frontière, sur le rivage du Bois de la Lance, un bateau chargé d'armes, de deux canons et de munitions; l'on y publie en même temps l'arrivée de l'armée bernoise; les habi-

<sup>37</sup> Je tire la plupart de ces détails d'un mémoire manuscrit d'un homme de lettres, M. Curtat, alors pasteur à Berne, que sa vocation retenait à Berne dans le temps de sa prise. Quoique attaché à son ancien gouvernement, il ne dissimule pas ses fautes et peint d'une manière intéressante ce qui se passait alors. Voir d'ailleurs l'*Essai historique* de Mallet du Pan, qui, assez détaillé, n'est pas toujours exact et dont la virulence et les injures annoncent la partialité; le *Précis historique* de De Rovéréa, un peu dans le même sens, plus exact sur ce qu'il a vu, moins au fait du reste. Ces deux auteurs ne cessent de voir de la trahison dans tout ce qui n'allait pas au gré de leurs désirs; la trahison n'était autre chose que la suite des fausses mesures, de l'hésitation, du défaut de vigueur. Voir enfin le *Bulletin officiel helvétique* des 4 et 5 mars 1798.

tants s'émeuvent; une partie s'arme et forme des rassemblements au pied de la montagne. On accourt d'Yverdon pour les disperser; une affaire de poste s'engage à La Mothe; le poste est enlevé et les montagnards chassés. Le lendemain le combat recommence dans les gorges de Vuiteboeuf; des renforts et quelques troupes françaises étaient arrivés et, après une légère perte de part et d'autre, les montagnards durent encore céder, les canons sont pris et le foyer de la révolte est éteint.

Elle occasionna une perte plus fâcheuse dans les Alpes d'Aigle, qui touchent au Pays d'Enhaut, que nous avons vu occupé par les Bernois. Deux de leurs compagnies étaient cantonnées aux Ormonts. Soit que le commandant français, qui était à Aigle, eût reçu ordre du quartier général de les attaquer, soit que, comptant le sang pour rien, il ne voulût pas rester oisif pendant qu'on se battait ailleurs, il fait partir une compagnie de Français et des volontaires vaudois, sous les ordres de Clavel de Brenles, de Lausanne, avec ordre de s'emparer des Ormonts. Le jour même de la prise de Berne, Clavel, après avoir marché toute la nuit par des chemins couverts de neige et de glace, arrive à cinq heures du matin en présence de l'ennemi. Une autre colonne, partie de Bex, pénétrait en même temps sur un autre point. L'attaque fut meutrière; plusieurs hommes y périrent, entre autres le capitaine Forneret, de Lausanne, mais les villages furent forcés, et les Bernois obligés de se retirer dans l'Oberland. Un jour plus tard, cet inutile exploit n'avait pas lieu et le sang qu'il coûta était épargné.

Au milieu de tous ces mouvements, les assemblées primaires s'étaient formées en vertu de la constitution qui avait été acceptée; elles avaient nommé des électeurs, [806] qui se réunissaient à Lausanne pour choisir les membres des nouvelles autorités. C'est pendant ces opérations que la nouvelle de la prise de Berne se répandit. Aussitôt les craintes se dissipent, les sentiments d'exaspération s'éteignent, on n'éprouve plus que ceux de la pitié. Semblable à l'homme qui, ayant été obligé de défendre sa fortune contre un ancien camarade, apprend la mort de sa partie, et par là le gain de son procès, le Pays de Vaud, en se réjouissant de son émancipation, pleura la chute de l'antique Etat de Berne qui l'affranchissait. Il y avait précisément deux cent trente-quatre ans qu'il était sous sa domination<sup>38</sup>.

---

<sup>38</sup> Voir sur ce qui est dit des affaires de Sainte-Croix et des Ormonts le *Bulletin officiel helvétique*, 5, 6, 13, 14 et 15 mars.

On peut faire un singulier rapprochement entre l'époque de la conquête de Vaud et celle de sa perte par Berne. Le 29 décembre 1535, Berne demande à ses bailliages leur avis sur la déclaration de guerre à faire au duc et l'invasion de Vaud; le 28 décembre 1797, le Directoire prend les habitants de Vaud sous sa protection. Le 24 janvier 1536, l'armée bernoise prête serment et marche sur Moudon; le 24 janvier 1798, le Pays de Vaud, abandonné, abjure le sien et se déclare indépendant.